



Council of Ministers of Education, Canada
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Évolution de l'éducation et des apprentissage des adultes

Rapport du Canada

octobre 2008

*Préparé par le Conseil des ministres de l'Éducation
(Canada)*

en collaboration avec la

Commission canadienne pour l'UNESCO



CANADIAN COMMISSION FOR UNESCO
COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO
www.unesco.ca



Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
95 St. Clair West, Suite 1106
Toronto, Ontario M4V 1N6

Téléphone: (416) 962-8100
Télécopieur: (416) 962-2800
Courriel: cmec@cmec.ca
© 2008 Council of Ministers of Education, Canada

ISBN 978-0-88987-183-0

This report is available in English under the title “The Development and State of the Art of Adult Learning and Education. Report for Canada”

Table des matières

| | |
|--|------------|
| Table des matières | 3 |
| Introduction | 9 |
| Nature du rapport | 9 |
| Responsabilité de l'éducation | 10 |
| Portrait démographique | 11 |
| Politique, législation et financement | 15 |
| Politique et législation..... | 15 |
| Financement de l'éducation des adultes | 23 |
| Financement public | 23 |
| Financement privé..... | 28 |
| Qualité de l'éducation et de la formation des adultes : prestation, participation et résultats | 29 |
| Cadres de prestation de l'éducation et de la formation des adultes dans les établissements..... | 29 |
| Formation de base, alphabétisation et apprentissage d'une langue | 30 |
| Formation en milieu de travail et préparation à l'emploi | 35 |
| Rôle des universités et des collèges | 40 |
| Participation | 42 |
| Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes | 42 |
| Les élèves adultes dans les provinces et les territoires | 44 |
| Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes | 53 |
| Suivi et évaluation des programmes et des résultats des élèves | 56 |
| Situation et formation du personnel enseignant..... | 63 |
| Recherche, innovation et pratiques modèles | 66 |
| Recherche..... | 66 |
| Innovation et pratiques modèles | 77 |
| Alphabétisation des adultes | 80 |
| Degrés de littératie et participation | 81 |
| Politiques et pratiques d'alphabétisation des adultes..... | 85 |
| Difficultés de la formation et de l'éducation des adultes et attentes à l'égard de CONFINTEA VI | 91 |
| Difficultés de la formation et de l'éducation des adultes..... | 92 |
| Attentes à l'égard de CONFINTEA VI | 95 |
| Annexe A – Sources utilisées pour rédiger le rapport du Canada en vue de CONFINTEA VI | 98 |
| Sites Web des ministères de l'éducation et de la formation des provinces et des territoires | 98 |
| Sites pancanadiens | 99 |
| Ministères fédéraux..... | 100 |
| Organisations non gouvernementales et privées..... | 100 |
| Documents | 101 |
| ANNEXE B – Éducation au Canada | 107 |
| <i>Responsabilité de l'éducation</i> | 107 |

| | |
|---|-----|
| <i>Éducation primaire et secondaire</i> | 109 |
| <i>Enseignement postsecondaire</i> | 110 |
| <i>Formation et enseignement professionnel</i> | 113 |
| <i>Éducation des adultes</i> | 114 |
| Littératie et alphabétisation : <i>L'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, mentionnée ci-dessus, révèle que seulement 58 p. 100 des adultes au Canada possèdent les capacités de lecture nécessaires à la plupart des exigences quotidiennes</i> | 115 |
| <i>Technologie dans l'enseignement</i> | 115 |
| Écoles : | 115 |
| Enseignement postsecondaire : | 116 |
| Accès au sein des foyers : | 116 |
| <i>Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)</i> | 118 |

Sommaire

1. C'est le Brésil qui a accueilli en mai 2009 la 6^e Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI), un congrès au cours duquel les gouvernements se réunissent pour discuter des politiques et évaluer la formation et l'éducation des adultes. Les États membres de l'UNESCO ont été priés de préparer un rapport sur l'évolution de la situation depuis 1997 (CONFINTEA V), pour décrire l'état des lieux et les difficultés envisagées. Le rapport doit être axé sur les politiques, la recherche et les pratiques d'alphabétisation, d'éducation extrascolaire, d'éducation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie.
2. L'UNESCO fournit des directives sur la préparation du document, qui doit s'articuler en quatre thèmes, précédés d'un aperçu démographique et suivis d'une section sur les attentes relatives à CONFINTEA VI et à l'avenir de la formation et de l'éducation des adultes. Les quatre thèmes sont :
 - politique, législation et financement;
 - qualité de la formation et de l'éducation des adultes : offre, participation et résultats;
 - recherche, innovation et pratiques efficaces;
 - alphabétisation des adultes.
3. Il n'y a pas de ministère fédéral de l'éducation au Canada ni de système éducatif intégré à l'échelle du pays. Sous le régime fédéral de partage des pouvoirs, la *Loi constitutionnelle de 1867* précise que « [d]ans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation [...]. » Dans les dix provinces et les trois territoires, un ministère est responsable de l'organisation, de la prestation et de l'évaluation de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation professionnelle et technique et de l'enseignement postsecondaire.
4. **Démographie.** Selon le recensement de 2006, la population du Canada se chiffrait à 31 612 897 personnes au 16 mai 2006. Deux personnes sur trois vivent à 100 kilomètres au plus de la frontière avec les États-Unis et plus de 80 p. 100 sont établis dans les centres urbains, dont 45 p. 100 sont concentrés dans six régions métropolitaines. On compte 17 382 100 personnes de 25 à 64 ans. Parmi ces adultes, six sur dix ont fait des études postsecondaires, soit dans un programme menant à un certificat de compétence ou dans un collège ou une université. Pour ce qui a trait des deux langues officielles du Canada, l'anglais et le français, plus de 57 p. 100 des gens ont répondu que l'anglais était leur langue maternelle et 21,8 p. 100 ont signalé que le français était leur langue maternelle, un pourcentage qui ne cesse de diminuer. Le Canada est un pays multiculturel et multiethnique dont la croissance démographique est largement tributaire de l'immigration. Le recensement de 2006 fait état de plus de six millions de personnes nées hors du Canada, soit 19,8 p. 100 de la population. Au total, 1 172 790 personnes ou près de 4 p. 100 de la population se déclarent membres d'au moins un des trois groupes autochtones, soit les Amérindiens, les Premières Nations ou les Métis et les Inuits. Plus de cinq millions de personnes ou 16,2 p. 100

du total se déclarent membres d'une minorité visible. C'est dans ce contexte pluraliste et majoritairement urbain que les enseignantes et enseignants, les fonctionnaires, les organisations non gouvernementales et la société civile relèvent le défi permanent de la formation et de l'éducation des adultes.

5. **Politiques, législation et financement.** La responsabilité de l'éducation des adultes ne relève pas partout du même ministère. Elle relève du ministère de l'Éducation dans certains cas et du ministère responsable des études supérieures, de la main-d'œuvre ou du perfectionnement de la main-d'œuvre dans d'autres. Il arrive aussi qu'elle soit répartie selon la clientèle desservie ou la structure du système scolaire en cause : l'alphabétisation peut relever d'un ministère et la formation, d'un autre. Le cadre stratégique et législatif de la formation et de l'éducation des adultes se reflète dans des lois, des politiques, des programmes, des stratégies, des plans d'action, des budgets et des documents de travail. Les politiques et les plans d'action soulignent la nécessité d'efforts concertés des ministères, des fournisseurs de services, des organismes communautaires, des élèves, des entreprises et de l'industrie. Les partenaires varient selon l'orientation stratégique et les besoins de la population en cause. Au cours de l'exercice 2005-2006, les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux ont consacré 75,7 milliards de dollars à l'ensemble des échelons de l'éducation, ce qui représente 16,1 p. 100 du total des dépenses publiques. Le secteur privé et les foyers investissent aussi, mais les sommes qu'ils consacrent à l'éducation des adultes ne sont pas connues.
6. **Offre.** Au Canada, toute une gamme d'organismes et d'établissements d'enseignement publics et privés offrent des programmes de formation et d'éducation des adultes. Commissions scolaires, collèges, universités, centres de formation professionnelle, centres pour adultes, organismes communautaires et bénévoles sans but lucratif, employeurs, syndicats, associations, entreprises privées, groupes spéciaux aux services des Autochtones, des immigrants et immigrantes, des femmes, des défavorisés et des gens au chômage, tous offrent des programmes et des services en ce domaine. Les gouvernements des provinces et des territoires assurent la majeure partie du financement des programmes, parfois en collaboration avec le gouvernement fédéral. Les structures, les modèles de financement, les fournisseurs de services et les programmes varient selon la province ou le territoire, mais on trouve partout un vaste éventail de possibilités de formation des adultes.
7. **Participation.** Selon l'*Enquête sur la littératie et les compétences des adultes* de 2003, 49 p. 100 de la population adulte du Canada ont participé à quelque forme structurée d'éducation et de formation des adultes, dont programmes, cours, ateliers, séminaires et autres pendant l'année de l'étude. Il semble que les adultes dont les connaissances de base, les revenus et le niveau d'éducation étaient les plus faibles étaient aussi les moins nombreux à profiter de ces possibilités. En revanche, le niveau de participation d'un adulte à la formation est proportionnel au niveau d'éducation de ses parents. Les jeunes forment le groupe qui participe le plus à la formation des adultes. Les taux de participation des hommes et des femmes sont presque égaux :

49 p. 100 chez les hommes et 50 p. 100 chez les femmes. Les répondantes et répondants nés au Canada participent plus que les immigrantes et les immigrants.

8. **Participation par province et territoire.** Plusieurs provinces et territoires ont publié des documents sur la participation des adultes aux programmes d'apprentissage et d'éducation qui leur sont offerts. Les nombres et les profils montrent quelques similarités sur les plans du sexe, de l'âge et de la motivation. Toutefois, les programmes auxquels ils participent n'ont pas tous le même objet et ne sont pas tous offerts par les mêmes types de fournisseurs, de sorte que les données ne sont pas directement comparables.
9. **Suivi et évaluation.** Le suivi et l'évaluation des programmes et l'évaluation des résultats des élèves relèvent de plusieurs niveaux. Les objectifs et les stratégies figurent dans des politiques et des plans qui président à la création des programmes; le survol des progrès et les rapports annuels portent sur des objectifs spécifiques et les résultats obtenus; des données de référence et des guides donnent les détails des résultats et des compétences à atteindre; l'efficacité des programmes individuels est surveillée et évaluée. L'évaluation et la reconnaissance des acquis gagnent du terrain. La section du rapport consacrée au suivi et à l'évaluation renseigne sur chacune de ces méthodes.
10. **Personnel enseignant.** Les directives de préparation du rapport demandent de l'information sur les conditions d'emploi, la rémunération, les effectifs et les qualités requises des enseignants et enseignantes de l'éducation des adultes. Étant donné la grande variété des employeurs, il est impossible de fournir des données sur ces facteurs, sinon en réponse aux questions sur les établissements d'enseignement postsecondaire qui offrent des programmes de formation en éducation des adultes de même que la formation continue et en cours d'emploi.
11. **Recherche et innovation.** La recherche sur l'éducation et la formation des adultes passent par un vaste éventail de méthodes et de sujets allant des études qui portent sur une province ou un territoire en particulier en vue d'une planification à long terme à des projets plus spécifiques explorant les compétences, l'alphabétisation, l'accessibilité et autres aspects. Les travaux recensés dans le présent rapport sont fondés sur l'apport et la participation des élèves adultes, des employeurs, des formateurs et formatrices ainsi que des enseignants et enseignantes. En d'autres mots, les personnes les plus directement touchées par la conception, la prestation, le succès et l'incidence des programmes de formation des adultes. Les résultats et recommandations visent l'élaboration des politiques, des stratégies et des plans d'action, l'amélioration de l'accessibilité et de l'efficacité et l'établissement de relations de collaboration. L'innovation est continue, du fait que gouvernements, organisations de tous genres et enseignants et enseignantes cherchent à améliorer et diversifier les services. Les exemples donnés ici sont ceux des innovations financées par les gouvernements et qui portent sur des aspects et des besoins particuliers d'une province ou d'un territoire.

12. **Alphabétisation des adultes.** La littératie pour tous et toutes est une priorité absolue de l'éducation et de la politique au Canada. Les ministères responsables de l'éducation dans les treize provinces et territoires lui accordent tous une importance primordiale. Les autorités compétentes des provinces et des territoires, le gouvernement fédéral et le vaste secteur non gouvernemental déploient des efforts concertés pour répondre aux besoins de la population. La politique élaborée et appliquée ainsi fait de l'alphabétisation une priorité de l'éducation et l'objet d'initiatives de développement social et économique plus vastes.
13. **Perspectives d'avenir.** Le lien entre l'éducation des adultes et la participation pleine et entière à la santé sociale et économique du pays ne fait aucun doute. De plus, il ressort clairement que les gens profitent grandement de compétences et d'une alphabétisation plus poussées, et ce, dans toutes les facettes de leur vie. Les politiques et autres documents publics y renvoient souvent, analysent les implications de cette réalité pour la population des provinces et des territoires et orientent les plans d'action, les initiatives de financement, les partenariats et les services en fonction des besoins. Étant donné l'ampleur de la tâche, on convient qu'il n'y a pas de remède miracle, en effet, à l'insuffisance des connaissances de base, des compétences et des titres de compétences. Les besoins en éducation des adultes dépassent souvent la capacité des gouvernements, de l'industrie, des établissements d'éducation et des organisations non gouvernementales (ONG) à fournir le financement et tous les programmes nécessaires. Les partenaires de l'éducation des adultes sont déterminés à faire en sorte que chaque membre de la population canadienne atteigne le niveau d'alphabétisation et d'éducation nécessaire à une participation pleine et entière à la société. La progression n'est pas toujours aussi sûre qu'on le souhaiterait, mais il y a progression.

Introduction

Nature du rapport

14. C'est le Brésil qui a accueilli en mai 2009 la 6^e Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI), une activité au cours de laquelle les gouvernements se réunissent pour discuter des politiques et évaluer la formation et l'éducation des adultes. L'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie coordonne les préparatifs de la Conférence, dont le but est de renouveler l'intérêt international pour l'éducation et la formation des adultes en mettant en lumière leur rôle essentiel dans la progression vers les objectifs de l'Éducation pour tous et du Millénaire pour le développement et dans la constitution d'économies du savoir et de sociétés apprenantes.
15. Les États membres de l'UNESCO ont été priés de préparer des rapports sur les progrès de l'éducation et de la formation des adultes depuis 1997 (CONFINTEA V), y compris la situation actuelle et les défis à venir. Ces rapports fondent pour une grande part la conférence internationale et les réunions préparatoires régionales qui auront lieu d'ici la Conférence de mai 2009. Ils sont aussi la base du document de travail CONFINTEA VI et fournissent des données cruciales du *Rapport mondial sur l'éducation des adultes*. Le rapport doit porter essentiellement sur les politiques, la recherche et les pratiques efficaces en alphabétisation, en éducation non formelle, sur l'apprentissage des adultes et l'apprentissage tout au long de la vie.
16. L'UNESCO a fourni des directives détaillées sur la préparation du document, qui doit s'articuler en quatre thèmes et comporter un bref portrait démographique et une section finale sur les attentes à l'égard de CONFINTEA VI et l'avenir de l'éducation et de la formation des adultes. Les thèmes sont les suivants :
 - politique, législation et financement;
 - qualité de la formation et de l'éducation des adultes : offre, participation et résultats;
 - recherche, innovation et pratiques efficaces;
 - alphabétisation des adultes.
17. CONFINTEA V, qui a eu lieu à Hambourg en 1997, a débouché sur la production de deux documents importants sur l'éducation des adultes : la *Déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes* et l'*Agenda pour l'avenir*, lequel établit en détail les engagements pris à la Conférence envers le développement de l'éducation des adultes annoncé dans la Déclaration. Les documents de Hambourg ont été le pilier des préparatifs du bilan de mi-parcours sur l'éducation des adultes CONFINTEA V, en 2003. Le document contextuel réunit les réponses de quatre provinces sur l'état des lieux et les perspectives d'avenir de l'éducation des adultes en regard des dix thèmes de CONFINTEA V. Intitulé *Rapport du Canada pour le bilan de mi-parcours*

CONFINTEA V – Un suivi de la Cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, il se trouve à l'adresse www.cmec.ca.

18. Au Canada, l'éducation relève de 13 gouvernements, dont tous participent à tous les aspects de la formation et de l'éducation des adultes. Comme il s'agit d'un très vaste champ d'activité, la formation et l'éducation des adultes relèvent dans plusieurs cas de plusieurs ministères, par exemple, le ministère de l'éducation, de l'enseignement postsecondaire, de la main-d'œuvre, de la formation, de la compétitivité et de l'emploi. Le gouvernement fédéral collabore avec les provinces et les territoires au financement de certains programmes d'éducation des adultes, dans le respect des compétences provinciales et territoriales en éducation. Les commissions scolaires, les collèges, les universités, les organisations non gouvernementales, la société civile, l'industrie, les syndicats et le secteur bénévole jouent aussi un rôle crucial dans l'élaboration et la prestation de la formation des adultes. Étant donné cette grande diversité de partenaires, seul un instantané de la législation, des politiques et des programmes en la matière est possible. Les exemples choisis donnent un aperçu des activités nombreuses, variées et de grande qualité qui sont offertes dans toutes les régions du pays. Ils ont été choisis parce qu'ils sont représentatifs des régions, des fournisseurs, des groupes clients et des types d'initiatives et qu'ils illustrent la multiplicité des réponses aux besoins des élèves adultes.
19. Il y a beaucoup à apprendre sur les sites Web des ministères provinciaux et territoriaux compétents, des organisations non gouvernementales et des ministères fédéraux énumérés à l'annexe A et des sources qui constituent la bibliographie présentée à la fin du présent document.
20. Selon la définition qu'en donne l'UNESCO, l'éducation des adultes est « l'ensemble des processus organisés d'éducation, quels qu'en soient le contenu, le niveau et la méthode, qu'ils soient formels ou non formels, qu'ils prolongent ou remplacent l'éducation initiale dispensée dans les établissements scolaires et universitaires et sous forme d'apprentissage professionnel ». Pour les besoins du présent document, elle inclut l'alphabétisation et la formation de base, les formations de recyclage et les programmes d'équivalence d'études secondaires, la formation en milieu de travail, les programmes d'anglais et de français, langues secondes, l'enseignement périscolaire, la formation continue et les programmes d'employabilité. Comme il est précisé plus haut, seuls quelques exemples très limités des politiques et activités des provinces et des territoires sont présentés dans les pages qui suivent.

Responsabilité de l'éducation

21. Il n'y a pas de ministère fédéral de l'éducation au Canada ni de système éducatif intégré à l'échelle du pays. Sous le régime fédéral de partage des pouvoirs, la *Loi constitutionnelle de 1867* précise que « [d]ans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation [...]. » Dans les dix provinces et les trois territoires, un ministère est responsable de l'organisation, de la prestation et de l'évaluation de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation

professionnelle et technique et de l'enseignement postsecondaire. Il arrive qu'un même ministère soit responsable de l'enseignement primaire et secondaire et qu'un autre soit responsable de l'enseignement postsecondaire et de la formation axée sur les compétences. Les établissements d'enseignement postsecondaire jouissent d'une autonomie plus ou moins grande envers les gouvernements des provinces ou des territoires.

Portrait démographique

22. Selon le recensement de 2006, la population du Canada se chiffrait à 31 612 897 personnes au 16 mai 2006. Avec une masse terrestre de près de dix millions de kilomètres carrés, le Canada n'est dépassé que par la Russie pour la superficie. Cela étant, le pays n'est pas densément peuplé, avec 3,5 personnes par kilomètre carré qui ne sont d'ailleurs pas également réparties sur tout le territoire. En effet, deux personnes sur trois vivent à moins de 100 kilomètres de la frontière des États-Unis, au sud du pays. De même, plus de 80 p. 100 de la population vivent dans les centres urbains et 45 p. 100 sont concentrés dans six régions métropolitaines seulement.
23. Toujours selon le recensement de 2006, On compte 17 382 100 personnes de 25 à 64 ans. Parmi ces adultes, six sur dix ont fait des études postsecondaires, soit dans un programme menant à un certificat de compétence ou dans un collège ou une université. Le Canada est le pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques où se trouve le pourcentage le plus élevé de personnes ayant étudié à l'université ou au collège. Le tableau 1 présente le nombre et le pourcentage de personnes en fonction du degré de scolarité le plus élevé qu'elles atteignent.

Tableau 1 : Nombre et proportion des personnes de 25 à 64 ans selon le degré de scolarité, Canada, 2006

| Degré de scolarité | Nombre de personnes | Pourcentage |
|---|----------------------------|--------------------|
| Sans diplôme d'études secondaires | 2 683 510 | 15 |
| Diplôme d'études secondaires | 4 156 740 | 24 |
| <i>Études postsecondaires</i> | <i>10 541 865</i> | <i>61</i> |
| Certificat d'une école de métiers | 2 156 010 | 12 |
| Diplôme d'études collégiales | 3 533 375 | 20 |
| Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat | 866 735 | 5 |
| Grade universitaire | 3 985 745 | 23 |
| Total | 17 382 115 | 100 |

Source: Statistique Canada, Recensement de la population, 2006

24. Les personnes qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires se trouvent surtout parmi les groupes les plus âgés; seuls 11 p. 100 des 25 à 34 ans ne l'ont pas. Environ

29 p. 100 des jeunes adultes de 25 à 34 ans ont un grade universitaire et 23 p. 100 approximativement ont un diplôme d'études collégiales. Ces deux pourcentages sont significativement plus élevés que chez les personnes de 55 à 64 ans.

25. Les jeunes femmes dominent pour ce qui est des diplômes d'études collégiales et universitaires. En 2006, environ 33 p. 100 de femmes de 25 à 34 ans avaient un grade universitaire, contre 25 p. 100 des hommes du même groupe d'âge. Parmi les 35 à 44 ans, les pourcentages des titulaires d'un grade universitaire sont à peu près identiques, à 24 et 25 p. 100 respectivement. C'est également vrai pour les personnes de 45 à 54 ans, à 20 p. 100 chez les hommes et 19 p. 100 chez les femmes. Chez les 55 à 64 ans, 21 p. 100 des hommes avaient un grade universitaire, contre 16 p. 100 des femmes. En 2006, les femmes qui avaient obtenu un diplôme d'études collégiales dépassaient largement en nombre les hommes des quatre groupes d'âge. En revanche, les hommes étaient majoritaires parmi les titulaires d'un certificat d'école de métiers, tous âges confondus.
26. Le recensement de 2006 s'est penché sur l'usage des deux langues officielles du Canada – l'anglais et le français. Plus de 57 p. 100 de la population a coché l'anglais comme langue maternelle. Le pourcentage de personnes pour qui le français est la langue maternelle ne cesse de diminuer. Il était de 21,8 p. 100 en 2006, comparativement à 22,6 p. 100 en 2001 et à 23,3 p. 100 en 1996. Un autre groupe représentant environ 0,5 p. 100 de la population ont répondu avoir le français comme langue maternelle ainsi que l'anglais ou une autre langue. La vaste majorité des francophones du Canada vivent au Québec, où 79 p. 100 de la population a signalé que le français était leur langue maternelle. Au Nouveau-Brunswick, la seule province officiellement bilingue du Canada, compte également un grand pourcentage de francophones; plus de 32 p. 100 de la population a le français comme langue maternelle. Hors Québec, les francophones vivent en situation linguistique minoritaire, ce qui entraîne des défis particuliers au chapitre de leur langue et de leur culture.
27. Le Canada est un pays multiculturel et multiethnique dont la croissance démographique est largement tributaire de l'immigration. Le recensement de 2006 fait état de plus de six millions personnes nées hors du Canada, soit 19,8 p. 100 de la population. De 2001 à 2006, la population du Canada née à l'étranger a augmenté de 13,6 p. 100, soit un rythme quatre fois supérieur à celui de la population née au Canada. Parmi les immigrantes et immigrants de fraîche date, les personnes nées en Asie (y compris le Moyen-Orient) composaient le plus grand groupe (58,3 p. 100); l'Europe venait au second rang à 16 p. 100; l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et les Caraïbes représentaient à peine plus de 10 p. 100 et l'Afrique un pourcentage identique. La majorité des personnes nées à l'étranger déclarent une langue maternelle autre que le français ou l'anglais. Près de 70 p. 100 de la population des immigrantes et immigrants arrivés entre 2001 et 2006 se sont établis dans trois régions métropolitaines de recensement : Toronto, Vancouver et Montréal.

28. Les Canadiennes et Canadiens ont déclaré au total plus de 200 langues à la question du recensement de 2006 sur la langue maternelle. La liste comprend des langues depuis longtemps associées à l'immigration au Canada, comme l'allemand, l'italien, l'ukrainien, le néerlandais et le polonais. Toutefois, de 2001 à 2006, ce sont les groupes linguistiques d'Asie et du Moyen-Orient qui ont enregistré la plus forte croissance, y compris les langues chinoises, le punjabi, l'arabe, l'ourdou, le tagalog et le tamil. En 2006, un peu plus de 20 p. 100 de la population étaient allophones, c'est-à-dire qu'ils déclaraient une langue maternelle autre que le français ou l'anglais, les deux langues officielles du Canada. À peine plus du cinquième de la population parle français la plupart du temps à la maison et les deux tiers parlent le plus souvent anglais à la maison.
29. Au total, 1 172 790 personnes ou près de 4 p. 100 de la population se déclarent membres d'au moins un des trois groupes autochtones : Amérindiens, Premières Nations ou Métis et Inuits. Chiffre particulièrement important en matière d'éducation : près de la moitié de la population autochtone a moins de 24 ans, contre 31 p. 100 parmi la population non autochtone. Le recensement fait état de près de 60 langues autochtones différentes parlées par les Premières nations du Canada.
30. Chaque vague d'immigration au Canada a accru la diversité ethnoculturelle de la population du pays. De fait, plus de 200 origines ethniques différentes ont été recensées en 2006, contre environ 25 en 1901. Il s'agit ici des origines ethniques ou culturelles des ancêtres d'une personne. Les plus souvent déclarées en 2006, seules ou avec d'autres, sont les origines canadiennes, anglaises écossaises, irlandaises, allemandes, italiennes, chinoises, indiennes d'Amérique du Nord et ukrainiennes.
31. Plus de cinq millions de personnes au Canada disent être membres d'une minorité visible, ce qui représente 16,2 p. 100 de la population globale. Il s'agit de personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. Ce segment est en augmentation constante depuis 25 ans. En 1981, on estimait à 1,1 million les membres des minorités visibles, soit environ 4,7 p. 100 de la population générale. Cette croissance est attribuable en grande partie au nombre croissant d'immigrants et d'immigrantes en provenance de pays non européens. Les minorités visibles les plus nombreuses sont celles qui viennent de l'Asie du Sud et de la Chine, avec environ 45 p. 100. Viennent ensuite les Noirs, suivi des Philippins, des Latino-Américains, des Arabes, des personnes qui viennent de l'Asie du Sud-Est, de celles qui viennent de l'Asie occidentale, des Coréennes et Coréens puis des Japonaises et Japonais.
32. L'élément final du profil démographique demandé par l'UNESCO est la main-d'œuvre. Le tableau 2 en brosse le portrait par âge et par sexe, en mars 2008.

Tableau 2 : Caractéristiques de la population active, selon l'âge et le sexe, mars 2008

| Population active, | Les deux | Jeunes, | Hommes | Femmes, |
|---------------------------|-----------------|----------------|---------------|----------------|
|---------------------------|-----------------|----------------|---------------|----------------|

| mars 2008 | sexes, 15 ans et + | 15 à 24 ans | 25 ans et + | 25 ans et + |
|-----------------------|-------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Population | 26 803 400 | 4 369 800 | 10 961 500 | 11 472 100 |
| Population active | 18 216 000 | 2 943 700 | 8 149 400 | 7 122 900 |
| Emploi | 17 116 800 | 2 620 700 | 7 721 800 | 6 774 300 |
| Temps plein | 14 008 800 | 1 443 900 | 7 227 600 | 5 337 400 |
| Temps partiel | 3 108 000 | 1 176 800 | 494 200 | 1 437 000 |
| Chômage | 1 099 200 | 323 000 | 427 700 | 348 600 |
| Taux d'activité | 68,0% | 67,4% | 74,3% | 62,1% |
| Taux de chômage | 6,0% | 11,0% | 5,2% | 4,9% |
| Taux d'emploi | 63,9% | 60,0% | 70,4% | 59,1% |
| Taux de temps partiel | 18,2% | 44,9% | 6,4% | 21,2% |

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, mars 2008

33. Parmi les participantes et participants à la main-d'œuvre active de plus de 15 ans, le taux de chômage s'établissait à 6 p. 100 en mars 2008, contre près de 68 p. 100 pour les adultes. Le taux de chômage parmi les jeunes de 15 à 24 ans était de beaucoup supérieur à celui des hommes ou des femmes de plus de 25 ans.
34. Le rapport *Perspectives du marché du travail canadien pour la prochaine décennie (2006-2015)*, publié par Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC), prédit une légère croissance de la main-d'œuvre au Canada. Parallèlement, la participation au marché du travail diminuera légèrement en raison du vieillissement démographique. Les personnes qui termineront leurs études, à tous les niveaux, compteront pour les quatre cinquièmes du total prévu des arrivées annuelles sur la marché du travail, alors que les immigrantes et immigrants formeront un groupe beaucoup plus petit. Il est prévu que les personnes avec un diplôme postsecondaire continueront d'être le segment en plus forte croissance du marché du travail, alors que le pourcentage des gens dépourvus d'un diplôme d'études secondaires diminuera.
35. Selon le rapport de RHDSC, la demande de main-d'œuvre augmentera plus ou moins au même rythme que l'offre au cours des 10 prochaines années. D'une part cependant, des déséquilibres du marché du travail se manifesteront pour plusieurs professions, y compris certaines professions du secteur de la santé. Les départs à la retraite devraient compter pour les deux tiers des possibilités d'emploi. D'autre part, l'offre excédentaire devrait se poursuivre dans certaines professions propres au secteur primaire et aux secteurs de la transformation, de la fabrication, des services publics, des ventes et des services ainsi que dans le cas des commis en bureautique et en éditique. L'existence simultanée de professions où il y a pénurie de gens formés et de professions où il y a pénurie d'emplois montre bien qu'il importe d'harmoniser les compétences des nouveaux diplômés et diplômées et des travailleuses et travailleurs et les besoins du marché du travail.
36. C'est dans ce contexte pluraliste et majoritairement urbain que les enseignantes et enseignantes, les fonctionnaires, les organisations non gouvernementales et la société civile relèvent le défi permanent de l'apprentissage et de l'éducation des adultes.

Politique, législation et financement

37. La première section du rapport porte sur les politiques et la législation qui sous-tendent l'organisation et la gestion de l'éducation et de la formation des adultes, y compris les objectifs prioritaires des programmes, la structure et le fonctionnement des ministères responsables et l'harmonisation des politiques en la matière et des autres initiatives gouvernementales. L'investissement public et privé dans l'éducation et la formation des adultes est traité à la rubrique consacrée au financement. La structure et le financement de l'éducation des adultes diffèrent selon la province et le territoire. Seuls quelques exemples sont donnés dans ces pages.

Politique et législation

38. Le cadre stratégique et législatif de la formation et de l'éducation des adultes se reflète dans des lois, des stratégies, des politiques, des plans d'action, des budgets et des documents de travail.
39. En Colombie-Britannique, diverses lois appuient l'apprentissage et l'éducation des adultes, y compris la *School Act* (loi sur les écoles), la *College and Institute Act* (loi sur les collèges et les instituts), la *Degree Authorization Act* (loi sur l'autorisation des grades), la *Private Career Training Institutions Act* (loi sur les établissements privés de formation professionnelle), l'*Industry Training Authority Act* (loi sur le bureau de la formation dans l'industrie), la *University Act* (loi sur les universités), la *Royal Roads University Act* (loi sur l'Université Royal Roads) et la *Thompson Rivers University Act* (loi sur l'Université Thompson Rivers). La loi sur les écoles de la Colombie-Britannique autorise les districts scolaires à recruter des adultes dans leurs programmes d'études, s'ils le jugent bon. La majorité des districts scolaires offrent des programmes d'études pour adultes jusqu'à la fin du secondaire. Aux termes de la loi sur les collèges et les instituts, les collèges et les collèges universitaires sont mandatés pour offrir des programmes exhaustifs d'éducation de base des adultes.
40. Le ministère de l'Enseignement postsecondaire et du Développement du marché du travail est responsable de l'alphabétisation et de l'apprentissage tout au long de la vie chez les adultes et a élaboré un plan d'action, intitulé *Adult Opportunities Action Plan*, qui vise à harmoniser ses programmes avec d'autres initiatives gouvernementales, notamment le plan d'action pour l'alphabétisation du ministère de l'Éducation, intitulé *ReadNow Provincial Literacy Action Plan*, des initiatives d'aide aux immigrants et immigrantes (*Welcome BC*), le plan d'action pour le travail (*WorkBC*) et l'entente pour le changement du ministère des Relations et de la Réconciliation avec les Autochtones (*Transformative Change Accord*). Ces efforts du secteur public sont appuyés et concrétisés par des fournisseurs de services, dont les établissements d'enseignement postsecondaire publics, les centres de formation continue des districts scolaires et des organismes communautaires. Des groupes d'intérêt et de coordination comme Literacy BC et Literacy Now tiennent aussi un rôle crucial dans le succès de l'ensemble.

41. NUMÉRO DU PARAGAPHE CI-DESSOUS POUR LE QUÉBEC

Une consultation effectuée en 1999 auprès d'un large éventail de partenaires sur une politique d'éducation des adultes recommande fortement l'élaboration d'une politique gouvernementale apte à assurer la cohérence des services en la matière, notamment en ce qui a trait à l'alphabétisation et à la formation de base des adultes, à la reconnaissance des acquis, à la formation à distance et au recours aux technologies comme outils d'apprentissage. C'est à la suite de cette consultation que la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* et du plan d'action 2002-2007 ont été rendus publics en 2002. Ce dernier précisait les axes d'élaboration, soit la formation de base, la formation continue fondée sur l'emploi, la reconnaissance des acquis et des titres de compétences et la responsabilité commune du financement et de l'éducation.

42. Depuis le milieu de 2007, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec travaillent conjointement à actualiser la politique gouvernementale et à élaborer un plan d'action pour les cinq prochaines années, en partenariat avec l'ensemble des ministères concernés par l'éducation des adultes et les autres partenaires. Le nouveau plan, attendu au cours de l'année 2008-2009, s'articulera autour des quatre priorités suivantes :

- augmenter le niveau de compétence en alphabétisation et en formation de base des adultes;
- accroître l'accessibilité à la formation continue pour les adultes en emploi ou non;
- faciliter l'insertion à la société québécoise et à l'emploi des personnes immigrantes par la francisation et la formation culturelle;
- reconnaître les acquis et les compétences des adultes et répondre à leurs besoins de qualifications.

43. Parallèlement à ces travaux, le Québec a amorcé une réflexion sur les besoins de main-d'œuvre qualifiée, réflexion qui s'est concrétisée dans le plan d'action du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, intitulé *Emploi et Productivité*. Les champs d'action retenus sont, entre autres, les secteurs d'avenir et porteurs de l'économie, le marché régional du travail, les adultes, les personnes immigrantes et les personnes qui ont peu d'expérience, voire aucune.

44. Par ailleurs, en 2007, le gouvernement du Québec a publié *Une histoire de l'éducation des adultes*. Dans ce document, les progrès de la dernière décennie sont liés au rapport Delors, *L'éducation : un trésor est caché dedans*, et la *Déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes*, aboutissement de la CONFINTEA V.

45. La *Stratégie de formation des adultes* du Nunavut est née de la nécessité de hausser les niveaux d'alphabétisation et de fournir des services d'éducation et de formation des adultes pour améliorer les chances de réussite sociale et économique du territoire. La population du Nunavut a besoin de formation, d'éducation et de compétences pour saisir les possibilités de développement économique qui s'offrent à elle et faire pièce à

la pauvreté et à l'exclusion sociale. L'éducation des adultes est assurée par le ministère de l'Éducation et le Arctic College du Nunavut, avec la participation d'autres organismes gouvernementaux, les collectivités, des organismes sans but lucratif, des organisations inuites et le secteur privé. Le système d'éducation des adultes est fondé sur les valeurs sociales ainsi que les principes et les concepts des Inuits qaujimajatuqangit, dont plusieurs prônent le développement des apprentissages chez les adultes :

- développer les compétences par la pratique, l'effort et l'action;
- chercher des solutions habiles et novatrices;
- favoriser l'apprentissage continu;
- prendre les décisions par discussions et consensus.

46. Les buts et objectifs de la stratégie du Nunavut consistent à stimuler la participation des élèves adultes, les encourager à la réussite, rendre les programmes plus accessibles, améliorer la coordination de la formation et des services de soutien, assurer la qualité des ressources et l'affectation des ressources appropriées, évaluer le rendement à l'égard des responsabilités. Un plan de mise en œuvre détaillée précise les objectifs, les mesures recommandées, la nature des organisations et ministères participants et leurs responsabilités de même que le calendrier d'application de chaque mesure.

47. Dans son budget 2008, le gouvernement de l'Ontario met à l'avant-plan la nécessité d'assurer les compétences nécessaires aux travailleuses et travailleurs tout comme aux chômeurs et aux chômeuses. Le *Plan d'action pour la connexion compétences-emplois* annonce le financement de centres nouveaux ou diversifiés de formation axée sur les compétences ainsi qu'une stratégie d'aide pour une deuxième carrière pour aider les personnes en chômage à suivre une formation à long terme qui puisse les conduire à un nouvel emploi.

48. En 2007-2008, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a présenté sa vision de l'avenir dans *The New Nova Scotia: A Path to 2020* (la nouvelle Nouvelle-Écosse : un itinéraire jusqu'en 2020). Guidé par ses plans économiques et sociaux à long terme, il s'est donné cinq priorités pour 2008-2009, y compris une éducation au service de la compétitivité. Cette vision tire également parti du document cadre de 2002 sur les compétences intitulé *Skills Nova Scotia: Strong Workplace, Bright Future* (compétences Nouvelle-Écosse : milieux de travail solides, avenir radieux). Ce document présente les défis de la province et les prochaines étapes vers une main-d'œuvre instruite et qualifiée. Il cible plusieurs objectifs principaux, dont les suivants.

- Répondre aux besoins en compétences du marché du travail toujours plus grand de la Nouvelle-Écosse.
- Offrir à la population néo-écossaise un meilleur accès au marché du travail et plus de soutien.
- Consolider le système d'apprentissage continu de la Nouvelle-Écosse.

49. Le plan stratégique de ressources humaines adopté par le ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard pour 2003 à 2005 comporte plusieurs initiatives pour améliorer l'efficacité des apprentissages et satisfaire à la demande croissante de connaissances et de compétences spécialisées. Parmi ces initiatives figurent l'alphabétisation et l'apprentissage tout au long de la vie et la réponse aux demandes de la population active. L'initiative d'alphabétisation vient de la reconnaissance de l'évolution des besoins en formation à mesure que croissent la complexité et la diversité des exigences des établissements d'enseignement postsecondaire, des centres de formation et du milieu du travail. Un certain nombre des difficultés entrevues ont mené à l'initiative axée sur les besoins du marché du travail. Ce sont entre autres l'évolution démographique, la diminution du nombre de gens de métier, la nécessité d'aider les jeunes à passer de l'école au marché du travail, le creusement de l'écart entre les niveaux de scolarité et la nécessité de compétences et de savoirs spécialisés dans un contexte de concurrence et de diversification économique à l'échelle mondiale. L'approche du ministère de l'Éducation consiste à collaborer avec des partenaires du milieu et de l'industrie.
50. La Division de l'apprentissage et de l'alphabétisation du ministère provincial de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador est mandatée pour approfondir les connaissances, grâce à la recherche et à l'analyse, sur l'accès et la participation des adultes à l'éducation, améliorer les politiques et les stratégies de manière à les inciter à prendre part aux activités d'apprentissage et coordonner et intégrer les efforts d'alphabétisation. Le *Strategic Adult Literacy Plan* (plan stratégique d'alphabétisation des adultes), qu'élabore présentement le ministère de l'Éducation, cible l'alphabétisation des adultes tout en complétant diverses autres initiatives provinciales, y compris le *Healthy Aging Framework* (cadre pour vieillir en santé), la *Poverty Reduction Strategy* (stratégie de lutte contre la pauvreté) et l'*Immigration Stratégie* (stratégie sur l'immigration).
51. C'est la collaboration que propose aussi le projet de politique d'alphabétisation mis en avant en Alberta. Des fonctionnaires des ministères provinciaux de l'Éducation, de l'Enseignement postsecondaire et de la Technologie, de la Justice, des Ressources humaines et de l'Emploi ainsi que du Développement communautaire ont agi comme conseillers et conseillers auprès des groupes d'alphabétisation et des responsables des programmes, des collèges, des syndicats, des bibliothèques, de l'industrie et des organismes communautaires. Le cadre stratégique qui en est résulté doit soutenir la vision du gouvernement. Des documents de planification, dont *Today's Advantage, Tomorrow's Promise: Alberta's Vision for the Future* (des promesses et des chances à saisir : vision d'avenir pour l'Alberta) et *Today's Opportunities, Tomorrow's Promise: A Strategic Plan for the Government of Alberta*, (plan stratégique du gouvernement de l'Alberta pour saisir les chances et tenir les promesses de demain) ont été publiés en 2006. Le gouvernement a aussi publié *Literacy – For a Life of Learning!* (l'alphabétisation pour ne jamais cesser d'apprendre) à l'adresse de la communauté de l'alphabétisation comme base de réflexion sur la responsabilité commune à l'égard des défis de l'alphabétisation. Il repose sur :

- le caractère exhaustif et inclusif des programmes;
- la connaissance des besoins en alphabétisation, l'accessibilité des programmes, un environnement favorable aux apprenants et aux apprenantes et l'ouverture à tous ceux et toutes celles qui veulent améliorer leur degré de littératie;
- l'accessibilité par la réduction et l'élimination des obstacles;
- la viabilité grâce à un engagement durable à créer et soutenir une culture d'apprentissage en Alberta

52. En 2005, un groupe d'experts a examiné le système de formation de la Saskatchewan et remis au gouvernement un rapport qui soulignait la nécessité d'un nouveau modèle souple et adaptable, qui réponde aux besoins et à la situation de la clientèle et qui soit ancré dans les collectivités. Le rapport recommandait aussi le financement de la formation continue de sorte que les adultes puissent développer leurs compétences sans perturbation majeure de leur vie professionnelle ou familiale. Le groupe a consulté plus de 4500 personnes représentant des établissements de formation, des organismes, des employeurs, des associations industrielles, les Autochtones, les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral, des organismes de développement économique et le secteur des affaires en plus d'organiser des groupes de discussion parmi les étudiants et étudiantes, les stagiaires, les employeurs et le grand public. Bon nombre des recommandations du rapport ont été mises en œuvre, dont l'expansion de 30 p. 100 de la capacité des programmes de formation.

53. En 2002, le gouvernement du Canada publiait un document préparé par Développement des ressources humaines Canada et intitulé *Le savoir, clé de notre avenir – Compétences et apprentissage pour les Canadiens*. Il s'agit d'un programme de développement des compétences et d'apprentissage dans un contexte d'apprentissage pendant toute la vie et de collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires et d'autres partenaires. Il évoque les lacunes à combler dans l'infrastructure d'apprentissage et la nécessité de reconnaître les acquis des Canadiens et Canadiennes ainsi que des immigrantes et immigrants en vue du perfectionnement de la main-d'œuvre, de l'inclusion sociale et du développement des communautés.

54. Plus récemment, soit en avril 2008, le Comité permanent des ressources humaines, du développement social et de la condition des personnes handicapées a déposé un rapport à la Chambre des communes du gouvernement du Canada intitulé *Employabilité au Canada : Préparer l'avenir*. Dans le contexte des pénuries de compétences attendues à mesure du vieillissement de la main-d'œuvre au Canada, le Comité a entrepris cette étude d'un vaste éventail de questions d'employabilité y compris l'investissement dans le capital humain, l'augmentation de la participation à la population active, la reconnaissance des titres de compétence des travailleuses et travailleurs étrangers et l'immigration. Le rapport propose un certain nombre de mesures pour stimuler la participation des groupes sous-représentés sur le marché du travail et augmenter l'investissement en éducation et en formation, deux axes considérés comme favorables à une productivité accrue et à la prospérité économique.

55. Outre les politiques et plans d'éducation des adultes, le questionnaire de l'UNESCO abordait aussi l'organisation de l'éducation des adultes dans les ministères. En fait, chaque province et chaque territoire ont une structure propre en la matière, qui reflète les priorités, les besoins, les stratégies de financement, les partenariats et autres réalités particulières. Dans certains cas, l'éducation des adultes relève en majeure partie du ministère de l'Éducation; ailleurs, la responsabilité principale ressortit à un ministère de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement postsecondaire ou à un certain nombre de ministères, dont la main-d'œuvre, l'emploi, les services sociaux, le développement des communautés, les services aux familles, le commerce et la concurrence, les ressources humaines ou l'immigration. En fait, le ministère qui a la responsabilité d'un aspect donné de l'éducation des adultes annonce la population servie. De nombreux autres partenaires ont aussi un rôle essentiel dans la conception et la prestation des programmes pour adultes, mais la présente section du rapport porte plutôt sur le rôle des gouvernements.

56. Au Yukon, c'est le ministère de l'Éducation qui est responsable de l'éducation des adultes, du perfectionnement de la main-d'œuvre et de l'aide financière aux études, du Collège du Yukon et de la formation des jeunes à l'emploi par l'intermédiaire de la direction générale de l'enseignement postsecondaire. Les objectifs du programme traduisent le vaste éventail des responsabilités, la nature collaborative du travail et l'harmonisation de ses mesures avec d'autres secteurs :

- élaborer et exécuter des initiatives de soutien à la population active;
- préparer et planifier la recherche et l'information sur le marché du travail;
- promouvoir les partenariats avec les entreprises, les syndicats, le Collège du Yukon, les Premières Nations, les groupes visés par l'équité en matière d'emploi, le gouvernement fédéral et autres autorités pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes;
- gérer les stages, la formation axée sur les compétences et les normes interprovinciales relatives à la pratique des métiers;
- promouvoir les initiatives d'alphabétisation au moyen de programmes en milieu de travail et dans les collectivités;
- faciliter la transition des jeunes vers le marché du travail ou l'enseignement postsecondaire;
- fournir aux jeunes des programmes d'emploi et de formation;
- aider à la mise en œuvre des ententes de règlement des revendications territoriales en veillant à ce que tous les programmes et services tiennent compte des intérêts des Premières Nations du Yukon et en collaborant avec ces dernières à des initiatives de valorisation du potentiel.

57. Les programmes proposés au Yukon, tels Women in Apprenticeship and Trades (femmes, stages et métiers), First Nations Programs and Partnerships (programmes et partenariats avec les Premières nations) et le site Web financé par Citoyenneté et Immigration Canada pour informer les immigrantes et immigrants potentiels ou

nouvellement arrivés et montrent les liens étroits entre les initiatives d'éducation des adultes et des objectifs sociaux plus vastes, tels l'équité et l'inclusion.

58. Le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation du Manitoba établit les priorités et répartit les fonds qui représentent l'investissement du gouvernement dans les établissements d'enseignement postsecondaire, les initiatives d'alphabétisation et d'éducation des adultes et l'aide financière aux études. Le Ministère collabore avec les divisions scolaires, les collèges, un collège universitaire, les universités, les autres gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement fédéral ainsi que des organismes d'éducation privés et publics. La division de la formation et de l'alphabétisation des adultes administre et finance l'élaboration et l'exécution de programmes destinés aux adultes par l'intermédiaire des centres de formation des adultes et de programmes d'alphabétisation communautaires.
59. La *Loi sur les centres d'apprentissage pour adultes*, en vigueur depuis 2003 au Manitoba, établit une structure et un processus gouvernementaux distincts destinés aux centres d'apprentissage pour adultes. De plus, l'Assemblée législative a récemment édicté la *Loi sur l'alphabétisation des adultes*, qui entrera en vigueur en janvier 2009. Cette loi crée officiellement le Programme d'alphabétisation des adultes du Manitoba et prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie provinciale d'alphabétisation des adultes.
60. L'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel du Manitoba comporte une part substantielle de revitalisation dans le contexte d'un vaste continuum de cheminements professionnels et techniques accessibles, sans coupure d'un niveau de formation à un autre et harmonisés avec les besoins du marché du travail. Des programmes de préparation au marché du travail, de mise à jour des connaissances et d'évaluation des acquis sont offerts par la Division de l'industrie et du perfectionnement de la main-d'œuvre du ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce. La Direction de la formation linguistique des adultes du ministère du Travail et de l'Immigration offre des services d'évaluation pour aider les personnes qui immigreront au Canada à s'inscrire aux programmes d'anglais, langue complémentaire, et finance les programmes d'apprentissage de langues secondes offerts dans les centres de formation des adultes.
61. En 2006-2007, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario se sont dotés d'une Unité des politiques d'éducation des adultes pour améliorer l'élaboration et la prestation aux adultes de toute la province des programmes et des services d'apprentissage. Cette unité travaille en étroite coopération avec ses partenaires, dont le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et d'autres parties intéressées clés, pour mieux coordonner les programmes et l'accès aux services destinés aux adultes. En 2008, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités ainsi que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration ont créé un comité interministériel chargé de l'éducation des adultes afin d'aider à harmoniser les politiques et à

améliorer la coordination des programmes et des services d'apprentissage pour adultes.

62. Ces exemples montrent comment les priorités et politiques de formation des adultes sont intrinsèquement liées à d'autres priorités et programmes gouvernementaux, de sorte que les adultes bénéficient d'un service exhaustif et attentif aux besoins. Les deux derniers exemples ci-dessous de cette intégration de l'éducation des adultes à la planification plus vaste des services gouvernementaux illustrent son rôle dans la lutte à la pauvreté que livrent les gouvernements provinciaux.
63. Terre-Neuve-et-Labrador a publié en 2005 un plan d'action intitulé *Reducing Poverty in Newfoundland and Labrador: Working towards a Solution* sur la recherche de solutions à la pauvreté. Le plan propose une approche globale qui appelle la participation de tous les paliers de gouvernement, des groupes communautaires, des syndicats, du milieu de l'éducation et des individus. Le document souligne le lien étroit entre une faible scolarité et la faiblesse des revenus et rappelle les initiatives en place ou en élaboration, qui sont de nature à favoriser la réussite pour tous et toutes. Les ministères et organismes partenaires sont le ministère des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi, le ministère de la Santé et des Services communautaires, le ministère des Finances, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Innovation, du Commerce et du Développement rural, le ministère de la Justice, le ministère du Labrador et des Affaires autochtones, le Secrétariat aux affaires rurales, le Women's Policy Office (bureau des politiques relatives à la condition féminine), le Labour Relations Agency (bureau de relations du travail), Newfoundland Labrador Housing (office du logement) ainsi que le Volunteer and Non-Profit Secretariat (secrétariat à l'action bénévole et sans but lucratif). Leur contribution à l'éducation des adultes consiste à rendre l'alphabétisation et la formation de base plus accessibles, à accroître la participation des femmes aux programmes de formation où elles sont sous-représentées, à élaborer et élargir les programmes de formation axée sur l'emploi pour les groupes vulnérables restés à l'écart des autres programmes. Les progrès à ce jour comprennent la refonte du programme de formation de base des adultes et des méthodes d'enseignement, l'élaboration de programmes préparatoires à l'adresse des élèves adultes et la recherche entreprise pour mieux comprendre les défis particuliers que doit relever cette clientèle.
64. La Nouvelle-Écosse s'est dotée d'un groupe de travail sur la lutte à la pauvreté (Poverty Reduction Working Group), qui recueille les opinions sur les moyens de réduire la pauvreté dans la province. Les principes directeurs sont l'inclusion et la diversité, la collaboration et des programmes d'aide durables et prévisibles, favorables à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'autonomie. La lutte à la pauvreté passe par la collaboration entre tous les paliers de gouvernement, les syndicats et les associations patronales, les groupes communautaires, le milieu de l'éducation et les individus de sorte que les moyens mis en œuvre atténuent et, à long terme, éliminent la pauvreté et ses conséquences. Le groupe de travail est à formuler ses recommandations et un plan de mise en œuvre.

65. Le rapport publié en 2005 par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) sous le titre *Élaboration d'un cadre stratégique pour l'éducation des adultes : terminologie, typologie et meilleures pratiques* est la source la plus complète de renseignements sur les politiques et la législation de chaque province et de chaque territoire en matière d'éducation et de formation des adultes. Il est accessible depuis le site www.cmec.ca.

Financement de l'éducation des adultes

66. Les chiffres des dépenses en éducation des adultes aideront à situer en contexte le financement de ces activités au Canada. Selon le rapport intitulé *Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*, les dépenses en éducation ont augmenté au total de 12 p. 100 en dollars canadiens constants de 2001, de 1997-1998 à 2002-2003, pour atteindre 72,3 milliards de dollars, 67 p. 100 du total au profit de l'enseignement postsecondaire. De cette somme, 5,2 milliards de dollars ont été consacrés à la formation aux métiers et à la formation professionnelle, ce qui ne comprend pas les écoles de commerce privées. Le total des dépenses en éducation représentait 6,4 p. 100 du PIB en 2002-2003. Il faut souligner toutefois que ce pourcentage varie considérablement entre provinces et territoires.
67. Au cours de l'exercice financier 2005-2006, les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux ont dépensé 75,7 milliards de dollars pour tous les échelons de l'éducation, ce qui représentait 16,1 p. 100 du total des dépenses publiques.
68. En 2002-2003, les ménages et autres sources privées ont dépensé 12,8 milliards de dollars en éducation, soit près de 18 p. 100 du total des dépenses en la matière. Les collèges et les universités représentent 61 p. 100 des dépenses du secteur privé, le plus gros poste étant les droits de scolarité. Au primaire et au secondaire, les dépenses du secteur privé se chiffraient à 8 p. 100 du total des dépenses. En 2004, environ 43 p. 100 des ménages canadiens ont engagé des dépenses pour les fournitures, les manuels et les droits de scolarité.

Financement public

69. Étant donné les multiples ministères responsables des divers aspects de l'éducation des adultes et des programmes nombreux et variés financés par le gouvernement du Canada, il n'existe pas de portrait financier des dépenses en éducation et en formation des adultes au Canada. Les exemples ci-dessus sont fournis pour illustrer les diverses formes de financement public de l'éducation des adultes. Les chiffres indiqués ne sont pas comparables à l'échelle pancanadienne puisque l'offre de programmes est différente, tout comme le chiffre de la population et la géographie de chaque province et territoire.
70. Tous les gouvernements des provinces et des territoires financent l'éducation des adultes, soit en soutenant les établissements fournisseurs, les organismes

communautaires et les organismes bénévoles soit en aidant directement les élèves adultes eux-mêmes et en finançant des projets spéciaux ou des programmes de partage des coûts avec l'industrie et les entreprises.

71. Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) offre une gamme de programmes de financement de l'alphabétisation et de la formation de base des adultes :

- Le *Adult Literacy and Basic Education Fund* (fonds pour l'alphabétisation et la formation de base des adultes) fournit un financement de base au Collège Aurora qui offre un programme de formation de base dans les collectivités des T.N.-O.
- Le *Community Literacy Development Fund* (fonds de développement de l'alphabétisation communautaire) finance les conseils d'éducation communautaires, les entreprises, les conseils de hameau, les conseils municipaux, les bandes indiennes, les centres d'amitié et les groupes locaux de femmes qui offrent une gamme de programmes d'alphabétisation familiale et d'alphabétisation des adultes en fonction des besoins particuliers des collectivités.
- *Learning Support for People with Disabilities* (soutien à la formation pour les personnes handicapées) s'adresse aux personnes handicapées que des obstacles empêchent d'atteindre leurs objectifs d'éducation et de formation. Il peut s'agir d'évaluation et de conseils, d'appareils et d'accessoires fonctionnels, d'accessoires d'aide à l'utilisation de la technologie, de livres, d'instruments et d'équipement, de moniteurs et de monitrices, de soutien financier pour les droits de formation, les voyages et le transport.

72. Le budget 2008-2009 de la Saskatchewan atteste l'engagement du gouvernement de la province envers l'éducation des adultes. Le budget du ministère de l'Enseignement postsecondaire, de l'emploi et du Travail a été augmenté de 11 p. 100 pour prolonger le gel des droits de scolarité à l'université et augmenter le financement des programmes universitaires et collégiaux de formation des professionnels de la santé. Les collèges des régions ont reçu 4,1 millions de dollars pour augmenter de 200 les places offertes dans les programmes de formation de base des adultes dans les réserves des Premières Nations et accroître l'aide aux élèves adultes et aux employeurs. Des organismes communautaires se sont partagés 5 millions de dollars pour offrir une formation axée sur l'emploi et diverses formes de soutien aux immigrants et immigrantes. Le Saskatchewan Indian Institute of Technology a obtenu un million de dollars pour la formation de base des adultes et la formation axée sur l'emploi. Enfin, des fonds de 2,4 millions de dollars ont été affectés à l'amélioration de la formation et de l'aide à l'installation offertes aux immigrants et immigrantes de fraîche date.

73. Les Community Training Funds (fonds de formation communautaire) sont un élément clé de la stratégie de formation du Yukon. Fondés sur et tournés vers les collectivités pour la plupart, ils sont conçus pour que les décisions relatives à la formation soient

prises par les gens les mieux à même de comprendre les besoins. Ils sont le fruit de partenariats entre le gouvernement du Yukon et le secteur privé et visent à répondre aux besoins en formation d'industries spécifiques. Le gouvernement a conclu des ententes à long terme avec les industries de la culture, du tourisme et de l'exploitation minière et un certain nombre de fonds de formation communautaires. Une somme de 1,45 million de dollars a été prévue à cette fin dans le budget 2006-2007.

74. Le budget 2006-2007 de Terre-Neuve-et-Labrador réservait une somme de 1,2 million de dollars au College of the North Atlantic, qui pourra augmenter le nombre d'antennes qui offrent le premier niveau du programme de formation de base des adultes (Adult Basic Education ou ABE). La majeure partie de ces nouveaux fonds a servi à instaurer le programme à temps plein dans neuf endroits de plus et le reste servira à financer la prestation du programme à temps partiel, selon les besoins. Cet investissement a augmenté de manière substantielle la capacité globale du collège d'offrir le premier niveau du programme, qui est maintenant proposé dans dix endroits. Les niveaux II et III sont toujours offerts à temps plein dans 16 des 17 antennes du Collège. Une somme de 650 000 \$ permet d'offrir le Comprehensive Arts and Science College Transition Program (programme global de transition vers le collège des arts et des sciences) dans cinq collectivités de plus. Grâce à ce programme, les diplômés du secondaire et des programmes de formation des adultes qui n'ont pas tous les cours ou le diplôme voulu par les critères d'admission du collège peuvent compléter leur formation et s'inscrire ensuite aux programmes du collège.
75. En Colombie-Britannique, le financement des établissements postsecondaires publics se fait selon un modèle de subventions globales de fonctionnement. Le financement global donne aux établissements plus d'autonomie dans le choix des programmes à offrir pour mieux répondre aux besoins de leur population étudiante et de leur collectivité, dans les limites de leur objectif global en matière d'équivalents temps plein étudiants.
76. Dix-huit établissements postsecondaires publics de la Colombie-Britannique offrent un groupe de programmes de développement, y compris pour l'éducation de base et l'éducation spéciale des adultes ainsi que l'apprentissage de l'anglais langue seconde. Ces établissements sont financés selon le modèle de subventions globales et les programmes communautaires reçoivent un financement annuel par l'entremise d'un concours. Le tableau suivant ventile les fonds gouvernementaux affectés aux programmes d'alphabétisation des adultes, aux programmes de développement postsecondaires, aux programmes d'éducation de base des adultes offerts par les districts scolaires et aux services d'apprentissage de l'anglais destinés aux adultes de toute la province.

| Ministère | 2007-2008 |
|---|------------------|
| Enseignement supérieur et Développement du marché du travail | |
| Programmes de développement | 86,25 millions |
| Programmes communautaires d'alphabétisation des adultes | 2,4 millions |
| Programmes d'anglais langue seconde pour les nouveaux arrivants et arrivantes | 1 million |

| | |
|--|------------------------|
| Programmes d'aide aux adultes qui poursuivent leur éducation de base | 5,7 millions |
| <i>Total du ministère</i> | <i>95,35 millions</i> |
| Ministère de l'Éducation | 35 millions |
| Ministère du Procureur général | 16 millions |
| Total | 146,35 millions |

77. Le Programme d'alphabétisation et de formation de base d'Emploi Ontario offre des services de rattrapage scolaire. Le financement de ces services est passé de 10 millions de dollars en 2006-2007 à 15 millions de dollars en 2007-2008, leur permettant ainsi de desservir 7200 apprenantes et apprenants. Le rattrapage scolaire vise à faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire, à l'apprentissage ou à l'emploi grâce à une mise à niveau des compétences au chapitre de l'alphabétisation, de la numératie et des compétences essentielles. Les modes de prestations ont été diversifiés pour étendre la portée des programmes à des nouvelles communautés et à de nouveaux apprenants et apprenantes, y compris les francophones, les Autochtones, les personnes handicapées et celles qui sont les premières dans leur famille à poursuivre des études postsecondaires.
78. En 2007-2008, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a dépensé 63 millions de dollars dans les programmes de crédits pour l'éducation des adultes et la formation continue. De ce montant, 1,7 million de dollars ont été prévus pour consolider le système d'éducation des adultes de façon à reconnaître à l'aide de crédits d'études secondaires la langue maternelle des nouveaux arrivants et arrivantes adultes, à trouver de meilleurs moyens de reconnaître les acquis ainsi qu'à explorer et documenter les partenariats locaux efficaces entre les conseils scolaires, les organismes communautaires, les organisations locales et les collèges. Le ministère aide également les conseils scolaires à offrir des services d'éducation des adultes et de formation continue de même qu'à collecter des données et à présenter des rapports sur la réussite des apprenantes et apprenants adultes.
79. En 2007-2008, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration de l'Ontario a dépensé plus de 50 millions de dollars pour les programmes des affaires civiques et d'apprentissage de l'anglais ou du français langue seconde qui sont destinés aux adultes et qui ne comportent aucun crédit.
80. Au Québec, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a investi, en 2007-2008, 284 millions de dollars en formation générale des adultes et 564 millions de dollars en formation professionnelle.
81. Bon nombre de provinces et de territoires offrent un soutien, financier et autre, directement aux élèves adultes. L'Alberta, entre autres, a un programme de bourses pour les stagiaires, conçu pour récompenser l'excellence des stagiaires à un poste donné et pour encourager les élèves à terminer leur programme. Ils sont financés à la fois par le Apprenticeship and Industry Training Board (conseil des programmes de stage et de formation de l'industrie) de la province, le secteur privé et le ministère de

l'Enseignement postsecondaire et de la Technologie. Le programme permet de distribuer plus de 200 bourses annuelles de 1000 dollars chacune.

82. Le gouvernement du Manitoba et la Fondation des bourses du millénaire du Canada ont mis à l'essai le programme Millennium Adult Learner Bursary (bourses du millénaire pour élèves adultes), qui fournit une aide financière non remboursable aux étudiants et étudiantes à faible revenu qui, après avoir obtenu un Mature Adult Diploma (diplôme d'étudiant ou d'étudiante adulte) d'un centre de formation pour adultes, veulent faire des études postsecondaires. Le gouvernement de la Colombie-Britannique finance le Adult Basic Education Student Assistance Program (programme d'assistance à la formation de base des adultes) sous forme d'une subvention pour la formation de base, l'éducation spéciale et l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, aux élèves qui font la preuve de leurs besoins financiers et sont inscrits ou inscrites à des programmes tels le rattrapage scolaire, la formation préprofessionnelle, l'apprentissage de l'anglais et l'éducation spécialisée pour adultes.
83. Souvent, les gouvernements des provinces et des territoires collaborent avec le gouvernement fédéral. C'est le but de l'entente entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur les Initiatives ciblées pour travailleurs âgés. Les activités sont destinées aux travailleuses et travailleurs de 55 à 64 ans qui sont sans emploi. Il s'agit d'évaluer les compétences et de fournir des cours de rattrapage, des conseils et de l'expérience de travail. Le financement vise des projets exécutés à l'échelle des collectivités. Le gouvernement du Canada fournit jusqu'à 2,6 millions de dollars, tandis que la contribution du gouvernement du Nouveau-Brunswick s'établit à 500 130 \$. C'est ce dernier qui conçoit et exécute les projets ainsi financés. À l'échelle pancanadienne, les Initiatives ciblées pour les travailleurs âgés représentent un engagement de deux ans et de 70 millions de dollars du gouvernement fédéral pour diversifier l'offre de programmes.
84. Le gouvernement du Canada a signé de façon bilatérale avec chaque province et territoire une Entente sur le développement du marché du travail pour un investissement total de 3 milliards de dollars en six exercices financiers dans les prestations d'emploi et l'aide à l'emploi, et ce, afin d'accroître le chiffre de la population active et en améliorer les compétences. Ces ressources sont fournies aux provinces et aux territoires sur une base égale et en fonction du chiffre de population. L'Ontario, qui est la province la plus peuplée, recevra près de 1,2 milliard de dollars au cours des six années prévues pour aider des personnes qui ne sont pas admissibles à la formation prévue par le programme d'assurance-emploi et celles qui, faute de posséder les compétences de base, sont souvent exclues de la population active, dont les Autochtones, les immigrants et immigrantes, les personnes handicapées, les jeunes, les femmes et les travailleuses et travailleurs plus âgés. L'Ontario affecte de nouveaux fonds pour multiplier le nombre de personnes qui acquièrent de nouvelles compétences, aider les immigrantes et immigrants à intégrer plus rapidement le marché du travail et éliminer les obstacles aux services d'emploi et de formation auxquels sont confrontées les personnes handicapées.

85. L'Initiative en matière de compétences en milieu de travail (ICMT) est un volet important d'*Avantage Canada*, le plan économique à long terme adopté par le gouvernement du Canada. L'ICMT est un programme fédéral de contributions qui finance des projets d'évaluation de méthodes de développement des compétences et de gestion des ressources humaines prometteuses, axées sur le partenariat et les résultats à l'intention des employeurs et de la main-d'œuvre active du Canada. La contribution fédérale maximale atteint 75 p. 100 de la valeur totale des coûts admissibles. Les partenaires sont des organisations ou des individus qui contribuent pour leur part en argent ou en nature. Citons parmi les projets de l'ICMT ceux de la Société canadienne pour la formation et le perfectionnement (978 966 \$ en trois ans); de Vancouver Coastal Health (projet en santé pour la région littorale de Vancouver; 2 864 481 \$ en trois ans), des Manufacturiers et exportateurs du Canada, Division de Terre-Neuve-et-Labrador (2 249 369 \$ en trois ans); de la Corporation au bénéfice du développement communautaire de Restigouche Inc. (4 908 853 \$ en trois ans); et de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers (1 514 037 \$ en deux ans).

Financement privé

86. En 1995, le Québec a adopté la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, qui exigeait des employeurs dont la masse salariale totale était de plus de 1 million de dollars un investissement de 1 p. 100 de leur masse salariale dans des services de formation au profit de leur personnel. La loi a été appliquée graduellement, suivant l'effectif des entreprises touchées. Celles qui ne font pas cet investissement sont tenues de verser un montant égal dans un fonds spécial de financement de la formation. Une étude récente faite par le Centre interdisciplinaire de recherche et de développement sur l'éducation permanente de l'Université du Québec à Montréal sur les effets de la loi montre que, de 1997 à 2002, la participation à la formation en milieu de travail a augmenté significativement au Québec, passant de 21 p. 100 à 33 p. 100 des effectifs. Cette loi a été modifiée en 2007 et, bien que 1 p. 100 de la masse salariale soit toujours affecté à la formation, fournit davantage de moyens et d'outils favorables au développement des compétences dans les milieux de travail.

87. Le Conference Board of Canada a publié un rapport intitulé *Learning and Development Outlook 2007: Are We Learning Enough?*, qui résume les résultats du neuvième sondage biennal sur la vision qu'ont les organismes canadiens de la formation, de l'apprentissage et du perfectionnement. Le rapport montre que les organismes dépensent en moyenne 852 dollars par employé en formation, apprentissage et perfectionnement, mais que le niveau de l'investissement n'a pas évolué de manière notable depuis une décennie. Du reste, en tenant compte de l'inflation, les dépenses sont en fait de 17 p. 100 inférieures à ce qu'elles étaient en 1997. Les 258 réponses reçues permettent les conclusions suivantes :

- Les répondants ont dépensé 1,8 p. 100 de leur masse salariale en formation, apprentissage et perfectionnement.

- Les employeurs ont fourni 25 heures de formation, apprentissage et perfectionnement annuellement par employé, soit 10 p. 100 de moins que deux ans auparavant.
- Les entreprises axées sur le savoir du secteur à but non lucratif, des services professionnels et des services financiers sont celles qui ont dépensé le plus en formation, apprentissage et perfectionnement; les entreprises de gros et détail, l'éducation, la santé et la construction se trouvent à l'autre bout du spectre.
- Le personnel de gestion a bénéficié de 44 p. 100 de la formation.
- La formation en cours d'emploi n'est pas l'objet d'un suivi rigoureux et est peut-être plus répandue que les réponses ne le suggèrent. Selon les répondants, 42 p. 100 de tout l'apprentissage se fait de manière non formelle.
- Seuls 4 p. 100 des cours sont évalués en fonction du rendement de l'investissement. En revanche, 14 p. 100 des organismes ne font aucun suivi de la formation, de l'apprentissage et du perfectionnement qu'ils offrent.

En plus de chercher à déterminer les sommes consacrées par les organismes en formation et en cours, le Conference Board fait aussi rapport des avantages économiques qu'il y a à reconnaître les acquis et titres de compétence des adultes au Canada. Selon le document intitulé *Brain Gain* publié en 2001 à ce sujet, les Canadiens et Canadiennes toucheraient des revenus supplémentaires annuels de 4,1 à 5,9 milliards de dollars si on éliminait l'écart d'apprentissage.

88. Comme on l'a vu, il n'est pas possible de connaître le montant des dépenses en éducation et en formation des adultes. Cette section donnait tout au plus quelque exemples du financement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que de l'investissement du secteur privé dans la formation.

Qualité de l'éducation et de la formation des adultes : prestation, participation et résultats

89. La présente section porte sur les programmes d'éducation des adultes et, plus précisément, sur les fournisseurs, les participants et participantes, l'évaluation et le personnel enseignant.

Cadres de prestation de l'éducation et de la formation des adultes dans les établissements

90. L'UNESCO souhaite une description de l'organisation, de la gestion et de l'infrastructure de l'éducation des adultes, ainsi que des programmes, des mécanismes d'apprentissage, des groupes cibles, des bailleurs de fonds, des efforts déployés pour inclure les groupes sous-représentés et de la certification. La vaste gamme des programmes offerts au Canada n'est représentée que par quelques exemples, divisés en deux grandes catégories :

- formation de base, alphabétisation et formation dans une autre langue que la langue maternelle;
- éducation et formation en milieu de travail et formation à l'emploi.

Ces divisions ne sont pas absolues et bon nombre de fournisseurs n'offrent pas de programmes dans les deux catégories. La présente section se conclut par un regard sur le rôle des universités et des collèges.

Formation de base, alphabétisation et apprentissage d'une langue

91. Les fournisseurs des programmes de formation de base et d'alphabétisation sont entre autres les conseils et commissions scolaires, les collèges, les cégeps, les organismes communautaires, à but non lucratif et bénévoles, les centres d'éducation spécialisée créés par les gouvernements et quelques entreprises privées. Une section ci-dessous porte plus précisément sur l'alphabétisation et décrit les politiques, les programmes et les fournisseurs.
92. Le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Technologie de l'Alberta collabore avec les 83 conseils communautaires d'éducation des adultes de la province pour fournir une gamme de programmes communautaires d'alphabétisation, d'apprentissage de l'anglais, langue seconde, d'amélioration de l'employabilité, de traitement des questions communautaires et autres formes d'apprentissage tout au long de la vie, le tout sans crédits à la clé. Il existe aussi des programmes de rattrapage ou de fin de secondaire et des services tels l'information sur les carrières, la planification de la formation et l'aide à la recherche d'un emploi.
93. À cela s'ajoutent 72 programmes de moniteurs et monitrices bénévoles en alphabétisation des adultes qui permettent le jumelage entre des élèves adultes et des moniteurs et monitrices bénévoles qui les aident à améliorer leurs habiletés en lecture, en écriture et en mathématiques. Par ailleurs, la *Parent-Child Literacy Strategy* (stratégie d'alphabétisation parents-enfants) a été élaborée pour rehausser le niveau d'alphabétisation des parents et gardiens ainsi que des enfants d'âge préscolaire et pour soutenir et stimuler la participation des parents aux apprentissages de leurs enfants. La stratégie comporte des initiatives de sensibilisation à l'importance de l'alphabétisation des familles, de formation en alphabétisation intergénérationnelle et de soutien aux programmes d'alphabétisation intergénérationnelle des communautés de la province.
94. Les conseils communautaires de formation des adultes et les programmes de formatrices et formateurs bénévoles en alphabétisation des adultes font partie du Community Adult Learning Program (programme communautaire de formation des adultes) du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Technologie de l'Alberta. Selon le plan d'activité dressé par le ministère pour 2006-2009, le programme a trois objectifs :

- Élaborer des moyens d'augmenter la participation des Autochtones, des immigrantes et immigrants et d'autres groupes sous-représentés aux activités d'apprentissage.
- Rendre la formation plus accessible à la population albertaine en facilitant la transition vers le système d'éducation et à l'intérieur du système.
- Élargir les possibilités offertes aux adultes des communautés locales, et notamment aux Autochtones, aux immigrants et immigrantes et à d'autres groupes sous-représentés de satisfaire à leurs objectifs personnels de formation et d'emploi.

95. La *Nova Scotia School for Adult Learning* – NSSAL (école de la Nouvelle-Écosse pour l'apprentissage des adultes) relève de la division du ministère du Travail et du Développement de la main-d'œuvre. Créée en 2001, elle s'inscrit dans une vaste initiative de formation des adultes qui vise l'établissement d'un système concerté à l'intention des adultes qui veulent améliorer leurs habiletés en mathématiques, en lecture et en écriture ou terminer leurs études secondaires. L'initiative est financée par le ministère du Travail et du Développement de la main-d'œuvre, le ministère des Services à la communauté ainsi que Ressources humaines et Développement social Canada. La NSSAL finance les programmes et travaille en partenariat avec les organismes chargés de les exécuter, comme les organismes de formation communautaires, qui se consacrent aux programmes d'alphabétisation et de mathématiques de base, le Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse et l'Université Sainte-Anne, qui offrent des programmes d'alphabétisation et de mathématiques d'un niveau supérieur et des programmes du secondaire menant à des crédits, et les écoles secondaires des conseils scolaires régionaux, qui offrent des cours du niveau secondaire aux personnes âgées. De plus, l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse divers services de formation linguistique pour aider les nouveaux arrivants et arrivantes à participer à la société et au marché du travail.

96. Apprentissage et alphabétisation pour adultes est un programme du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation du Manitoba. Il a pour but d'améliorer les perspectives d'éducation et d'emploi des adultes de la province en collaborant avec les 44 centres de formation des adultes enregistrés, qui offrent gratuitement des cours secondaires donnant lieu à des crédits et des cours de rattrapage. Il a attiré 8300 apprenantes et apprenants en 2006-2007. Son financement a été supérieur à 14 millions de dollars. Certains centres sont financés en totalité ou en partie par le gouvernement, et d'autres le sont entièrement par d'autres sources.

97. Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick a créé le Réseau des centres d'apprentissage pour adultes (RésCAA), un guichet unique à l'intention des adultes qui souhaitent poursuivre leur formation. Grâce aux fonds réservés par le gouvernement, le RésCAA compte plus de 200 de ces centres dans toute la province, chacun étant géré par un comité régional composé de bénévoles de la région pour que l'initiative réponde bien aux besoins des collectivités et que les cultures locales soient respectées. Les programmes offerts visent entre autres objectifs la numératie et l'alphabétisation en anglais et en français,

la formation en informatique ainsi que la préparation aux tests de connaissances générales par l'entremise d'un soutien individualisé axée sur la personne ou d'un programme Internet. Le Nouveau-Brunswick compte 12 comités régionaux d'apprentissage pour adultes, qui encadrent les programmes d'apprentissage pour adultes et les centres d'apprentissage en ligne.

98. Parmi les organisations qui offrent une formation de base et des services de préparation à la carrière et à l'emploi en Saskatchewan figurent le Dumont Technical Institute, le Saskatchewan Indian Institute of Technology, les collèges régionaux, la Saskatchewan Institution of Applied Science and Technology, les Centres des services d'orientation des carrières et d'emploi Canada-Saskatchewan et une gamme d'organismes communautaires. Le tableau 3 ci-dessous dresse la liste des services et des programmes menant ou non à des crédits.

Tableau 3 : Programmes de base et programmes connexes en Saskatchewan

| Services | Programmes sans crédits | Programmes menant à des crédits |
|--|---|--|
| Accueil et évaluation | Alphabétisation, alphabétisation intergénérationnelle, alphabétisation en milieu de travail | Formation de base, niveaux 1, 2 et 3 |
| Liens entre aînés et étudiants et étudiantes autochtones | Anglais, langue seconde; anglais comme second dialecte | <i>Adult 12</i> , fin des études secondaires |
| Conseils personnels et pédagogiques et orientation professionnelle | Préparation aux programmes d'études postsecondaires | Culture générale |
| Moniteurs et monitrices et spécialistes de l'apprentissage | Prospection des carrières et déroulement de la carrière | |
| Programmes et services culturels | Placement professionnel | |
| Intégration et soutien aux personnes handicapées | Préparation à la vie active | |
| Éducation à distance | Formation préalable à l'apprentissage | |
| | Employabilité | |

Source : Saskatchewan Advanced Education, Employment and Labour

99. Dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est le Collège Aurora qui fournit la majeure partie des programmes pour adultes. Bon nombre d'autres organisations participent toutefois, dont des établissements de formation professionnelle privés, les associations professionnelles, des organisations non gouvernementales (qui dépendent souvent du financement des gouvernements fédéral et territorial), des ministères, des municipalités, des organisations autochtones et les conseils scolaires.

100. Deux grands programmes de formation linguistique sont financés dans le cadre des programmes d'immigration du gouvernement du Canada : les Cours de langues pour les immigrants au Canada (CLIC) et les Cours de langue de niveau avancé (CLNA). Les deux sont offerts gratuitement aux immigrants et immigrantes adultes admissibles, en français et en anglais. En Nouvelle-Écosse, ils sont proposés dans différents cadres, sous diverses formes et selon divers modèles. Les conseils scolaires, les centres pour immigrants et immigrantes, les bibliothèques et les centres de formation offrent des cours de langue à temps plein ou partiel, en classe, dans les milieux de travail ou selon une formule individuelle. Des programmes de formation linguistique propres à un secteur ou à une profession sont aussi offerts aux professionnels et professionnelles des soins de santé, ingénieurs et ingénieures, gestionnaires, enseignants et enseignantes, pharmaciens et pharmaciennes. Des écoles privées offrent des programmes payants d'anglais, langue seconde.

101. En 2007, le gouvernement de la Colombie-Britannique a publié son *Adult Opportunities Action Plan* (plan d'action pour multiplier les possibilités offertes aux adultes). Il y stipule que les adultes de la province acquerront et maintiendront les compétences nécessaires en lecture et écriture pour participer pleinement à la société moderne et à l'économie mondiale. Ce plan vise plusieurs objectifs, dont les suivants.

- Éliminer les obstacles et favoriser la participation en diffusant de l'information sur les programmes disponibles, le soutien aux apprenantes et apprenants et les services offerts à tous.
- Accroître les niveaux d'alphabétisation de populations ciblées, y compris les Autochtones, les personnes immigrantes et les personnes incarcérées.
- Coordonner des programmes de qualité qui portent fruit.

102. La Colombie-Britannique s'est engagée à offrir des programmes et services d'anglais, langue seconde (ALS), pour aider les personnes qui immigreront et les réfugiés à devenir autonomes et à prendre une part active à la vie économique et sociale de la province. Le programme d'anglais, langue seconde, pour adultes est administré par le ministère de l'Enseignement supérieur et du Développement du marché du travail. Les services d'ALS sont offerts par une gamme de fournisseurs de spécialités diverses ainsi que par des établissements publics d'enseignement postsecondaire. Les programmes d'ALS pour adultes et les cours d'ALS de base sont offerts gratuitement dans les établissements publics d'enseignement postsecondaire. Certains élèves qui suivent un programme d'ALS plus avancé dans le réseau public sont admissibles à une aide financière de la province. En 2007-2008, 35 collèges

publics, organisations communautaires sans but lucratif, conseils scolaires et écoles privées offraient des programmes d'ALS pour adultes.

103. Des programmes de formation de base des adultes sont aussi offerts dans le cadre de cours du ministère de l'Enseignement supérieur et du Développement du marché du travail de la Colombie-Britannique qui peuvent mener à la fin des études secondaires et à la préparation d'études postsecondaires. Les cours peuvent aussi être suivis dans les écoles secondaires ou les établissements d'enseignement postsecondaire locaux. Le ministère offre enfin un programme pour aider les élèves adultes à assumer les coûts éducationnels directs de formations de base comme le rattrapage, la formation préprofessionnelle, des cours d'anglais et des programmes d'éducation spécialisée pour adultes. Une initiative lancée en septembre 2007 dans le système postsecondaire public vise à faire en sorte que tous les cours de formation de base des adultes soient gratuits.
104. Un nouveau programme mis en place en 2007 permet aux personnes immigrantes qui s'établissent dans les petites collectivités éloignées de la Colombie-Britannique de bénéficier d'un tutorat individualisé, par un bénévole, pour mieux maîtriser l'anglais et s'initier à la vie au Canada. Les collègues, les districts scolaires et les organisations communautaires offrent présentement aux personnes immigrantes et réfugiées divers cours d'anglais langue seconde, mais dans certaines collectivités le trop faible nombre d'immigrantes et immigrants ne justifie pas la prestation de cours en classe. Grâce à un financement fédéral de 1 million de dollars, le modèle individualisé a donc été mis à l'essai avec succès dans sept collectivités; 200 bénévoles ont ainsi pu offrir leur aide à 450 apprenantes et apprenants dans 29 collectivités de la province.
105. Le ministère de l'Éducation de l'Ontario verse aux conseils scolaires un soutien financier pour les programmes d'éducation des adultes et de formation continue et pour les services destinés aux adultes qui souhaitent obtenir un certificat ou diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Les conseils scolaires peuvent offrir leurs cours pendant le jour ou le soir pour les adultes qui occupent un emploi. Les cours sont donnés par une enseignante ou un enseignant et accessibles grâce à l'enseignement à distance. Les services pour les cours menant à des crédits sont gratuits pour les adultes.
106. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario offre Emploi Ontario, un réseau intégré de programmes et de services d'emploi et de formation qui vise à aider à la province à se doter de la main-d'œuvre qualifiée dont elle a besoin. L'un de ses programmes s'appelle le Programme d'alphabétisation et de formation de base, qui comporte des services de rattrapage scolaire. En 2007-2008, ce programme a été déployé à 285 endroits dans la province par l'entremise de 202 organismes bénéficiant de paiements de transfert, y compris des collèges d'arts appliqués et de technologie, des conseils scolaires et des organisations communautaires.

107. Au Québec, l'éducation des adultes est régie par la *Loi sur l'instruction publique*. Les centres d'éducation des adultes des commissions scolaires offrent des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement aux adultes. Les centres d'éducation des adultes, francophones et anglophones, au nombre de 199, peuvent offrir 10 services de formation tels l'alphabétisation, le secondaire, menant au diplôme d'études secondaires (DES), la préparation aux études professionnelles et aux études post secondaires, l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle. De plus, 180 organismes d'action communautaire autonome ont comme mission principale l'alphabétisation, la lutte au décrochage scolaire, le raccrochage scolaire ou la formation du personnel de ces mêmes groupes communautaires ou de d'autres groupes dont la mission diffère.
108. Les programmes d'éducation de base et d'alphabétisation des adultes sont également offerts par l'entremise de groupes communautaires, d'associations, de groupes bénévoles d'alphabétisation et de nombreuses autres organisations du secteur non gouvernemental et de la société civile. Le présente rapport traite de plusieurs de ces organismes. Pluri-elles, au Manitoba, est un exemple d'organisation qui offre un large éventail de services, y compris des services l'alphabétisation de base des adultes et d'alphabétisation fonctionnelle, des programmes de mise à jour des compétences en français, d'alphabétisation familiale et d'aide aux devoirs ainsi que des programmes pour les personnes qui cherchent à obtenir une équivalence d'études secondaires. Tous ces services sont offerts aux francophones en milieu linguistique minoritaire. Pluri-elles est une organisation sans but lucratif qui voit l'éducation des adultes dans son contexte général et qui offre des services et des programmes englobant l'éducation, la formation, l'économie, la culture, la santé et les services sociaux. Elle cherche à renforcer les collectivités francophones de la province, en insistant sur le fait que l'alphabétisation est essentielle à la vie de tous les jours et non uniquement au marché du travail et au développement économique.

Formation en milieu de travail et préparation à l'emploi

109. L'examen de l'offre de formation en milieu de travail et de préparation à l'emploi porte plus précisément sur la multiplicité des fournisseurs et des programmes que l'industrie et les gouvernements conçoivent, proposent, financent, promeuvent et évaluent de concert.
110. Le Québec est caractérisé par une offre de formation diversifiée en matière de formation professionnelle, offerte dans les centres de formation professionnelle, et de formation technique, offerte dans les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps). Ainsi, près de 300 programmes de formation professionnelle ou technique permettent de répondre aux besoins des entreprises et des individus. Ces programmes sont tous élaborés selon l'approche par compétences. Les programmes sont répartis entre 21 secteurs de formation et couvrent l'ensemble des professions qui nécessitent une formation professionnelle ou technique. Plus spécifiquement, on compte :
- 142 programmes menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP), d'une durée habituelle de un à deux ans;

- 114 programmes permettant d’obtenir un diplôme d’études collégiales (DEC), qui s’échelonnent sur trois ans;
- 26 programmes conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP), qui durent un an;
- 199 attestations de formation professionnelle (AFP) délivrées par les commissions scolaires;
- 1400 attestations d’études collégiales (AEC) d’une durée variable, soit de quelques mois à plus d’un an.

111. L’ensemble du territoire habité du Québec est couvert par un dispositif de formation professionnelle et technique accessible. Sur le plan de la formation professionnelle, 70 commissions scolaires, dont neuf anglophones, gèrent 174 centres de formation. À cela s’ajoutent trois établissements gouvernementaux et 30 établissements privés. La formation technique, de son côté, est assurée par 48 cégeps, quatre établissements gouvernementaux et 41 établissements privés.

112. Afin de faciliter l’accès aux études professionnelles chez les jeunes, différentes voies de formation ont été implantées au cours des dernières années. Des activités d’exploration professionnelle permettent à des élèves de la formation générale des jeunes au secondaire d’explorer un ou plusieurs programmes de formation professionnelle et de vérifier leurs goûts et intérêts pour cette filière de formation. Des programmes de transitions continuent d’être mis au point pour créer des passerelles entre la formation professionnelle et la formation technique, y compris entre les différents niveaux de certification. Enfin, les élèves peuvent s’inscrire à un programme de formation professionnelle même s’ils n’ont pas encore obtenu les unités du secondaire requises pour y accéder.

113. La *Nova Scotia Workplace Education Initiative* (initiative de formation au travail de la Nouvelle-Écosse) fournit une aide et un soutien financier aux entreprises, aux industries et aux syndicats qui offrent des programmes d’alphabétisation et de formation de base. Elle s’appuie sur un partenariat entre le gouvernement, le secteur privé et l’industrie et encourage une culture de l’apprentissage dans les milieux de travail. Pour assurer la pertinence et l’adaptabilité, elle évalue les besoins organisationnels et modifie les programmes en conséquence. Cette souplesse permet aux programmes de répondre aux besoins des grandes et petites entreprises, des apprenties et apprentis, des personnes déplacées et sans emploi et de certains secteurs industriels.

114. Le Workplace Education Manitoba Steering Committee (comité de direction du Manitoba pour l’éducation en milieu de travail) est un partenariat entre entreprises, syndicats et gouvernement qui fait la promotion de l’éducation et de la formation en milieu de travail. Le comité aide les employeurs à évaluer les besoins de formation en habiletés essentielles, participe à l’élaboration et à la prestation de formations adaptées en milieu de travail et offre des programmes de formation de formateurs et formatrices.

115. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario a créé pour sa part le Fonds de promotion des initiatives sectorielles pour aider les organisations et secteurs industriels à élaborer des programmes, des normes et des documents de formation à l'intention de leurs effectifs. La méthode consiste à encourager la recherche et la planification à l'échelle d'un secteur pour combler les lacunes des compétences. Grâce au soutien financier de Services Canada, le Ministère a aussi créé des commissions locales de formation pour orienter la planification et l'exécution des programmes provinciaux de formation et rendre les emplois et les compétences plus accessibles, plus efficaces et plus adaptés aux besoins locaux. Ces commissions sont des organismes indépendants sans but lucratif, dirigés par les milieux d'affaires et les syndicats à l'échelle locale. Elles comprennent aussi les groupes qui ont un grand intérêt dans la vitalité de leur économie locale, dont des éducateurs et éducatrices, des organismes de formation, des femmes, des francophones, des personnes handicapées, les minorités visibles, des jeunes, des Autochtones et autres. Le rôle principal des 21 commissions locales actuellement en place dans toute la province est de contribuer à améliorer les conditions de leur marché du travail local en organisant par exemple des événements et des activités qui soulignent l'importance de l'éducation, de la formation et de l'amélioration des compétences auprès des jeunes, des parents, des employeurs, des travailleurs, des personnes sans emploi et du grand public. Un document en ligne, intitulé *Inventaire des programmes et services*, met en lumière les possibilités offertes relativement à l'emploi.
116. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration de l'Ontario finance les conseils scolaires pour qu'ils enseignent l'anglais et le français langues secondes et offrent une formation à la citoyenneté de manière à aider les nouveaux arrivants et arrivantes à s'intégrer dans la collectivité et à parfaire leurs compétences linguistiques. La formation linguistique va du niveau de base au niveau avancé et peut porter sur un contenu propre à une profession ou à une industrie afin d'aider à l'obtention et au maintien d'un emploi. Plus de 2300 nouveaux arrivants et arrivantes bénéficieront de ce programme, qui recevra 3,4 millions de dollars sur deux ans. Cette formation axée sur l'emploi répond aux besoins des employeurs de plusieurs secteurs, y compris la comptabilité, les affaires, les finances, la technologie de l'information, le génie, le secteur manufacturier, les soins de santé, les soins à domicile et les soins infirmiers.
117. Le programme Workplace Education PEI (formation en milieu de travail) de l'Île-du-Prince-Édouard vise à favoriser les partenariats avec le milieu des affaires, les syndicats et diverses organisations dans le but d'évaluer les besoins en formation du personnel et de recommander les programmes qui puissent y répondre. Une fois les programmes en place, le partenariat surveille l'élaboration des programmes et modifie ces derniers au besoin de sorte que chaque personne et chaque entreprise puissent atteindre leurs objectifs. Il s'agit de programmes adaptés, qui comprennent par exemple la préparation à l'obtention d'un certificat dans un domaine pertinent, la préparation aux examens d'équivalence du secondaire, de cours sur les communications en milieu de travail, de formations destinées aux superviseurs et de formations de base en informatique. Workplace Education PEI aide à trouver du

financement pour soutenir ces formations. La contribution de l'employeur ou du syndicat comprend les honoraires des formateurs et formatrices, les documents et fournitures, l'espace et le temps consenti au personnel pour les cours.

118. L'Initiative ciblée pour travailleurs âgés est une initiative fédérale-provinciale-territoriale de partage des coûts de l'aide financière aux travailleuses et travailleurs âgés des collectivités touchées par des réductions substantielles de personnel ou des fermetures d'entreprises. La programmation proposée dans ce cadre à Terre-Neuve-et-Labrador vise à favoriser le retour des travailleuses et travailleurs âgés sur le marché du travail, améliorer leur employabilité et faire en sorte qu'ils restent des participants actifs et productifs du marché du travail pendant que leurs collectivités traversent une période d'adaptation. Le financement est versé aux promoteurs des projets, c'est-à-dire des organismes communautaires spécialisés dans la prestation des programmes d'emploi et la réponse aux besoins des travailleuses et travailleurs âgés ou membres de partenariats communautaires en mesure d'offrir des programmes appropriés à ces personnes. Ces projets sont entre autres des activités de préparation à l'emploi telles la rédaction de CV, une formation sur les techniques d'entrevue, des conseils et des programmes d'amélioration de l'employabilité et notamment :

- évaluation professionnelle et évaluation des acquis,
- mentorat,
- mise à niveau des compétences de base,
- formation sur des compétences spécifiques,
- expérience professionnelle auprès d'un type d'employeur donné,
- préparation au travail indépendant,
- expérience de travail dans la collectivité,
- marketing direct auprès des employeurs et perfectionnement professionnel,
- certification.

Les participantes et participants bénéficient d'une aide financière.

119. Terre-Neuve-et-Labrador n'est pas dotée d'une initiative distincte en alphabétisation au travail. L'éducation de base des adultes et le développement des compétences essentielles sont délivrés, au besoin, dans le cadre de programmes plus généraux de formation professionnelle, de formation préalable à l'emploi et de maintien de l'emploi. Le ministère de l'Éducation et le ministère des Ressources humaines, de la Main-d'œuvre et de l'Emploi de la province travaillent ensemble et de concert avec les organismes communautaires et les établissements d'enseignement pour offrir ces programmes. Terre-Neuve-et-Labrador est en train de mettre au point un nouveau modèle de prestation des services appelé *Career Work Centres* (centres de carrière et d'emploi), où les sans-emploi trouvent un guichet unique pour les services d'orientation et d'accès aux carrières, de recherche d'emploi, de formation de base et de formation au travail.

120. La Yukon Training Strategy (stratégie de formation du Yukon) forme le cadre des activités de développement de la formation et de la main-d'œuvre du

gouvernement. Il incombe à la division des programmes et services pour le marché du travail de l'unité de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation d'appuyer les programmes d'alphabétisation en milieu de travail et dans les collectivités et de collaborer avec les syndicats, les groupes de femmes, les jeunes, le secteur privé, les organismes sans but lucratif, les collectivités, les Premières Nations et le gouvernement fédéral à l'élaboration et à l'application de stratégies et de politiques spécifiques de perfectionnement de la main-d'œuvre, y compris des initiatives de formation. Le Collège du Yukon joue un rôle de premier plan dans la prestation de ces programmes.

121. En Colombie-Britannique, *SkillsPlus* (compétences plus), une initiative de développement des compétences essentielles au travail, a été lancée en mars 2008. Elle englobe un éventail de stratégies de formation de base et d'alphabétisation des adultes déjà sur le marché du travail. Elle est le fruit d'un partenariat entre le secteur privé, les syndicats, le milieu de l'éducation et le gouvernement provincial. L'expression « compétences essentielles » désigne exclusivement les neuf compétences transférables ciblées et explorées par Ressources humaines et Développement social Canada. La phase I de *SkillsPlus* porte sur 10 projets de recherche sectoriels visant à brosser le tableau complet de la formation de base au travail à l'échelle de la Colombie-Britannique. La phase II tire parti des connaissances acquises lors de la phase I, finance la formation de base au travail et la création d'outils, de ressources, de services et d'évaluations des compétences essentielles axés sur les besoins des petites et moyennes entreprises et soutient les activités sectorielles.
122. *SkillsPlus* se veut une initiative pluriannuelle financée conjointement par le ministère de l'Enseignement supérieur et du Développement du marché du travail, qui soutient les activités de base, et l'entente fédérale-provinciale relative au marché du travail, qui appuie les employés et employées peu qualifiés (qui n'ont ni diplôme d'études secondaires ni certificat reconnu ou dont le niveau d'alphabétisation ou de compétences essentielles est faible). Elle bénéficie depuis 2007-2008 d'un budget annuel de 500 000 \$. Aux termes de l'entente relative au marché du travail, 27,35 millions de dollars seront versés sur six ans.
123. Un rapport publié en 2007 par le Labour Education Centre et le Centre d'étude sur l'éducation et le travail, intitulé *Pour intégrer les questions d'équité et lever les barrières*, décrit une part des nombreuses initiatives de formation du mouvement ouvrier au Canada. On y trouve une description de projets locaux axés sur des employeurs en particulier et de programmes pancanadiens. Le rapport met en lumière des programmes d'analyse et d'application de la lutte antiracisme dans le cadre de cours de formation de la main-d'œuvre. Parmi les syndicats participants figurent le Congrès du travail du Canada, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, les Métallurgistes unis d'Amérique, le Syndicat des travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile, le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, la Section locale 27 des charpentiers et la Northwest Territories Federation of Labour.

Rôle des universités et des collèges

124. Les universités et les collèges offrent des possibilités de formations à des centaines de milliers d'étudiants et d'étudiantes, dont la majorité ne répondent toutefois pas aux critères de l'éducation des adultes établis par l'UNESCO puisqu'ils et elles n'en sont qu'à l'étape initiale de l'éducation. L'éducation et la formation des adultes s'adressent à ceux et celles qui veulent hausser ou remplacer cette phase initiale, en particulier par des formations non formelles.
125. Selon l'Association des universités et collèges du Canada, plus de 400 000 adultes sont inscrits à des cours de formation continue menant ou non à des crédits offerts par les universités canadiennes. Beaucoup de ces cours mènent à un grade ou à un certificat et s'adressent à des adultes qui veulent mettre leur scolarité à niveau ou apprendre de nouvelles compétences. Pour mieux servir la clientèle adulte, les universités offrent des programmes d'orientation aux élèves plus âgés, des centres d'apprentissage, des horaires flexibles et des méthodes différentes, parmi lesquelles des ateliers intensifs au cours des weekends, des formations aux employés dans leur propre entreprise et des programmes de formation en ligne et à distance. Certaines universités, dont la Simon Fraser University, à Vancouver, et la University of Western Ontario, à London, ont des antennes au centre-ville pratiquement réservées à la formation continue. À Toronto, l'Université Ryerson offre 1100 cours et 72 programmes de certificat reliés à la carrière à plus de 65 400 élèves chaque année, par l'intermédiaire de la G. Raymond Chang School of Continuing Education. Ces types de prestation montrent bien la grande diversité des milieux urbains, régionaux et ruraux pour la formation continue ainsi que la diversité des styles, y compris la formation en ligne, la formation à distance et l'enseignement en classe qui fait également appel à la technologie.
126. L'Association pour l'éducation permanente dans les universités du Canada a publié récemment un livret intitulé *Turning Up the Volume on Canada's Learning Continuum: Learner Success Stories from University Continuing Education Providers across the Country*, dans lequel des élèves adultes expliquent en quoi leur formation leur a permis d'aborder une nouvelle carrière ou des études menant à un grade, leur a ouvert de nouvelles possibilités et leur a fourni des connaissances et des habiletés essentielles à la vie au Canada, les a préparés à la retraite et leur a fait connaître des diverses collectivités.
127. On trouve des collèges et des établissements dans 900 collectivités, de tous types et de tous milieux : ruraux, urbains, autochtones, défavorisés et immigrants. Les collèges ont pour mandat d'entretenir des liens étroits avec la collectivité environnante et de prévoir les besoins changeants de leur région en connaissances et en compétences pour y répondre rapidement. Ils offrent de nombreux programmes et services aux élèves adultes :
- Les collèges jouent un rôle très actif dans l'évaluation et la reconnaissance des acquis, les initiatives relatives aux compétences essentielles et à la formation

axée sur l'emploi, la formation de base des adultes, les programmes d'alphabétisation et langue seconde, la reconnaissance des titres de compétence étrangers, les programmes professionnels et techniques et la formation préprofessionnelle.

- Le collège ou institut local est la source de la formation technique dans les communautés et c'est souvent le seul recours des élèves adultes et des entreprises qui veulent répondre à la demande du marché. Les cours et programmes de formation continue offerts par ces établissements proposent un vaste éventail de possibilités de développement des habiletés, fondées sur la demande des collectivités.
- Les collèges et instituts travaillent en partenariat avec la main-d'œuvre, les syndicats, les ministères, les municipalités, les entreprises et l'industrie à élaborer et offrir des programmes de formation adaptés aux employés. Les collèges offrent aux adultes de milieu défavorisé, aux jeunes, aux Autochtones et autres groupes ayant des besoins particuliers des programmes qui leur permettent d'apprendre et de participer plus directement à la société. Ils ouvrent accès à des programmes d'alphabétisation, de formation linguistique et de formation technique parrainés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, à l'appui des élèves adultes de milieu défavorisé.
- Les collèges et instituts travaillent avec les organisations communautaires, les initiatives locales d'aide à l'établissement et les gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux à offrir une formation linguistique et une orientation en milieu de travail aux immigrantes et immigrants de fraîche date.
- Les collèges et instituts, y compris les instituts autochtones, travaillent à accroître l'accessibilité des peuples autochtones à la formation des adultes grâce à leur présence dans les communautés urbaines, rurales et éloignées et les collectivités autochtones ainsi qu'à leurs relations de collaboration avec les collectivités et organismes autochtones.

128. Il existe en outre des collèges privés à but lucratif, souvent appelés collèges professionnels ou collèges commerciaux ou encore établissements de formation privés, homologués ou non par le gouvernement de la province ou du territoire, qui offrent des formations professionnelles et techniques. Certains sont financés en partie par les deniers publics, mais leurs sources de revenus sont principalement les droits assumés par les étudiants et étudiantes. L'Ontario, province la plus peuplée, compte plus de 450 de ces collèges d'enseignement professionnel privés inscrits, qui dispensent surtout une formation pratique et dont les programmes préparent les étudiants et étudiantes à des postes bien définis. Ces établissements jouent un grand rôle dans la formation des adultes puisque la majeure partie de ceux et celles qui les fréquentent sont des adultes qui reviennent aux études un certain nombre d'années après avoir terminé leur formation initiale.

129. Au Canada, toute une gamme d'organismes et d'établissements offrent des programmes de formation et d'apprentissage aux adultes. Commissions scolaires, collèges, universités, centres de formation professionnelle, centres pour adultes, organismes communautaires et bénévoles ou sans but lucratif, employeurs, syndicats,

associations, entreprises privées, groupes spéciaux aux services des Autochtones, des immigrants et immigrantes, des femmes, des défavorisés et des gens au chômage, tous offrent des programmes et des services en ce domaine. Les gouvernements des provinces et des territoires assurent la majeure partie du financement des programmes, souvent en collaboration avec le gouvernement fédéral. Les structures, les modèles de financement, les fournisseurs de services et les programmes varient selon la province ou le territoire, mais on trouve partout un vaste éventail de possibilités de formation des adultes.

Participation

130. Les directives de l'UNESCO énumèrent un certain nombre d'éléments clés de la participation, soit la perspective statistique, les motivations des élèves, la participation et la non-participation de certains groupes. La présente section commence donc par une analyse de la formation des adultes au Canada, tirée de l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes* de 2003 et d'autres études. Suivent des données sur la participation aux programmes d'éducation et d'alphabétisation des adultes dans certaines provinces et certains territoires. L'accent est ensuite mis sur la formation liée à l'emploi et les résultats de l'*Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes* faite en 2002 par Statistique Canada. La section se termine par une description de l'attitude des Canadiennes et des Canadiens à l'égard de la formation axée sur le travail.

Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes

131. L'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes* (EIACA), faite par l'Organisation de coopération et de développement économiques et Statistique Canada en 2003, a obtenu plus de 23 000 réponses dans les treize provinces et territoires du Canada. L'étude englobait les gens de 16 à 65 ans à l'exclusion des personnes étudiant à temps plein (à moins que la formation ne soit financée par un employeur) et des personnes de plus de 20 ans inscrites à un programme d'enseignement primaire ou secondaire.

132. Certaines formations, formelles ou non, sont considérées comme des activités d'éducation et de formation des adultes dans le rapport résultant. L'EIACA comportait en effet des données sur les apprentissages non formels. Les résultats montrent que 49 p. 100 de la population adulte du Canada ont participé à quelque forme d'éducation et de formation des adultes, dont programmes, cours, ateliers, séminaires et autres pendant l'année de l'étude.

133. Voici quelques résultats des plus significatifs à propos des élèves adultes au Canada.

- **Temps :** Chaque élève a consacré environ 290 heures à sa formation pendant cette année.

- **Soutien financier** : 53 p. 100 des participants et participantes ont bénéficié d'une aide financière de la part de leur employeur, 41 p. 100 ont assumé eux-mêmes les frais et 8 p. 100 ont reçu une bourse du gouvernement; les hommes ont été plus nombreux que les femmes à recevoir l'aide de leur employeur.
- **Niveau de littératie** : L'EIACA établit un lien entre les niveaux de littératie (au nombre de cinq, le niveau inférieur étant le 1 et le niveau supérieur le 5) et la participation à l'éducation des adultes. Elle montre que seules 20 p. 100 des personnes situées au niveau inférieur (niveau 1) ont participé. Au niveau 2, le pourcentage passait à 36 p. 100 et le niveau 3, à 62 p. 100 et 66 p. 100 aux niveaux 4 et 5. Autrement dit, les personnes dont les connaissances étaient les moins bonnes sont aussi celles qui ont participé le moins à l'éducation et à la formation des adultes. Par contre, les taux de participation étaient meilleurs qu'au moment de la version précédente, en 1995.
- **Degré de scolarité** : Même courbe pour la participation en fonction du degré de scolarité : les personnes les moins scolarisées sont aussi les moins susceptibles de participer à la formation des adultes. Chez les personnes qui n'avaient pas terminé le secondaire, le taux de participation était de 26 p. 100; il était de 48 p. 100 pour les personnes ayant le diplôme d'études secondaires; de 59 p. 100 pour les personnes ayant une formation postsecondaire autre que l'université et de 65 p. 100 pour les personnes ayant fréquenté l'université.
- **Scolarité des parents** : La participation à l'éducation et à la formation des adultes est directement proportionnelle à la scolarité des parents.
- **Âge** : Les répondants et répondantes les plus jeunes participent davantage à l'éducation et à la formation des adultes.
- **Sexe** : Au Canada, les taux de participation sont à peu près égaux entre hommes et femmes : 49 p. 100 chez les hommes et 50 p. 100 chez les femmes.
- **Origine** : Les répondantes et répondants nés au Canada ont été plus nombreux que les autres à participer à l'éducation et à la formation des adultes.

134. L'EIACA portait aussi sur la formation des adultes en regard du travail.

- **Motifs de participation** : Les motifs de participation liés au travail dominaient, à 82 p. 100 contre 20 p. 100 seulement par goût personnel. Ces chiffres restent vrais même chez les personnes ayant passé plus de 20 ans dans la même occupation.
- **Participation à la main-d'œuvre active** : 57 p. 100 des membres de la population active avaient profité de possibilités d'éducation et de formation des adultes, contre 31 p. 100 chez les personnes en chômage et 24 p. 100 des personnes ne faisant pas partie de la main-d'œuvre active.
- **Formation financée par l'employeur** : La participation aux activités de formation financées par l'employeur est plus fréquente chez les personnes travaillant dans des entreprises où l'effectif dépasse les 100 personnes et dans les secteurs telles l'industrie de la fabrication utilisant une haute technologie, les services marchands axés sur le savoir, l'administration publique, la défense, l'éducation, la santé, les services communautaires et sociaux et les

services personnels ainsi que chez les personnes occupant des fonctions de supervision.

- **Application des connaissances** : Plus une personne doit utiliser les connaissances de base au travail, plus elle a de chances de bénéficier d'une formation financée par l'employeur par rapport à celles qui ont moins besoin d'appliquer ce type de connaissances.

135. Outre les systèmes formels de formation, une bonne part de la formation des adultes se fait de manière non formelle, à la maison, dans les bureaux et au sein des collectivités. L'EIACA portait également sur ces formations non formelles et sur les activités de la vie quotidienne qui sont propices à l'apprentissage, telles la visite d'un musée, l'usage d'un ordinateur et la lecture d'ouvrages de référence. Presque tous les répondants et répondantes (93 p. 100) ont dit participer à quelque forme d'apprentissage non formel au cours de l'année visée par l'enquête. La réponse la plus courante était « Apprendre par soi-même, en faisant des essais », suivie de « Apprendre en observant, en obtenant de l'aide et des conseils d'autres personnes », toutes deux étant le choix d'environ 80 p. 100. Un peu plus de 60 p. 100 ont choisi « Lire des manuels, des ouvrages de références [...] et d'autres documents » et « Apprendre au moyen de l'ordinateur ou d'Internet ». Dans chaque cas, la participation est directement proportionnelle au niveau de littératie.

136. L'EIACA sera remplacée par le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes. Le Canada prendra part à cette nouvelle étude de l'OCDE pour mettre au jour et mesurer les différences entre individus et pays au regard des compétences considérées comme nécessaires à la réussite personnelle et sociale, pour évaluer l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation s'agissant de générer les compétences requises, et pour mesurer l'incidence de ces compétences sur les résultats sociaux et économiques, à l'échelle individuelle et à l'échelle agrégée.

137. En 2004, un réseau de recherche de l'Université de Toronto sur l'évolution du travail et de l'apprentissage tout au long de la vie, un projet appelé Changing Nature of Work and Lifelong Learning (WALL) a entrepris une étude sur les activités d'apprentissage et les activités professionnelles et leurs interactions. L'enquête faite à ce sujet au Canada en 2004 a montré que la participation aux activités de formation hors des établissements d'enseignement, est très intense, à la fois par le nombre proportionnel de personnes qui disent le faire et par le temps qu'elles consacrent aux diverses activités liées à un travail rémunéré, aux travaux ménagers, au travail bénévole et à leurs champs d'intérêts généraux. L'incidence de ces formes d'apprentissage ne semble pas très liée au degré de formation obtenue en milieu formel, puisque des décrocheurs et des décrocheuses et autres groupes marginalisés restent très actifs à l'égard des activités non formelles. Quatre-vingt-un pour cent des répondantes et répondants ont dit avoir pris part à des activités de formation en contexte non formel et y consacrer en moyenne 13 heures par semaine.

Les élèves adultes dans les provinces et les territoires

138. Plusieurs provinces et territoires font état de la participation à leurs programmes d'éducation et de formation des adultes.
139. Le Community Adult Learning Program (programme communautaire de formation des adultes) de l'Alberta offre des possibilités d'apprentissage dans les collectivités locales aux Autochtones, aux immigrantes et immigrants et à d'autres groupes sous-représentés qui souhaitent retourner aux études pour répondre à des objectifs personnels ou professionnels. Partenaires du programme, les conseils communautaires de formation des adultes sont des associations bénévoles qui ont pour fonction de répondre aux besoins de formation à temps partiel et sans crédit des adultes de 83 communautés de la province. Les tableaux 5 et 6 ci-dessous font état des statistiques de 2006 sur les inscriptions.

Tableau 5 : Participation aux programmes de formation de base, d'ALS et de FLS, Alberta, en 2006

| Programme | N ^{bre} de cours | N ^{bre} de participants et participantes | N ^{bre} d'heures |
|--------------------------|---------------------------|---|---------------------------|
| Formation de base | 295 | 4 950 | 7 986 |
| Anglais, langue seconde | 454 | 5 887 | 21 239 |
| Français, langue seconde | 10 | 91 | 190 |
| Total | 759 | 10 928 | 29 15 |

Source : Alberta Advanced Education and Technology, *Community Adult Learning Program 2006 Annual Report*, septembre 2007

Tableau 6 : Participation aux programmes d'amélioration de l'employabilité et de formation aux questions communautaires en Alberta, en 2006

| Programme | N ^{bre} d'ateliers ou de cours | N ^{bre} de participants et participantes |
|---------------------------------|---|---|
| Amélioration de l'employabilité | 1 876 | 16 866 |
| Questions communautaires | 2 220 | 38 144 |
| Total | 4 096 | 55 010 |

Source : Alberta Advanced Education and Technology, *Community Adult Learning Program 2006 Annual Report*, septembre 2007

140. Des cours d'intérêt général sont donnés sur un mode de recouvrement des coûts. Ce sont par exemple le yoga, le jardinage, la danse sociale, la cuisine et la photographie. En 2006, 12 287 personnes ont participé à 1143 cours d'intérêt général.

141. Toujours en Alberta, les Volunteer Tutor Adult Literacy Services (services bénévoles d’alphabétisation des adultes) fournissent des services d’alphabétisation aux adultes qui cherchent une aide individuelle ou en petit groupe pour améliorer leurs compétences de base en lecture, en écriture et en calcul. En 2006, 2023 adultes s’y sont inscrits, aidés par 1318 bénévoles qui ont fourni près de 90 000 heures de formation. Voici le portrait de ces élèves.

- **Sexe** : 61 p. 100 étaient des femmes et 39 p. 100 étaient des hommes.
- **Âge** : Le groupe le plus représenté était celui des 36 à 55 ans, à 41 p. 100; le second était celui des 20 à 35 ans, avec 39 p. 100.
- **Degré de scolarité au Canada** : Parmi les personnes qui ont fait leur scolarité au Canada, 37 p. 100 avaient plus de 10 ans de scolarité, 23 p. 100 en comptaient de sept à neuf et 24 p. 100 avaient fréquenté des programmes d’éducation spécialisée.
- **Degré de scolarité hors du Canada** : Parmi les personnes qui ont fait leur scolarité ailleurs qu’au Canada, 67 p. 100 comptaient plus de dix ans de scolarité.
- **Groupes** : 906 des 2023 élèves étaient des immigrantes et des immigrants, 176 étaient des personnes âgées et 87 étaient des Autochtones. S’y ajoutent 317 personnes avec retard de développement ou d’apprentissage, troubles de santé mentale et incapacités physiques.

142. Selon le *Plan d’action éducation, emploi et productivité* adopté en 2008 par le gouvernement du Québec, plus de 106 500 adultes étaient inscrits en formation professionnelle en 2006-2007, dont 60 p. 100 d’hommes et 40 p. 100 de femmes. La formation technique a attiré plus de 97 000 personnes, dont 38 p. 100 d’hommes et 59 p. 100 de femmes et on relève plus de 160 000 adultes par année en formation générale de base. Selon la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente, la majeure partie des étudiantes et étudiants de la formation continue dans les universités du Québec sont inscrits à temps partiel à des programmes menant à un certificat professionnel. Les femmes sont très largement majoritaires parmi les 65 000 étudiants et étudiantes. Des recherches faites à la Faculté de l’éducation permanente de l’Université de Montréal montrent que plus de 50 p. 100 des étudiantes et étudiants ont un revenu annuel inférieur à 30 000 \$.

143. En 2007-2008, le ministère de l’Enseignement supérieur et du Développement du marché du travail a signalé les statistiques suivantes sur la participation des adultes à l’apprentissage. L’abréviation ETP désigne les équivalents temps plein.

| Ministère | ETP | Effectif |
|---------------------------------------|-----|----------|
| Ministère de l’Enseignement supérieur | | |

| | | |
|---|--------|--------|
| Éducation de base des adultes | 8 056 | |
| Anglais langue seconde | 3 214 | |
| Éducation spéciale des adultes | 933 | |
| Programme communautaire pour adultes | | 7500 |
| Programme d'anglais langue seconde et d'aide à l'établissement | | 450 |
| Ministère de l'Éducation | | 25 333 |
| Ministère du Procureur général | | |
| Services d'anglais pour adultes | | 15 085 |
| Total | 12 203 | 48 368 |

144. En 2005, le ministère de l'Enseignement postsecondaire de la Colombie-Britannique a sondé l'opinion des élèves qui avaient terminé ou quitté des cours dispensés par les collèges et instituts de la province, qu'il s'agisse d'un programme de base ou de cours avancés, de programmes mixtes de formation collégiale et de formation des adultes, de cours d'orientation ou de cours de préparation à une carrière. Voici les résultats.

- **Sexe** : Au total, les femmes représentaient 59 p. 100 de l'effectif total. Elles formaient d'ailleurs la majorité dans tous les programmes sauf le programme de préparation à une carrière.
- **Situation familiale** : 56 p. 100 des répondants et répondantes étaient célibataires et sans enfants; 10 p 100 avaient des enfants et étaient en couple et 10 p. 100 étaient parents célibataires. Enfin, 50 p. 100 des personnes qui ont abandonné avant la fin le programme initial de formation de base des adultes avaient des enfants.
- **Degré de scolarité** : Plus de 70 p. 100 avaient un diplôme d'études secondaires avant d'entreprendre les cours de formation de base des adultes.
- **Composition** : Douze pour cent des élèves se sont identifiés comme étant Autochtones. Douze pour cent ont dit avoir un problème de santé chronique ou se trouver dans une situation à long terme limitant le type d'activités

auxquelles ils et elles pouvaient s'adonner. Enfin, 23 p. 10 avaient appris l'anglais comme langue seconde.

- **Motifs de participation :** À propos des motifs qui les ont poussés à s'inscrire à la formation de base des adultes ou à des cours préparatoires à une carrière, 49 p. 100 ont dit vouloir se qualifier en vue d'un programme ou un établissement d'enseignement postsecondaire; 37 p. 100 voulaient mettre leurs connaissances à jour pour les mêmes raisons; et 13 p. 100 voulaient obtenir le diplôme d'études secondaires. Les autres motifs cités étaient l'amélioration des habiletés de base, un changement de carrière, l'acquisition de compétences propres à un emploi en particulier et le goût personnel.
- **Motifs d'abandon :** 36 p. 100 des élèves qui ont quitté le programme avant la fin ont dit l'avoir fait parce qu'ils avaient suivi les cours qu'ils voulaient, avaient obtenu les crédits nécessaires au diplôme ou avoir appris ce qu'il fallait pour passer à un autre programme. De même 20 p. 100 ont quitté par suite de l'évolution de leur situation professionnelle; 15 p. 100 parce qu'ils avaient changé d'idée. Seuls 5 p. 100 ont évoqué des raisons financières, bien que 21 p. 100 aient dit avoir éprouvé des difficultés financières pendant leurs études.

145. Toujours en Colombie-Britannique, un sondage est administré régulièrement pour recueillir de l'information sur la réussite et les résultats des personnes inscrites aux programmes d'anglais langue seconde des établissements postsecondaires publics. Il s'intéresse notamment aux données démographiques, à la perception qu'ont les apprenantes et apprenants de la qualité et de l'utilité des cours suivis, à la transition des étudiantes et étudiants vers le marché du travail ou la poursuite d'études et à leur adaptation sociale et économique. Les faits saillants suivants ont été dégagés du sondage mené en 2007 :

- 91 p. 100 des personnes interrogées ont répondu que leur formation linguistique en anglais suivie dans les établissements postsecondaires publics les avait aidées à réaliser leur objectif le plus important;
- 89 p. 100 ont répondu que la qualité générale de l'enseignement était bonne ou très bonne;
- 90 p. 100 ont répondu que les cours d'anglais langue seconde les avaient aidées à utiliser l'anglais au travail;
- 76 p. 100 des personnes ayant participé au cours d'anglais langue seconde avaient intégré le marché du travail.

146.

147. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le programme d'alphabétisation et de formation de base des adultes est offert à des niveaux équivalant aux 12 échelons des programmes primaire et secondaire. En 2004-2005, les taux d'inscription étaient de 40 p. 100 en équivalents temps plein au Collège Aurora en 2007-2008. Ce taux est resté relativement stable de 2003 à 2008, les mathématiques et l'anglais étant les cours les plus populaires.

148. L'Île-du-Prince-Édouard, la plus petite des provinces canadiennes avec une population d'un peu plus de 130 000 personnes, a rendu compte de la participation de la population à ses programmes d'éducation et de formation des adultes dans le rapport annuel 2005-2006 du ministère de l'Éducation.

- 224 élèves ont obtenu le certificat d'équivalence de la cinquième secondaire en culture générale; 20 élèves ont reçu le certificat d'études secondaires pour élèves adultes.
- Plus de 900 élèves se sont inscrits aux programmes d'alphabétisation et de formation de base des adultes là où se donnent gratuitement des cours d'alphabétisation, des cours du secondaire donnant droit à des crédits et des cours de préparation au programme de culture générale.
- 197 personnes ont participé aux programmes, ateliers et consultations d'évaluation et de reconnaissance des acquis offerts par la société Workplace Education PEI.
- Les séances d'information, d'évaluation et de formation sur les compétences de base offertes par Workplace Education PEI ont attiré 197 personnes.
- Deux séances de formation baptisées How to Help Your Child Learn to Read and Love Reading and Homework Help for Kids (comment aider ses enfants à apprendre et aimer la lecture et à faire leurs devoirs) ont attiré 240 parents.

149. Le *Rapport annuel* des Centres d'apprentissage pour adultes (CAA) du Manitoba contient quelques statistiques sur les programmes offerts en 2006-2007.

- Nombre d'élèves inscrits et inscrites : 8300
- Nombre total de diplômés : 1260
- Nombre de diplômés autochtones : 419
- Nombre de cours à crédits terminés : 11 170

150. Le rapport décrit aussi la clientèle des centres, mais cette information étant fournie sur une base volontaire par les élèves, les pourcentages doivent être considérés comme des indications plutôt que comme des mesures exactes.

- **Composition** : 37 p. 100 se disaient Autochtones et 20 p. 100 disaient parler l'anglais comme langue supplémentaire.
- **Participation à la main-d'œuvre active** : 44 p. 100 travaillaient à temps plein ou partiel.
- **Aide financière** : 6 p. 100 ont dit être prestataires de l'assurance-emploi et 18 p. 100 bénéficiaires de l'aide au revenu.
- **Situation familiale** : 16 p. 100 ont dit être parents célibataires avec un ou des enfants de moins de 12 ans.

151. En 2007-2008, les responsables du Programme communautaire d'apprentissage pour adultes du Nouveau-Brunswick brossaient ce portrait de leur clientèle.

- **Sexe** – Les femmes constituaient 56 p. 100 de la clientèle et les hommes, 44 p. 100.
- **Langue** – Près de 58 p. 100 de la clientèle a reçu sa formation en anglais et 40 p. 100 en français, et 3. p. 100 de la clientèle a suivi des cours où la formation était donnée dans les deux langues officielles.
- **Âge** – Soixante-quinze pour cent des apprenantes et apprenants avaient entre 18 et 44 ans et 18 p. 100 avaient entre 45 et 54 ans.
- **Niveau d’instruction** – Trente et un pour cent des apprenantes et apprenants avaient abandonné l’école avant la fin de la 9^e année et 65 p. 100 avaient terminé leur 9^e année ou un niveau supérieur.
- **Échelon du programme** – Quarante et un pour cent des apprenantes et apprenants se classent au niveau 1 de l’Enquête internationale sur l’alphabétisation et les compétences des adultes, 21 p. 100 se classent au niveau 2 et 38 p. 100 sont inscrits à un programme menant au diplôme de formation générale ou à un programme préparatoire pour l’équivalence d’études secondaires.
- **Motifs de participation** – Quatre-vingt-huit pour cent des personnes participantes s’étaient inscrites pour améliorer leur employabilité, obtenir le diplôme de formation générale ou acquérir les compétences nécessaires à la poursuite d’autres études.
- **Connaissance du programme** – Quarante et un pour cent des apprenantes et apprenants connaissent d’eux-mêmes le programme, 23 p. 100 ont été aiguillés par le ministère du Développement social et 24 p. 100 par le ministère de l’Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

152. La Nova Scotia School for Adult Learning (NSSAL) coordonne les programmes, politiques et services qui permettent aux adultes de plus de 19 ans d’acquérir les compétences, connaissances et crédits du secondaire qui leur sont nécessaires. À un sondage effectué en 2005-2006, la NSSAL a reçu plus de 3660 réponses des adultes inscrits et inscrites aux programmes de l’école et offerts par une gamme de fournisseurs dans toute la province. Voici les résultats.

- **Sexe** : Les femmes représentaient 60 p. 100 de l’effectif étudiant, contre 40 p. 100 d’hommes.
- **Âge** : 68 p. 100 avaient moins de 40 ans.
- **Aide financière** : 68 p. 100 disaient recevoir une forme d’aide quelconque et parmi eux, 39 p. 100 étaient bénéficiaires de l’aide au revenu et 19 p. 100 étaient prestataires de l’assurance-emploi.
- **Degré de scolarité** : 68 p. 100 avaient atteint au plus la 10^e année.
- **Motifs de participation** : 44 p. 100 voulaient obtenir le diplôme d’études secondaires; 30 p. 100 voulaient s’inscrire dans un collège communautaire, et 29 p. 100 voulaient accéder au marché du travail ou y retourner.
- **Composition** : 36 p. 100 se disaient d’origine afro-canadienne; 27 p. 100 d’origine acadienne et 20 p. 100 Autochtones. Trois pour cent se sont dits muets.

153. La *Stratégie de formation des adultes* du Nunavut s'accompagne de profils des « apprenants adultes » qui renseignent sur les motifs et les besoins.

- Alphabétisation, compétences de la vie courante et acquisition de connaissances de base : Seuls 25 p. 100 des enfants inuits obtiennent leur diplôme d'études secondaires. La population en âge de travailler au Nunavut a le plus faible taux d'alphabétisation au Canada; elle forme le plus grand groupe d'élèves adultes du territoire, et de loin.
- Accroissement de la participation communautaire : Ce grand groupe d'élèves cherche des possibilités de formation et de perfectionnement qui leur permettent de devenir des membres plus actifs de leur communauté.
- Activités traditionnelles : Plus de 85 p. 100 de la population du Nunavut sont Inuits. Une bonne part cherche des occasions d'obtenir un emploi traditionnel et d'autres veulent préserver des éléments du style de vie et de la culture traditionnels inuits ou participer à l'économie traditionnelle.
- Emplois dans les métiers et clientèles particulières : Il s'agit de personnes qui veulent une formation sur mesure, qui leur permettra de trouver un emploi à long terme. Étant donné leur faible niveau de littératie, bon nombre d'entre eux mettent beaucoup du temps à atteindre cet objectif.
- Personnes occupant un emploi : Un bon nombre de ces personnes souhaitent ou doivent développer leurs compétences. Certaines ont un bon niveau de scolarité mais beaucoup n'ont pas un bon niveau de littératie.
- Personnes souhaitant acquérir un titre professionnel : Ce groupe comprend les personnes qui souhaitent suivre une formation postsecondaire dans un domaine comme l'administration des affaires, les finances, les sciences infirmières, la formation du personnel enseignant et d'autres. Beaucoup ont terminé le secondaire ou presque.

154. En Ontario, le Programme d'alphabétisation et de formation de base, qui offre des services de rattrapage scolaire, a aidé plus de 51 000 personnes en 2007-2008, dont 70 p. 100 ont poursuivi leurs études ou intégré le marché du travail. Cette formation en anglais et français langues secondes a permis à plus de 100 000 nouveaux arrivantes et arrivants à recevoir la formation dont ils avaient besoin. Selon l'information fournie par les conseils scolaires en 2007-2008, l'effectif quotidien moyen des programmes de formation des adultes et de formation continue s'élève à 24 000.

155. Un document intitulé *L'Ontario apprend – Le renforcement de notre système d'éducation des adultes* décrit les effectifs adultes et leurs objectifs.

- « Élèves qui veulent satisfaire les exigences liées à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires afin de pouvoir entreprendre des études postsecondaires ou de la formation et un apprentissage, ou obtenir un emploi.
- Nouveaux arrivants en Ontario qui veulent perfectionner leurs compétences linguistiques jusqu'à atteindre le niveau nécessaire pour travailler et pour contribuer et participer à la société canadienne.
- Parents qui veulent lire à leurs enfants ou parler à l'enseignant de leurs enfants et comprendre comment aider ces derniers dans leurs études.
- Des Autochtones cherchant à perfectionner leurs compétences dans des contextes adaptés à leur culture qui leur permettent de demeurer en contact avec leur collectivité.
- Des professionnels et des gens de métier formés à l'étranger qui veulent atteindre le niveau de compétence linguistique dont ils ont besoin pour obtenir l'équivalence canadienne de leurs titres de compétence et pour travailler dans leur profession ou leur métier, qu'il s'agisse des soins de santé, de l'éducation ou du génie.
- Des employés qui tentent de répondre aux exigences de leur travail en lecture, en écriture et en calcul.
- Des personnes qui veulent pouvoir lire les bulletins de vote, afin de voter et de se faire entendre dans le processus démocratique.
- Des francophones qui veulent atteindre leurs objectifs d'apprentissage dans leur propre langue.
- Des personnes handicapées désireuses d'acquérir les compétences qui leur permettront de participer davantage au milieu du travail ou dans leur collectivité à titre bénévole.
- Des bénéficiaires de l'assistance sociale qui veulent devenir autonomes et participer davantage à la vie économique de leur collectivité.
- Des gens désireux d'acquérir les capacités de lecture et d'écriture dont ils ont besoin pour participer pleinement à la société et à l'économie du savoir du XIX^e siècle.
- Des travailleurs expérimentés qui veulent perfectionner leurs compétences ou en acquérir de nouvelles et participer à des occasions de recyclage en réponse aux changements dans leur industrie.
- Des personnes qui veulent mieux comprendre comment prendre soin de leur santé et de celle de leur famille et parler en connaissance de cause aux travailleurs de la santé.
- Des personnes âgées désireuses de participer davantage à la vie de leur collectivité et de conserver un esprit actif et un corps agile en participant à des possibilités éducatives qui les intéressent. »

156. On note quelques similarités quant au sexe, à l'âge et aux motifs des élèves adultes des provinces et des territoires. Les différences se manifestent sur le chapitre des programmes choisis et de la nature des fournisseurs, ce qui empêche la comparaison.

157. L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA) contribue largement à augmenter la participation à la formation des adultes et à élargir les possibilités offertes en ce sens au Québec depuis 60 ans. Il a réuni tous les partenaires de l'éducation et de la formation des adultes pour promouvoir le droit et les possibilités de participation à l'apprentissage tout au long de la vie. L'Institut a trois objectifs :

- « Améliorer l'accessibilité à la formation continue pour tous les adultes.
- Mobiliser et sensibiliser toute personne adulte, organisme, entreprise et institution publique et privée pouvant participer à part entière à l'enracinement d'une culture de la formation continue et faire valoir les conditions essentielles à l'exercice du droit d'apprendre aux plans local, régional, national et international.
- Promouvoir des valeurs éducatives humanitaires, démocratiques favorisant la cohésion sociale dont l'éducation à la citoyenneté (vie démocratique, environnement, santé), l'éducation interculturelle et l'éducation pour tous (personnes faiblement scolarisées, du 3^e âge, avec handicap physique, intellectuel ou émotif, associées à des groupes minoritaires).

« Chef de file, l'Institut agit non seulement pour mais avec les adultes pour aider ces derniers à atteindre leurs objectifs. »

Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes

158. En partenariat avec Ressources humaines et développement social Canada, Statistique Canada a mené en 2003 l'*Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes*, pour recueillir des données sur la participation à la formation axée sur l'emploi en contexte structuré ou non, auprès de plus de 25 000 adultes de 25 ans et plus.

159. L'Enquête a montré qu'un travailleur ou une travailleuse adulte sur trois (35 p. 100) ont participé à une formation de type formel axée sur l'emploi en 2002. C'est plus que les 29 p. 100 obtenus à l'Enquête de 1997. Selon le rapport, ce sont les travailleuses et travailleurs eux-mêmes qui sont à l'origine de cette croissance et non la formation financée par les employeurs, et les personnes qui y participent sont en majeure partie celles qui ont le plus haut niveau de scolarité formelle.

160. Les résultats décrivent l'âge, le sexe, le niveau de scolarité, le temps consacré à la formation, le financement par l'employeur, la formation en contexte non structuré et les personnes qui ne participent pas à cette formation.

- « **Âge** : Les travailleuses et travailleurs plus jeunes présentaient des taux de participation aux activités de formation plus élevés que leurs aînés. En 2002, ces taux allaient de 42 p. 100 chez les 25 à 34 ans à 34 p. 100 chez les 35 à 54 ans, et à 23 p. 100 chez les 55 à 64 ans.

- « **Sexe** : Chez les hommes, le taux de participation est passé de 27 p. 100 en 1997 à 33 p. 100 en 2002, tandis que l'intensité de la formation par personne est restée inchangée, à environ 153 heures. Chez les femmes, le taux de participation à des activités de formation officielle liées à l'emploi a grimpé, passant de 31 p. 100 en 1997 à 37 p. 100 en 2002; l'intensité de la formation a toutefois chuté, passant de 160 à 147 heures par participante.
- « **Niveau de scolarité** : En 2002, plus de la moitié (52 p. 100) des travailleuses et travailleurs ayant un grade universitaire ont pris part à des activités de formation officielle liées à l'emploi. En outre, le taux était assez élevé (38 p. 100) chez les travailleurs titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un collège ou d'une école de métiers. On observait le taux le plus faible (18 p. 100) chez les travailleurs ayant un diplôme d'études secondaires ou moins.
- « **Temps** : Les participants à des activités de formation officielle liées à l'emploi ont suivi 150 heures de formation en moyenne, ce qui représente environ 25 jours. Ce sont les travailleurs et travailleuses les plus jeunes, c'est-à-dire les 25 à 34 ans, qui ont consacré le plus de temps à cette formation, soit environ 250 heures. Les travailleurs ayant tout au plus un diplôme d'études secondaires ou moins ont fait état du plus faible nombre d'heures, tandis que ceux et celles qui ont fréquenté l'université ont suivi le plus d'heures de formation; ils sont suivis sur ce chapitre de ceux et celles qui ont un grade universitaire.
- « **Participation appuyée par l'employeur** : La participation à la formation appuyée par l'employeur n'a que légèrement augmenté, passant d'environ 22 p. 100 en 1997 à 25 p. 100 en 2002. L'employeur aide en assumant une partie des coûts de la formation, en ménageant des horaires flexibles, en assumant les frais de transport vers les lieux de la formation ou autrement. Près de 37 p. 100 des travailleurs et travailleuses ayant un grade universitaire ont déclaré avoir participé à des activités de formation appuyées par leur employeur, contre 13 p. 100 chez les travailleurs ayant tout au plus un diplôme d'études secondaires. De même, les professionnels et les gestionnaires ont affiché le taux de participation le plus élevé aux activités de formation liées à l'emploi et appuyées par l'employeur (35 p. 100). Ils étaient suivis des cols blancs occupant un poste en travail de bureau, dans la vente et dans les services (20 p. 100), puis des cols bleus (16 p. 100).
- « **Autoformation** : L'autoformation est décrite comme une formation qui ne repose sur aucune ligne directrice ou presque concernant son organisation, sa prestation ou son évaluation, mais qui est suivie dans le but précis d'acquérir des compétences ou des connaissances professionnelles. En 2002, 33 p. 100 des travailleurs adultes se sont livrés à des activités d'autoformation liées à l'emploi dans les quatre semaines précédant l'enquête. Les taux de

participation à ces activités étaient plus élevés chez les femmes que chez les hommes (35 p. 100 contre 30 p. 100), et chez les jeunes travailleurs que chez les travailleurs plus âgés. Comme pour la formation officielle liée à l'emploi, ce sont les travailleurs possédant le niveau de scolarité le moins élevé qui participent le moins aux activités d'autoformation (16 p. 100). Le taux augmentait en fonction du niveau de scolarité, pour atteindre 50 p. 100 dans le cas des titulaires d'un grade universitaire.

- « **Besoins insatisfaits** : Environ 16 p. 100 des travailleuses et travailleurs n'ont pas suivi de formation officielle en 2002 ni au cours des cinq années écoulées entre les enquêtes de 1997 et 2002. Ces personnes ne s'attendaient pas non plus à en suivre au cours trois ans suivant l'enquête. Plus de la moitié de ces personnes n'avaient pas dépassé le secondaire et deux tiers avaient plus de 45 ans. De même, 28 p. 100 des travailleurs et travailleuses adultes ont déclaré ne pas avoir suivi en 2002 la formation liée à l'emploi qu'ils voulaient suivre ou avaient besoin de suivre. Les personnes qui avaient participé à une formation axée sur l'emploi et celles qui étaient le plus scolarisés ont aussi fait part de besoins insatisfaits. »

161. *L'Enquête sur les attitudes des Canadiens à l'égard de l'apprentissage* effectuée en 2006 par Statistique Canada a montré qu'une grande majorité (92 p. 100) des Canadiennes et Canadiens associent très étroitement l'éducation et la réussite dans la vie. Les adultes qui ont eu une expérience positive du primaire et du secondaire participent beaucoup plus volontiers à une formation axée sur l'emploi.

- **Motifs de participation** : Les Canadiennes et Canadiens sont plus nombreux à suivre une formation liée au travail pour apprendre quelque chose de nouveau (73 p. 100) et être plus efficaces au travail (69 p. 100) que pour gagner plus d'argent (33 p. 100), pour répondre aux exigences de leur employeur (31 p. 100) ou trouver un meilleur emploi (31 p. 100). Obtenir un certificat ou un brevet (31 p. 100), un grade ou un diplôme (25 p. 100) et faire des études supérieures (16 p. 100) figurent aussi parmi les raisons évoquées.
- **Motifs de non-participation** : Parmi les raisons évoquées pour ne pas participer à une formation liée à l'emploi figurent l'absence de besoin à ce moment (55 p. 100), le fait d'être trop occupé par un emploi (36 p. 100 – plus fréquent chez les hommes), les raisons familiales (32 p. 100 – plus commun chez les femmes), le conflit d'horaire entre les cours et d'autres engagements (24 p. 100) et le coût trop élevé des cours (22 p. 100 – plus fréquent pour les femmes).
- **Besoins insatisfaits** : Les personnes qui auraient voulu suivre une formation liée au travail mais étaient incapables de le faire disaient en général être trop occupées par leur travail (54 p. 100), trop occupées par la famille (50 p. 100) ou trouver les cours trop chers (50 p. 100).

162. Les courbes sont constantes d'une étude à l'autre : les travailleuses et travailleurs les plus scolarisés, les professionnels et professionnelles et les personnes qui occupent des fonctions de gestion ainsi que les plus jeunes sont ceux qui suivent le plus de formation.

Suivi et évaluation des programmes et des résultats des élèves

163. Le suivi et l'évaluation des programmes et l'évaluation des résultats des élèves relèvent de plusieurs niveaux. Les objectifs et les stratégies figurent dans des politiques et des plans qui président à la création des programmes; le survol des progrès et les rapports annuels portent sur des objectifs spécifiques et les résultats obtenus; des données de référence et des guides donnent les détails des résultats et des compétences à atteindre; l'efficacité des programmes individuels est surveillée et évaluée. L'évaluation et la reconnaissance des acquis gagnent du terrain. La présente section renseigne sur chacune de ces méthodes.

164. En 2007-2008, la Colombie-Britannique a revu et articulé les résultats d'apprentissage et les jalons entre les secteurs des services d'alphabétisation. À l'heure actuelle, l'alphabétisation est mesurée en fonction d'un éventail de cadres et de résultats. Un projet a été lancé pour créer un carrefour des différents cadres et permettre ainsi aux apprenantes et apprenants et aux praticiennes et praticiens de l'alphabétisation de comparer leur classement dans un cadre à leur classement dans un autre cadre. Grâce à cet alignement des résultats d'apprentissage, les adultes pourront transférer leurs crédits d'un système à l'autre. Un deuxième projet se penche sur le lien entre les résultats d'apprentissage et les variables démographiques, et ce, de façon à prévoir les besoins futurs en matière d'alphabétisation et à déterminer comment mieux axer les services sur les besoins des diverses populations, y compris les Autochtones et les personnes immigrantes. La Colombie-Britannique a également conclu un partenariat avec Ressources humaines et Développement social Canada pour élaborer et administrer conjointement l'Évaluation canadienne de littératie, qui échantillonnera la population générale de la province, sa population autochtone et sa population immigrante pour en déterminer les niveaux d'alphabétisation.

165. L'énoncé de la politique du Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage tout au long de la vie a été publié en 2005 par le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi (maintenant le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail) sous le titre *Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes*, vise dix objectifs particuliers, sur une page de dix ans :

- « Le taux de participation à l'enseignement aux adultes et à l'apprentissage au Nouveau-Brunswick augmentera de 25 p. 100.
- « La proportion de personnes du Nouveau-Brunswick ayant une attestation d'études postsecondaires sera l'une des cinq meilleures au Canada.
- « Les taux d'alphabétisation des adultes au Nouveau-Brunswick augmenteront pour atteindre la moyenne canadienne.

- « Au Nouveau-Brunswick, 80 p. 100 des participants au Programme communautaire d'apprentissage aux adultes participeront également à un processus de l'évaluation et reconnaissance des acquis.
- « Le nombre de certificats de compétences relatives à l'employabilité accordé sera comparable au nombre de certificats relatifs aux tests d'évaluation en éducation générale (GED) délivrés.

Dans le discours du Trône de novembre 2007, le gouvernement du Nouveau-Brunswick dévoile sa stratégie pour accroître les taux d'alphabétisation aux niveaux ciblés requis pour permettre l'autonomie.

166. La *Stratégie de formation des adultes* du Nunavut résume les mesures envisagées à l'instauration de nouveaux programmes, y compris l'évaluation de l'efficacité des programmes d'éducation des adultes et l'élaboration de structures permettant le succès des programmes en regard des buts, des objectifs et des normes de qualité. D'autres encore seront prises pour améliorer d'autant la responsabilisation, et notamment l'élaboration d'un cadre d'évaluation qui pourra servir autant avec les programmes d'alphabétisation formels qu'avec les programmes non formels mis en œuvre à l'échelle communautaire. Des programmes d'évaluation du rendement de la formation du personnel sont en cours d'élaboration; ils permettront de vérifier l'uniformité des méthodes d'évaluation utilisées.

167. En 2005, les Territoires du Nord-Ouest ont publié un rapport intitulé *Towards Excellence: A Report of Postsecondary Education in the NWT* (à la poursuite de l'excellence : rapport sur l'enseignement postsecondaire dans les T.-N.-O.). Il s'agit d'une compilation statistique sur le taux de succès, le financement, les inscriptions et l'achèvement en enseignement postsecondaire dans les Territoires du Nord-Ouest. On y trouve des chiffres sur l'alphabétisation et la formation de base des adultes inscrites et inscrits au Collège Aurora en particulier. Les données portent sur le nombre d'inscriptions depuis 12 ans, les cours suivis, les résultats des élèves, les taux d'achèvement et la satisfaction des diplômés du programme.

168. L'un des outils les plus fréquemment utilisés pour comparer, évaluer et concevoir les programmes est celui des compétences essentielles, répertoriées et validées au terme de longues recherches par le gouvernement du Canada et d'autres organismes nationaux et internationaux. Les neuf compétences essentielles sont : lecture, utilisation de documents, calcul, rédaction, communications verbales, travail d'équipe, formation continue, capacité de raisonnement et informatique. Environ 250 profils ont été élaborés à ce jour pour décrire comment ces compétences essentielles sont utilisées par les personnes exerçant les différents métiers et professions de la *Classification nationale des professions* qui exigent tout au plus un diplôme d'études secondaires. La recherche se poursuit pour les professions exigeant un grade universitaire, un diplôme d'études collégiales ou une formation en apprentissage. Les profils servent à renseigner les personnes qui cherchent un emploi sur les compétences qu'il leur faut, à élaborer des programmes de formation en milieu de travail ou des plans d'apprentissage et à créer des instruments éducatifs.

169. Dans cette lignée, le Collège Bow Valley de l'Alberta a mis au point le Test of Workplace Essential Skills (TOWES ou test relatif aux compétences essentielles au milieu du travail) qui mesure trois compétences essentielles à une vie professionnelle sûre et productive à partir de documents réellement utilisés en milieu de travail : lecture, utilisation de documents et calcul. Des programmes d'études et des plans de formation sont offerts aux personnes qui souhaitent combler leurs lacunes en ce sens.
170. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario a recours aux compétences essentielles comme base d'un nouveau programme d'alphabétisation des adultes et d'un cadre connexe pour mesurer les compétences acquises par les apprenantes et apprenants. Les résultats des évaluations seront exprimés à l'aide de scores de même échelle que ceux utilisés pour les compétences essentielles et l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes. Les données sont à la base des mesures d'efficacité utilisées dans le système de gestion du rendement d'Emploi Ontario. Le ministère de l'Éducation participe à cette initiative.
171. Le Conference Board of Canada a élaboré pour sa part le document *Compétences relative [sic] à l'employabilité 2000+*, qui est aussi une liste des compétences essentielles sur le marché du travail. Ces compétences sont réparties en trois catégories. La première, celle des compétences de base, comprend : communiquer, gérer l'information, utiliser les chiffres, réfléchir et résoudre des problèmes. Les compétences personnelles en gestion consistent à « démontrer des attitudes et des comportements positifs », « être responsable », « être souple », « apprendre constamment » et « travailler en sécurité ». La dernière catégorie, celle du travail d'équipe, comprend « travailler avec d'autres » et « participer aux projets et aux tâches ». Le Conference Board a aussi publié le *Employability Skills Toolkit for the Self-Managing Learner* pour aider les apprenants et apprenantes à répertorier leurs compétences et à les développer au besoin.
172. Le Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens est un « centre d'expertise qui appuie les normes nationales qui existent en français et en anglais pour décrire, mesurer et reconnaître la maîtrise de la langue seconde des immigrants adultes et des immigrants potentiels désireux de venir vivre et travailler au Canada ». Il encourage la reconnaissance et l'utilisation de ces niveaux de compétence « en tant que normes nationales pratiques, justes et fiables pour mesurer la maîtrise de la langue seconde à travers le Canada dans les milieux de l'enseignement, de la formation, de la communauté et de l'emploi ».
173. Le Saskatchewan Literacy Network (réseau d'alphabétisation) et le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Emploi de la province, avec l'aide financière de Ressources humaines et Développement social Canada, ont collaboré à l'élaboration de normes comparatives appelées *Saskatchewan Adult Literacy Benchmarks Levels 1 and 2*. Le comité consultatif du projet englobe les élèves adultes, les praticiens et praticiennes de l'alphabétisation travaillant dans les établissements

publics et les organismes communautaires, les administrateurs et administratrices et quelques personnes représentant les Premières Nations et les Métis ainsi que des communautés rurales, urbaines et nordiques. Les normes présentent les résultats attendus en matière d’alphabétisation, y compris la communication, le calcul, l’apprentissage tout au long de la vie et les compétences interpersonnelles. Elles ont été établies comme méthodes d’enregistrement et de reconnaissance des acquis et du rendement, pour améliorer la transition des élèves à partir de l’alphabétisation et entre programmes, et pour faciliter la tâche des organismes qui élaborent des programmes et aiguillent les élèves vers les programmes et les cours.

174. Les programmes d’alphabétisation sont aussi une préoccupation au Manitoba, où les personnes inscrites à de tels programmes suivent toutes le programme d’études menant au *Certificat d’alphabétisation et d’apprentissage : Étape 1 – Étape 3*. Ce programme fournit une structure au sein de laquelle les apprenantes et apprenants réalisent des travaux précis et démontrent leurs compétences avant de passer au niveau suivant. Après avoir terminé tous les travaux prescrits à chaque étape, la personne participante reçoit un certificat d’alphabétisation et d’apprentissage délivré par le ministère de l’Enseignement postsecondaire et de l’Alphabétisation. Ce programme d’alphabétisation est aligné sur le programme d’études provincial, de sorte que les personnes qui terminent l’étape 3 peuvent recevoir trois crédits en vue du diplôme d’études pour adultes.
175. Le Manitoba a également publié le document intitulé *Analyse du programme – Guide de la bonne méthode pour les programmes d’alphabétisation des adultes et de la famille 2007-2008*. Il s’agit d’un outil d’évaluation qualitative des progrès des programmes d’alphabétisation et des méthodes employées pour améliorer ces derniers. Des sondages sont ainsi mis à la disposition des coordonnateurs et coordonnatrices, formateurs et formatrices, bénévoles et apprenants et apprenantes des programmes d’alphabétisation. Il vise à permettre aux groupes d’alphabétisation de s’auto-analyser. On y trouve également une grille pour résumer les principales conclusions tirées des données recueillies.
176. Le Literacy Initiatives Secretariat (secrétariat aux initiatives d’alphabétisation) du ministère de l’Éducation de l’Île-du-Prince-Édouard évalue tous les ans les programmes d’alphabétisation et de formation de base des adultes. Des questionnaires d’évaluation quantitative sont distribués au personnel enseignant et aux élèves des trois niveaux du programme d’alphabétisation. En 2002, un chercheur a distribué les questionnaires aux acteurs du programme et a travaillé avec quelques élèves des niveaux inférieurs pour les aider à répondre aux questions. Les recommandations qu’il a formulées à la suite de ses travaux portaient sur le milieu d’apprentissage, les ressources, les méthodes d’admission, le nombre de personnes inscrites, et le niveau de développement personnel des élèves.
177. Élimination du paragraphe antérieur sur l’Ontario au sujet des « plus de 200 organismes d’alphabétisation ».

178. Le projet pilote de formation de base des adultes, niveau 1, de Terre-Neuve-et-Labrador a été l'objet d'une évaluation en 2004. Le projet avait été lancé pour évaluer le modèle de prestation du programme au terme d'un essai de deux ans et pour recueillir de l'information sur les besoins des élèves adultes de toute la province et connaître les obstacles qui se dressent entre ces derniers et les objectifs visés. L'évaluation portait sur le bien-fondé du programme et du milieu d'apprentissage en regard des besoins des participants et participantes, sur le rapport élève/enseignant ou enseignante, sur l'efficacité des partenariats à l'échelle locale, sur l'accessibilité et le recrutement et sur les obstacles à la participation et à la réussite. Après analyse du rapport, des changements ont été apportés au programme qui a ensuite été mis en œuvre dans toute la province.
179. En 2005, Terre-Neuve-et-Labrador a publié *Foundations for Success: White Paper on Public Post-Secondary Education* (bases de la réussite : livre blanc sur l'éducation postsecondaire publique), un rapport sur l'importance d'une culture qui valorise l'éducation pour tous et qui reconnaît la nécessité d'un système postsecondaire au service de la formation continue et de l'équité. Dans *All the Skills to Succeed: Report of the Newfoundland and Labrador Skills Task Force* (toutes les compétences pour réussir : rapport du groupe de travail sur les compétences de Terre-Neuve-et-Labrador), les apprenantes et apprenants adultes sont présentés comme essentiels à la formation d'une main-d'œuvre suffisamment qualifiée et concurrentielle. Ce rapport recommande notamment de faciliter l'accès aux programmes de formation de base et d'alphabétisation des adultes et de promouvoir une participation fructueuse aux possibilités de formation au travail. En 2007, la province a annoncé son intention d'élaborer un plan stratégique d'alphabétisation des adultes.
180. Le Adult Learning Program (programme de formation des adultes) de la Nouvelle-Écosse est axé sur les résultats et s'adresse aux adultes qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires. Il compte quatre niveaux de cours allant de l'alphabétisation de base à la fin du secondaire. Tous les documents de cours fournissent au personnel enseignant le détail des résultats attendus par unité d'étude ainsi que des suggestions relatives à l'enseignement, à la formation, à l'évaluation et aux ressources. Au printemps 2007, une enquête exhaustive de suivi de cinq ans a été lancée en Nouvelle-Écosse pour connaître le point de vue des adultes qui avaient obtenu le diplôme d'études secondaires de la province. Elle montre que la très grande majorité des diplômées et diplômés ont poursuivi des études postsecondaires ou ont intégré le marché du travail et se sentaient bien préparés pour l'avenir.
181. L'évaluation et la reconnaissance des acquis (ERA) aide les adultes à faire la preuve et à obtenir la reconnaissance des compétences acquises au travail et dans la vie en général. Elle sert en milieu scolaire et ailleurs et consiste à comparer les résultats des adultes aux normes ou aux exigences fixées par les organismes de délivrance des titres et certificats. L'ERA comprend parfois un volet d'auto-évaluation pour lequel l'élève se constitue un dossier individuel. Elle est axée sur ce que les adultes savent et peuvent faire. Aussi peut-elle servir à :

- aider les travailleuses et travailleurs plus âgés qui ont ou n'ont pas de titres de compétences répertorier leurs acquis et les faire évaluer en vue d'un emploi ou de l'obtention d'un certificat;
- aider les immigrants et immigrantes qui doivent faire reconnaître les compétences qu'ils ont acquises dans leur pays de résidence antérieur;
- aider les groupes marginalisés dont les apprentissages n'ont pas été évalués pour diverses raisons;
- appuyer les gestionnaires des ressources humaines et les conseillers et conseillères d'orientation qui aident les adultes qui ont une expérience valable mais peu de confiance en leurs compétences et habiletés.

182. Au Canada, la plupart des collèges publics reconnaissent les acquis, dans certains programmes pour le moins. Certaines universités le font aussi, souvent pour les programmes de formation continue. La Colombie-Britannique, le Québec et l'Ontario offrent aussi aux adultes l'ERA pour le secondaire et à ceux qui n'ont pas encore terminé leur programme. À titre d'exemple, le ministère de l'Éducation de l'Ontario finance les conseils scolaires pour qu'ils offrent l'ERA aux adultes qui cherchent à obtenir un certificat ou diplôme d'études secondaires. Ce processus comporte deux volets : le processus de revendication des crédits, qui vise l'évaluation des acquis en vue de l'obtention d'un crédit pour un cours élaboré à partir d'un document stratégique du programme d'études provincial; l'équivalence découle de l'évaluation des diplômes délivrés par d'autres autorités éducationnelles.

183. En 2003, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a financé la production d'un rapport intitulé *État des lieux au printemps 2003 de la reconnaissance des acquis (RA) dans les établissements d'enseignement postsecondaire publics du Canada* par l'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis (CAPLA), regroupement pancanadien d'organismes qui proposent des conférences de perfectionnement professionnel depuis 1994. La CAPLA a également constitué une communauté de pratique et une bibliothèque électronique de ressources et de rapports de recherche en ERA qui sont utiles autant aux élèves adultes qu'aux praticiens et praticiennes. En 2006, elle a lancé le International Prior Learning Assessment Network (IPLAN ou réseau international d'évaluation des acquis) pour accélérer le partage des ressources et la diffusion des pratiques modèles sur l'hypertexte.

184. En novembre 2007, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a aussi publié une série de rapports sur l'ERA, dans le cadre d'une activité de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la reconnaissance des acquis en formation structurée ou non. Outre un survol de la situation pancanadienne, intitulé *Activité de l'OCDE – Reconnaissance de la formation non formelle et informelle : Rapport des activités provinciales et territoriales et vue d'ensemble pancanadienne*, le document contient des rapports détaillés des provinces et des territoires.

185. Quelques provinces dont le Manitoba, ont un réseau local d'évaluation et de reconnaissance des acquis. Certaines ont un cadre stratégique d'ERA; c'est le cas du Manitoba, de la Saskatchewan et du Québec. Dans cette dernière province par exemple, la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est une priorité de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. Plusieurs milliers d'adultes ont recours à l'un ou l'autre des services de la RAC annuellement.
186. Les 23 conseils sectoriels du Canada jouent un rôle d'importance dans l'étude et l'amélioration de l'éducation et de la formation des adultes. Ils représentent diverses sphères d'activité économique et réunissent des dirigeants et dirigeantes de sociétés, des propriétaires-exploitants de petites entreprises, des employés, des chefs syndicaux et le gouvernement. Tous tentent ensemble des moyens d'améliorer la qualité de la main-d'œuvre et d'aider les entreprises à relever les défis du changement. La formation est l'un des grands champs d'action des conseils sectoriels, qui veillent à préparer les nouvelles et les nouveaux employés et le personnel en place aux exigences internationales en matière de qualité. Un certain nombre de ces conseils ont reçu l'aide financière de Ressources humaines et Développement social Canada, par l'intermédiaire du programme Reconnaissance des titres de compétences étrangers, pour élaborer des systèmes d'ERA comme moyen de gérer les besoins de leur secteur respectif en ressources humaines, notamment au regard des compétences et des connaissances des personnes formées à l'étranger. Certains utilisent l'ERA pour évaluer et reconnaître les compétences de la main-d'œuvre en place ou pour assister les travailleuses et travailleurs qui vivent une période de transition par suite d'un repli de la conjoncture dans certains secteurs. Dans certains cas, des conseils sectoriels existent également à l'échelle provinciale et appuient activement l'éducation, la formation et le développement des ressources humaines.
187. Le PLA Centre (centre d'ERA) de la Nouvelle-Écosse offre un programme qui aide les élèves adultes à élaborer leur propre portefeuille d'apprentissage depuis 1996. Une évaluation faite en 2002 a mis en lumière l'importance de ce processus pour les élèves adultes. Il semble en effet que les apprentissages et les changements générés par les apprentissages effectués d'après ce portefeuille ont entraîné de réels progrès dans la planification des carrières, la participation à des études et une formation subséquentes, la recherche d'un emploi et la réussite sur le marché du travail. Les personnes qui ont répondu au sondage imputaient au manque d'estime de soi et à la faible capacité de faire valoir leurs propres compétences les difficultés de trouver un emploi et leur hésitation à participer à des formations. La constitution du portefeuille d'apprentissage leur a semblé un outil essentiel pour affronter les obstacles que sont la pauvreté, une faible scolarité formelle, l'isolement social et le manque d'expérience du marché du travail.
188. L'Institut canadien de reconnaissance de l'apprentissage s'emploie à trouver des moyens d'améliorer les méthodes de reconnaissance des connaissances et des compétences au Canada. Il collabore avec des éducateurs et des éducatrices, le milieu du travail, les gouvernements et des associations professionnelles à mettre des

stratégies en œuvre pour reconnaître les apprentissages antérieurs et élaborer des normes et des processus d'assurance de la qualité et faciliter l'intégration des immigrants et immigrantes. En 2006, l'Institut a publié les *Principes de l'évaluation et de reconnaissance des acquis*, qui guide l'élaboration de critères d'ERA dans les milieux de l'éducation et du travail.

189. Et enfin un dernier exemple d'évaluation au service des élèves adultes : le programme Reconnaissance des titres de compétences étrangers (RTCE), qui permet de vérifier si la scolarité et l'expérience de travail acquises dans un autre pays répondent aux normes établies pour les professionnels et professionnelles du Canada. La reconnaissance des titres de compétence en vue de l'exercice d'une profession réglementée ressortit d'abord aux provinces et aux territoires, qui l'ont déléguée par des lois à des organismes de réglementation. Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de Ressources humaines et Développement social Canada, joue à cet égard un rôle de facilitation et de financement. Il consacrera au total 68 millions de dollars en six ans à la mise en œuvre et à l'amélioration du programme RTCE. Les objectifs sont de s'assurer que les processus de RTCE sont justes, accessibles, cohérents, transparents et rigoureux.

Situation et formation du personnel enseignant

190. Les directives de préparation du rapport demandent de l'information sur les conditions d'emploi, la rémunération, les effectifs et les qualités requises des enseignants et enseignantes de l'éducation des adultes. Étant donné la grande variété des mandats, des structures, des sources de financement et des méthodes de fonctionnement des employeurs eux-mêmes très divers (collèges, commissions scolaires, universités, instituts de formation, groupes communautaires, entreprises privées, monde des affaires et secteur industriel, gouvernements, groupes d'alphabétisation, syndicats, etc.), il est impossible de fournir des données sur ces facteurs. Les personnes qui enseignent aux adultes au Canada vont des moniteurs et monitrices bénévoles aux directeurs et directrices de départements des universités et des services des grandes entreprises. Les paragraphes qui suivent décrivent en partie les établissements d'enseignement postsecondaire qui offrent des programmes d'éducation des adultes et les types de formation continue et de formation en cours d'emploi.
191. Une recherche dans la banque de données sur les programmes de l'Association des universités et collèges du Canada montre que vingt-deux universités et collèges universitaires du pays offrent des programmes menant à un grade, à un diplôme ou à un certificat. Parmi ces programmes, treize débouchent sur un certificat, sept sur un diplôme, onze sur un baccalauréat, dix-huit sur une maîtrise et quatre sur un doctorat. Un certain nombre d'universités et de collèges universitaires offrent également des programmes pour moniteurs et monitrices en éducation et en alphabétisation des adultes chez les Autochtones. La banque de données de l'Association des collèges communautaires du Canada fait état de onze collèges, instituts et collèges

universitaires offrant des programmes de formation en éducation des adultes qui mènent à un grade, un diplôme ou un certificat.

192. Ce sont souvent les employeurs qui offrent le perfectionnement professionnel et la formation en cours d'emploi à ceux et celles qui enseignent en éducation des adultes et en alphabétisation. Les gouvernements des provinces et des territoires financent la formation de moniteurs et monitrices par l'intermédiaire de programmes communautaires et de programmes d'alphabétisation. Collèges, commissions scolaires, entreprises privées et autres offrent à leur personnel de l'éducation des adultes une formation en cours d'emploi qui répond à leurs besoins propres. Les organismes d'alphabétisation dispensent la plus grande partie du perfectionnement professionnel en alphabétisation que suivent les travailleuses et travailleurs et les bénévoles dans chaque province et territoire.
193. Le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation du Manitoba offre des ateliers en milieu de travail aux moniteurs et monitrices et aux enseignants et enseignantes des centres d'alphabétisation et de formation des adultes, aux bénévoles, aux membres des groupes de travail en alphabétisation, aux gestionnaires de programmes et, au besoin, aux enseignants et enseignantes d'anglais, langue seconde ainsi qu'aux enseignants et enseignantes dans les écoles. Certains de ces cours, tels le Literacy Practitioner and Tutor Professional Development Certificate Program (certificat de perfectionnement professionnel des praticiens et moniteurs de l'alphabétisation) sont assortis de crédits. Le Ministère donne également accès à d'autres activités de formation, documents de formation des praticiens et praticiennes et documents de formation à distance.
194. L'organisme *Community Literacy of Ontario* (alphabétisation communautaire de l'Ontario) et l'*Ontario Association of Adult and Continuing Education School Board Administrators* – CESBA (association des administratrices et administrateurs des conseils scolaire pour l'éducation des adultes et la formation continue) offrent une gamme de ressources et de modules de formation en ligne pour aider et former les moniteurs et monitrices et les gestionnaires expérimentés ou non des programmes d'alphabétisation, y compris des unités spéciales pour l'alphabétisation des familles et en milieu de travail ou pour le personnel d'administration des programmes d'éducation des adultes et de formation continue. En 2007-2008, le ministère de l'Éducation a financé la CESBA pour former les éducatrices et éducateurs en vue de la mise en œuvre des services d'évaluation et de reconnaissance des acquis des étudiantes et étudiants adultes. La CESBA tient également deux fois par année une conférence ainsi que des ateliers préparatoires à l'intention des administratrices et administrateurs et des praticiennes et praticiens des conseils scolaires qui œuvrent en éducation des adultes et en formation continue.
195. Le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Technologie de l'Alberta finance le perfectionnement professionnel du personnel et des bénévoles des organismes communautaires par l'intermédiaire du Centre for Family Literacy, du Community Learning Network et de Literacy Alberta. Les sujets abordés sont : les

partenariats de travail, les résultats des élèves adultes, les aptitudes à la facilitation, la gestion du stress, l'établissement d'objectifs, la sécurité sur Internet, les sources de financement, l'intégration de l'alphabétisation, les obstacles qui se dressent devant certains élèves adultes, la création de conseils, la publicité, les compétences essentielles et la planification des cours. Les organismes de formation des adultes bénéficient de conseils sur la planification stratégique et à long terme, le maintien en place des conseils et du personnel, le travail d'équipe, la revue des règlements et des politiques, l'évaluation des besoins, l'évaluation du rendement du personnel et la gestion financière.

196. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec offre des sessions d'information au personnel des commissions scolaires sur les nouveaux programmes d'études de la formation de base, l'évaluation des programmes d'études et l'implantation de nouveaux services pour les apprenantes et apprenants adultes.
197. L'un des objectifs de la Stratégie de formation des adultes du Nunavut est de fournir des occasions de perfectionnement professionnel continue aux enseignants et enseignantes de l'éducation des adultes déjà en poste et notamment des programmes à l'intention des enseignants et enseignantes inuits qui enseignent à des élèves adultes. Les mesures prises pour atteindre cet objectif comprennent l'évaluation des compétences et des habiletés des enseignants et enseignantes en poste (y compris l'ERA) ainsi que l'élaboration de normes de certification et d'un programme qui assure la certification et l'avancement continu dans la carrière. Résultat : les enseignants et enseignantes de l'éducation des adultes seraient tenus d'obtenir un certificat, avec l'aide du gouvernement qui offrirait des possibilités de perfectionnement.
198. La Division de l'éducation des adultes du ministère du Travail et du Développement de la main-d'œuvre de la Nouvelle-Écosse s'est associée à *Literacy NS* (alphabétisation Nouvelle-Écosse) pour offrir aux praticiennes et praticiens un programme exhaustif de perfectionnement professionnel. L'unité de l'élaboration des programmes d'études est également responsable des ateliers et des initiatives de formation en cours d'emploi liés aux troubles d'apprentissage, à la numératie, aux arts du langage et à la communication. Un programme de 30 heures de formation en tutorat mène à un certificat qui permet à son titulaire de donner des cours particuliers à des adultes.
199. En 2000, l'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis a conçu des normes de référence pour les praticiens et praticiennes de l'ERA et, plus récemment, a élaboré des profils de compétence avec l'aide des organisations membres. Le PLA Centre de Nouvelle-Écosse offre des formations aux personnes qui aident à la constitution des portefeuilles d'apprentissage et à celles qui défendent les droits des adultes et évaluent leurs apprentissages. Certains collèges communautaires ont élaboré une formation à l'intention des praticiens et praticiennes de l'ERA et d'autres le font actuellement.

200. Ce ne sont là que quelques exemples de la myriade de programmes offerts aux personnes qui enseignent aux adultes. Dans certains cas, cette formation est facultative; dans d'autres les enseignantes et enseignants de l'éducation des adultes doivent acquérir certaines compétences particulières. Étant donné la nature très variée de l'éducation et de la formation des adultes et la rareté des études sur les conditions de travail et la situation des personnes qui enseignent aux adultes, il est impossible de produire des données plus précises.

Recherche, innovation et pratiques modèles

Recherche

201. La recherche sur l'éducation et les apprentissages des adultes passent par un vaste éventail de méthodes et de sujets allant des études qui portent sur une province ou un territoire en particulier en vue d'une planification à long terme à des projets plus spécifiques explorant les compétences, l'alphabétisation, l'accessibilité et autres aspects. Les sections précédentes citent un certain nombre de rapports détaillés publiés depuis quelques années. En voici quelques autres, qui mettent en lumière le rôle de la recherche et, surtout, la consultation des collectivités, avant la planification et la prestation de l'éducation des adultes.

202. En Ontario, l'Examen de l'éducation des adultes a été entrepris en 2004 à la demande du ministère de l'Éducation et du ministère de la Formation, des Collèges et des universités. L'objectif était de proposer un cadre stratégique et de recommander des mesures de nature à consolider et améliorer la formation des adultes dans la province. On visait en particulier des programmes pouvant aider les adultes à poursuivre leur éducation et leur formation, à se trouver un emploi ou à participer plus intensément à la vie de leur collectivité. Un document de travail affiché sur le Web posait les questions suivantes :

- « Est-il nécessaire d'adopter une définition de l'éducation des adultes en Ontario? Qu'est-ce que cette définition devrait comprendre?
- « De quelles façons les possibilités d'éducation des adultes, de formation et de perfectionnement tiennent-elles compte des défis économiques et sociaux actuels et prévus?
- « Que peut-on faire pour améliorer les possibilités d'apprentissage à l'intérieur des budgets existants?
- « S'il y avait une possibilité de réaffecter les ressources, quels devraient être les investissements prioritaires?
- « Êtes-vous d'accord avec les éléments du cadre qui sont décrits dans le document de discussion? Que modifieriez-vous? Qu'ajouteriez-vous?
- « De quelle façon peut-on améliorer les résultats obtenus par les apprenantes et apprenants adultes en Ontario? »

Les parties intéressées ont fait connaître leur opinion au fil de vingt réunions et de nombreux mémoires écrits. Dans le rapport final, intitulé *L'Ontario apprend - Le renforcement de notre système d'éducation des adultes*, ces opinions sont réparties en plusieurs sections, soit : l'éducation des adultes, un élément essentiel du système éducatif de l'Ontario; les itinéraires des apprenants; l'intégration des programmes; les partenariats; la reddition des comptes, les résultats et le financement; l'accès à l'éducation des adultes; les technologies de l'information et des communications dans l'éducation des adultes; et l'innovation et l'excellence dans l'enseignement et l'apprentissage.

203. Le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Emploi de la Saskatchewan (maintenant Enseignement postsecondaire, Emploi et Travail) a publié pour sa part le *Post-Secondary Education Accessibility and Affordability Review Final Report* (rapport final sur l'examen de l'accessibilité et les coûts de l'enseignement postsecondaire) en octobre 2007. Cette recherche portait entre autres sur l'éducation et la formation de base des adultes, en ce qui concerne surtout l'accessibilité d'une aide financière adéquate; sur la pertinence culturelle des formations pour adultes autochtones; sur l'intervention précoce; sur l'enrichissement des possibilités de formation; sur la facilité des transferts de crédits; sur l'aide et l'information aux élèves adultes; et sur la reconnaissance des acquis.
204. Le Québec soutient la recherche relative à la réussite scolaire par l'entremise du Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaire (PRPRS). Des priorités sont élaborées en éducation des adultes et un comité se charge de l'appel de propositions, se penche sur la recevabilité des propositions, analyse les projets et choisit ceux qui seront financés. Des activités de suivi et de transfert sont également mises sur pied pour assurer la diffusion des travaux.
205. Le gouvernement du Manitoba est préoccupé par la situation de l'alphabétisation dans la province. Aussi a-t-il créé, pour relancer l'action, un ministère responsable de l'alphabétisation en plus d'adopter la *Loi sur l'alphabétisation des adultes* (qui prendra effet le 1^{er} janvier 2009) exigeant l'élaboration d'une stratégie d'alphabétisation des adultes qui réponde aux besoins de la population de la province. La *Loi* crée en outre le Programme d'alphabétisation des adultes du Manitoba qui s'inscrit dans cette stratégie visant l'engagement de moyens pour aider en permanence les organismes qui offrent des programmes d'alphabétisation pour adultes. Toujours dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie, le gouvernement a publié en avril 2008 *L'alphabétisation des adultes au Manitoba – Un document de travail*. Les parties intéressées étaient invitées à réfléchir aux questions suivantes :
- « Quelles sont les capacités liées à l'alphabétisation qui seront nécessaires à la participation significative d'un Manitobain ou d'une Manitobaine dans l'année 2016? »
 - « Quels sont les meilleurs moyens de rehausser le niveau d'alphabétisation de tous les Manitobains? »

- « Quels sont les meilleurs moyens de rehausser le niveau d’alphabétisation des personnes qui éprouvent les plus grands besoins en matière d’alphabétisation?
- « Quels seraient les objectifs et les composantes clés d’une stratégie visant l’alphabétisation des adultes?
- « Dans le cadre d’une stratégie visant l’alphabétisation, quels sont les rôles clés du gouvernement, du secteur de l’industrie, des particuliers et des collectivités?
- « Quelle serait la campagne de promotion idéale en matière d’alphabétisation?
- « Devrait-on accorder une importance prioritaire à l’alphabétisation pour ce qui est de la politique gouvernementale?
- « Comment devrait-on mesurer le progrès découlant de la stratégie visant l’alphabétisation? »

206. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick a créé le Groupe de travail sur le secteur communautaire sans but lucratif, considérant que ce secteur appelait une revitalisation après des années de négligence et d’instabilité. Les secteurs public et privé et le secteur communautaire sans but lucratif sont décrits comme interreliés et également nécessaires. Le rôle du Groupe de travail était de recommander des façons de créer des partenariats avec le secteur sans but lucratif pour renforcer la capacité de ce dernier comme troisième pilier du développement socio-économique. L’éducation et la formation des adultes se font grâce aux groupes communautaires qui offrent des formations de base, des cours d’alphabétisation, des cours de langue seconde et des formations axées sur certaines compétences. Le rapport du Groupe, intitulé *Un plan d’action. Établir les fondements de l’autosuffisance*, rapporte une série d’observations relatives aux groupes communautaires consacrés à la formation des adultes et à d’autres fonctions. Les observations sont présentées en fonction des changements nécessaires :

- un changement d’attitude et une stratégie d’investissement stratégique;
- une approche régionale, latérale et intégrée des services communautaires;
- la stabilité afin de permettre aux organismes sans but lucratif de traiter les causes profondes plutôt que les symptômes;
- une transformation de la « fonction publique » en « service public »;
- l’investissement dans le développement économique communautaire;
- la reconnaissance des valeurs du bénévolat comme moyen d’engagement, et l’élaboration d’une stratégie pour l’encourager.

Les principales recommandations du Groupe de travail sont la stabilisation du financement, le respect et la reconnaissance, une culture du bénévolat et la revitalisation du partenariat avec le gouvernement.

207. Le Collège du Yukon est en plein exercice de planification stratégique, ce qui comprend la prestation de programmes de formation et d’alphabétisation des adultes. Les responsables ont préparé un *Strategic Planning Workbook* (document de consultation pour la planification stratégique) en fonction du *Report on Stakeholder Consultation* (rapport de consultation des parties prenantes) et des réunions du

conseil. Le document suggère des énoncés de vision, des objectifs, des valeurs et des orientations stratégiques formulés en fonction des objectifs et mesures recommandés ainsi que des opinions exprimées pendant les consultations et laissant une large place aux commentaires et aux suggestions.

208. En mars 2006, pour répondre à l'évolution de la demande, aux besoins et possibilités qui caractérisaient le marché du travail de la province, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a créé un groupe de travail sur les compétences formé de représentants et de représentantes du gouvernement, des établissements d'enseignement et de formation, du monde des affaires et du secteur industriel, des syndicats, des associations d'industries, de groupes de développement et d'autres encore. Son mandat s'étendait à la recherche et à la consultation ainsi qu'à l'élaboration de stratégies de nature à assurer un système approprié de formation, d'éducation et de soutien qui réponde bien à la demande et qui fasse en sorte que les participants et participantes soient prêts, en bout de ligne, à participer pleinement aux possibilités naissances. Le rapport publié en 2007 sous le titre *All the Skills to Succeed*, présentait les thèmes qui sont ressortis de tout ce travail et qui ont servi ensuite d'assise au plan d'action :

- changer d'attitude à l'égard des métiers et encourager une participation accrue;
- améliorer l'accès, le rendement et les résultats;
- améliorer les programmes d'apprentissage et les possibilités offertes aux gens de métier;
- rendre les formations plus accessibles aux groupes sous-représentés;
- recruter et maintenir en poste des travailleurs qualifiés;
- déterminer les besoins de l'industrie et y répondre;
- assurer des partenariats forts;
- établir les priorités pour répondre aux préoccupations suscitées par les pénuries de main-d'œuvre dans certains domaines.

209. Le Northern Workplace/Workforce Literacy Partnership est un groupe d'enseignantes et d'enseignants, d'employeurs et de fonctionnaires du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest qui s'intéressent de près au développement de l'alphabétisation de la main-d'œuvre en milieu de travail dans le Nord. En novembre 2007, le Partnership, le Nunavut Literacy Council (conseil d'alphabétisation du Nunavut) et le NWT Literacy Council (conseil d'alphabétisation des T. N.-O.) ont publié, avec l'appui de Ressources humaines et Développement social Canada un document intitulé *Improving Essential Skills for Work and Community: Workplace and Workforce Literacy*. L'objet était de présenter de l'information et les résultats de l'analyse et de suggérer des moyens d'améliorer l'alphabétisation en milieu de travail et de hausser le niveau de littératie de la main-d'œuvre au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest. La recherche portait plus particulièrement sur les questions suivantes :

- Pourquoi se préoccuper d'alphabétisation en milieu de travail et d'alphabétisation de la main-d'œuvre?

- Participation à l’alphabétisation en milieu de travail et à l’alphabétisation de la main-d’œuvre.
- Partenaires du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest en matière d’alphabétisation en milieu de travail et d’alphabétisation de la main-d’œuvre.
- Contexte économique, social et culturel de l’alphabétisation en milieu de travail et de l’alphabétisation de la main-d’œuvre au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Éléments de pratiques modèles pour une alphabétisation en milieu de travail et une alphabétisation de la main-d’œuvre efficaces au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les annexes dressent une liste des outils et des ressources de base en matière d’alphabétisation en milieu de travail et d’alphabétisation de la main-d’œuvre et proposent un sommaire de huit modèles de collaboration. Les recommandations, adressées à tous les partenaires ainsi qu’aux gouvernements fédéral, territoriaux et autochtones, comprennent l’établissement d’une relation de collaboration, l’élaboration d’une stratégie relative aux compétences essentielles, l’offre de mesures de nature à inciter les employeurs à offrir un programme d’alphabétisation et la détermination des mesures, du calendrier, du financement et des responsabilités pour progresser vers l’établissement d’une liste substantielle de champs d’action possibles.

210. La Coalition francophone pour l’alphabétisation et la formation de base en Ontario est un organisme sans but lucratif qui fait la promotion de l’alphabétisation et de la formation de base et qui soutient à l’échelle de la province les fournisseurs de services destinés aux francophones. Créée en 1999, elle travaille avec des groupes communautaires et des collègues dans 29 collectivités ontariennes. Elle s’intéresse tout particulièrement à la recherche, à l’analyse et à la formation et mène notamment des études sur l’alphabétisation familiale, l’alphabétisation et les familles en situation minoritaire, les motivations des apprenantes et apprenants, les obstacles rencontrés, les pratiques exemplaires et les répercussions de l’alphabétisation. De plus, elle met au point des ressources pour l’apprentissage de la langue et l’intégration des personnes immigrantes ainsi que la gestion des programmes d’alphabétisation.
211. L’alphabétisation familiale revêt une importance particulière pour les francophones en situation linguistique minoritaire. En mars 2008, la Fédération canadienne pour l’alphabétisation en français (FCAF) a organisé une conférence sur l’alphabétisation familiale pour débattre d’enjeux tels que la santé et l’alphabétisation, le rôle des parents et la promotion de la lecture dans un contexte familial. Outre une déclaration, la conférence a donné lieu à la création d’un réseau de la FCAF constitué de spécialistes en alphabétisation familiale. La FCAF publie une revue annuelle sur l’alphabétisation au Canada et à l’étranger, intitulée *À Lire*, et un bulletin semestriel pour les apprenantes et apprenants francophones, le *Bulletin Mosaïque*. Sous les auspices de la FCAF, un réseau de recherche sur l’alphabétisation en français au Canada a été mis sur pied.

212. En mai 2008, l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) a publié le rapport intitulé *Des possibilités pour tous : Programmes et services offerts aux apprenants désavantagés ou inadéquatement préparés aux études dans les collèges et instituts*. L'accent y est mis sur les élèves adultes marginalisés, au chômage ou occupant des postes peu rémunérés, qui n'ont pas terminé le secondaire et sont mal préparés à l'enseignement postsecondaire dans les collèges et les instituts. L'étude comprenait l'examen des projets de recherche et des ressources actuels ainsi que des entrevues et un sondage auprès de 52 collèges et instituts dans tout le Canada. Le rapport présente un modèle de traitement pour assurer l'efficacité de l'exécution des programmes et de la prestation des services à l'adresse des élèves défavorisés ou ayant peu de compétences; il dresse la liste de tous les services de soutien offerts aux étudiantes et étudiants des collèges. Tous ne sont pas offerts par tous les établissements; chaque institut offre plutôt les services qui répondent le mieux à sa clientèle, dans les limites de son budget :

- conseils en matière scolaire, personnelle et financière; en matière de diversité et de lutte à la discrimination;
- tutorat, y compris entre collègues;
- services propres aux Autochtones (lieux de réunions, aînés);
- services et associations pour élèves plus âgés;
- services de garde;
- information sur l'aide financière;
- aide financière d'urgence;
- mentorat pour élèves;
- services de santé physique et mentale;
- conseils relatifs au choix d'une carrière et à la recherche d'un emploi;
- placements professionnel et stages;
- services de gestionnaire de dossier pour information individuelle et soutien périodique;
- services propres aux immigrants et immigrantes;
- services de travailleuses et travailleurs sociaux;
- congés pour raisons de santé et de famille;
- services en anglais et français, langues secondes;
- aide à la recherche d'un emploi;
- services de formateurs et formateurs et de mentors en milieu de travail;
- aide au transport;
- aide à la recherche d'un logement;
- compétences en gestion du stress;
- développement des aptitudes à l'apprentissage;
- adaptation pour handicaps physiques et difficultés d'apprentissage;
- méthodes d'orientation proactives, y compris avec le conjoint ou la conjointe et les parents.

213. Le rapport de l'ACCC renseigne abondamment sur les méthodes prometteuses et les enseignements tirés de l'expérience des collèges et instituts, y compris en ce qui

concerne le recrutement et la promotion, les obstacles qu'affrontent les élèves défavorisés, la gamme des services d'évaluation, les services de soutien, les programmes d'éducation et de formation (y compris alphabétisation et compétences de base, recyclage et formation de base des adultes, cours préparatoires au collège, programmes destinés spécialement aux adultes présentant des handicaps ou des besoins spéciaux, programmes de français et de langue seconde et préparation à une carrière ou un emploi), les sources de financement et les difficultés de financement des établissements et des élèves ainsi que les politiques et structures des établissements. Parmi ces enseignements tirés de l'expérience :

- Offrir plus de services personnalisés, qui tiennent compte de l'expérience des élèves et des obstacles qui nuisent à leur participation aux programmes.
- S'engager à long terme à fournir la palette de services de soutien et de programmes adaptés qui répondent le mieux aux besoins des groupes particuliers des élèves défavorisés pour assurer la réussite des programmes offerts à ce groupe.
- Élaborer plus de programmes combinant l'alphabétisation, le recyclage des compétences et l'enseignement postsecondaire tout en préparant à l'emploi et en offrant les services de soutien requis en réponse à l'augmentation prévue de la demande.
- Offrir divers services de soutien de manière dynamique pour encourager les élèves dès le début du programme et les suivre pour faciliter leur transition vers le marché du travail.
- Maintenir la collaboration avec les partenaires de la collectivité tels les organismes d'alphabétisation, de services communautaires et de services aux immigrantes et aux immigrants, aux Premières Nations et aux Autochtones, les organisations non gouvernementales, les commissions scolaires, le monde des affaires et le secteur industriel, les programmes provinciaux et territoriaux, les conseils communautaires d'apprentissage et d'alphabétisation et la chambre de commerce.

214. Les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP) ont entrepris un recensement des possibilités de formation offertes aux adultes et des facteurs qui influent sur la participation des adultes moins scolarisés et moins qualifiés et l'évaluation de l'efficacité des systèmes de formation des adultes au Canada. Il en est résulté un rapport, intitulé *Les trop nombreux laissés-pour-compte du système d'éducation et de formation des adultes au Canada*, où on peut lire que les possibilités de formation, qu'il s'agisse d'un retour au système d'éducation ou des programmes communautaires financés par le gouvernement ou de la formation appuyée par l'employeur sont généralement difficilement accessibles aux adultes les moins scolarisés du Canada. Le rapport des RCRPP, publiés en juin 2006, énonce une série de principes de réforme et recommande quelques mesures pour que les systèmes de formation des adultes deviennent plus cohérents, plus accessibles et plus efficaces.

215. Le Conseil canadien de développement social (CCDS) a donné suite aux résultats des sondages internationaux sur l'alphabétisation et autres documents sur le

niveau de littératie des travailleuses et travailleurs canadiens avec un projet appelé *Literacy Programs in the Workplace: How to Increase Employer Support* (programmes d’alphabétisation en milieu de travail – mieux aider les employeurs). (Pour en savoir plus sur les résultats, consulter la section du présent rapport intitulée « Alphabétisation ».) Les objectifs du projet étaient de répertorier les différents modes d’alphabétisation en milieu de travail qui se pratiquent au Canada et ailleurs et qui sont susceptibles d’intéresser les employeurs. Des entrevues ont eu lieu avec des employeurs choisis au Canada pour déterminer s’il y a consensus sur les types de méthodes, de mesures incitatives et de programmes d’alphabétisation les plus efficaces dans divers milieux de travail. La recherche effectuée dans ce contexte a débouché sur trois documents de travail :

- *Canadian Literature Review and Bibliography* examine diverses perspectives et méthodes d’alphabétisation adoptées par les diverses parties intéressées et décrit la recherche actuelle sur les avantages de ces programmes, pour les employeurs comme pour leur personnel.
- *Overview of Selected International Programs* fait l’état des lieux de l’éducation et de la formation des adultes, y compris l’alphabétisation, dans huit pays de l’OCDE.
- *Overview of Provincial and Territorial Policies* porte sur les politiques et programmes actuels d’éducation des adultes et d’alphabétisation en milieu de travail au Canada.

Par ailleurs, des études de cas sur l’alphabétisation en milieu de travail ont été faites dans trois provinces, soit la Nouvelle-Écosse, l’Ontario et le Québec.

216. La Société canadienne pour la formation et le perfectionnement a préparé un rapport intitulé *Revue de l’état de la situation en apprentissage en milieu de travail : Ce que nous savons et ce que nous devons savoir sur les compétences, la diversité, l’apprentissage virtuel et l’amélioration des performances humaines*. Cette étude sur le terrain visait la production d’un sommaire de la recherche en cours sur l’apprentissage et le rendement en milieu de travail et sur l’orientation de la recherche à venir.
217. Ressources humaines et Développement social Canada a financé, par l’intermédiaire de son programme Reconnaissance des titres de compétence étrangers, une étude de l’Association canadienne pour la reconnaissance des acquis sur les pratiques modèles de la reconnaissance et de l’évaluation des acquis des immigrants et des immigrantes. Le rapport résultant, publié en 2006 sous le titre *Reconnaissance des acquis chez les immigrants au Canada : Vers l’uniformité et l’excellence*, présentait sept principes sur lesquels les auteures suggéraient de fonder le système modèle de reconnaissance des acquis des personnes ayant fait leurs études à l’étranger.
218. Le Centre for the Study of Work and Education (centre d’étude du travail et de la formation) de l’Institut d’études pédagogiques de l’Ontario (Université de Toronto) est l’hôte du projet Work and Lifelong Learning (WALL ou projet de recherche sur le

travail et la formation continue) financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. WALL est un réseau qui regroupe des chercheurs et chercheuses universitaires, des groupes communautaires et des établissements professionnels qui s'emploient à répertorier les lacunes de la formation et de l'éducation en milieu de travail au Canada et donner plus de visibilité aux problèmes et tendances actuels en la matière. Les travaux permettent de mieux comprendre les méthodes, processus et contextes de formation actuels et contribuent à la production de ressources très utiles à la formation des moniteurs et monitrices. Le réseau est sous la direction de David Livingstone, directeur du Centre for the Study of Work and Education.

219. Le Research Network on New Approaches to Lifelong Learning (réseau de recherche sur les nouvelles perspectives de l'apprentissage tout au long de la vie), également hébergé à l'Université de Toronto, réunissait plus de 50 chercheurs et chercheuses et collaborateurs et collaboratrices s'intéressant aux relations entre l'apprentissage informel et l'éducation formelle et informelle, d'une part, et les principaux obstacles sociaux à l'intégration de l'apprentissage informel aux programmes de formation formelle et non formelle et à la certification, d'autre part. Le réseau a existé de 1996 à 2002, puis est devenu le réseau WALL, décrit ci-dessus. En 2006, il a produit un document intitulé *NALL Working Papers: Annotated Bibliography of Studies based on Data from the Research Network on New Approaches to Lifelong Learning*, sorte de recension des abondants travaux de recherche sur l'apprentissage tout au long de la vie.
220. En 2007, un rapport intitulé *ALFICan: Adult Learner Friendly Institutions Canada* (institution accueillante pour les apprenantes et apprenants adultes) a été publié. Le principal objectif de cette initiative, financée par Ressources humaines et Développement social Canada, était d'accroître l'accès des adultes à l'éducation et à la formation grâce à l'élaboration d'un ensemble complet de principes dont pourraient se servir divers établissements et organisations communautaires pour évaluer les services offerts aux apprenantes et apprenants adultes. Aux quatre coins du Canada, 15 partenaires du projet évaluent leurs services à l'aide d'une échelle d'autoévaluation. Il s'agit non seulement d'établissement d'enseignement mais également d'organismes de counselling d'emploi, de services municipaux de ressources humaines, d'un syndicat et de quatre centres d'apprentissage pour adultes financés par le gouvernement. Cette initiative démontre l'approche inclusive du Canada pour la prestation de services d'apprentissage aux adultes. Les principes d'évaluation reposent notamment sur l'intervention directe, la planification de sa vie et de sa carrière, le financement, l'évaluation des résultats d'apprentissage, les processus d'enseignement et d'apprentissage, les systèmes de soutien aux étudiantes et étudiants, la technologie et les partenariats stratégiques.
221. Le Canada possède plusieurs bases de données inclusives pour l'alphabétisation ainsi que d'autres ressources et travaux de recherche au chapitre de l'apprentissage des adultes. La Base de données en alphabétisation des adultes (BDAA) se veut un réseau d'information offrant l'accès à des ressources en alphabétisation, à des bulletins, à des spécialistes, à des associations d'organisations, à

des ressources Internet ainsi qu'à des livres et à des documents à texte intégral en français et en anglais. Ce service gratuit s'adresse aux apprenantes et apprenants, aux praticiennes et praticiens et aux autres personnes qui s'intéressent à l'alphabétisation; il contient un calendrier constamment mis à jour où sont annoncés les événements et les activités liés à l'alphabétisation qui se tiennent à l'échelle du pays. En 2006-2007, 9 millions d'utilisatrices et utilisateurs ont consulté plus de 28 millions de pages du site Web de la BDAA.

222. Deux importants répertoires en ligne renferment des travaux de recherche canadiens terminés ou en cours sur l'alphabétisation : le *Directory of Canadian Adult Literacy Research in English* (répertoire canadien des recherches en alphabétisation des adultes en anglais) et le *Répertoire canadien des recherches en alphabétisation des adultes en français* (RÉCRAF) devenu COMPAS en avril 2008 pour inclure les recherches sur l'éducation et la formation des adultes en général. Certains documents se retrouvent dans les deux guides, mais la majorité des ressources n'existent que dans un seul. Le répertoire en anglais a été créé par le *Canadian Centre for Research on Literacy* (centre canadien de recherche sur l'alphabétisation) de la Faculté d'éducation de l'Université de l'Alberta.

223. COMPAS est le répertoire des recherches produit et tenu à jour par le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, CDÉACF, avec l'assistance d'un comité consultatif de 14 chercheurs et praticiens de partout au Canada. Il répertorie de façon exhaustive des rapports de recherche des domaines de l'éducation, la formation, la littératie et l'alphabétisation des adultes au Canada francophone et les diffuse par le biais du WEB. L'animation de COMPAS vise à promouvoir la recherche et à favoriser les échanges de connaissances entre chercheurs et intervenants. Le site du répertoire COMPAS donne le pouls des recherches et des actions en cours en donnant accès aux actualités et les événements de la recherche; aux liens vers des documents et des revues spécialisées, vers des organismes, instituts et centres de recherche au niveau national et international et un accès à un babillard virtuel d'échanges sur les enjeux du domaine. Le CDÉACF publie 4 bulletins mensuels : COMPAS INFO, Pour voir plus loin, Bulletin Éducation et formation des adultes et Horizon Alpha.

En partenariat avec la FCAF, le CDEACF a mis sur le pied le réseau canadien de la recherche en français.

Le CDEACF est un organisme à but non lucratif et un service national de documentation et d'information spécialisé. Il offre les services de consultation et de référence, d'information et de formation, de prêt et d'animation aux communautés francophones du Canada. Son catalogue accessible par le WEB compte plus de 25 000 titres dont 20% en texte intégral. Cette importante collection virtuelle permet le prêt par téléchargement de plus de 12 000 000 de pages annuellement.

224. Les grandes associations professionnelles sont aussi des acteurs de premier plan de la recherche et de l'échange de connaissances sur l'éducation et la formation

des adultes au Canada. L'Association canadienne pour l'étude de l'éducation des adultes (ACEEA) soutient l'étude de la formation des adultes par la recherche, des présentations, la collaboration et l'échange de connaissances. L'Association publie un périodique à comité de lecture intitulé *Revue canadienne pour l'étude de l'éducation des adultes* ainsi que des bulletins d'information, des répertoires et les actes de ses colloques annuels. L'Association pour l'éducation permanente dans les universités du Canada (AEPUC) s'emploie pour sa part à élargir l'offre de programmes de formation des adultes dans les universités et à en rehausser la qualité en consolidant la position et l'expertise des établissements et des individus qui travaillent à offrir ces possibilités. La revue de l'Association, intitulée *Canadian Journal of University Continuing Education*, publie les résultats de recherche utiles à tout le milieu de la formation continue et stimule le dialogue sur les grandes questions et les grandes difficultés.

225. Une conférence tenue en 2000 par trois grandes organisations francophones, la FCAF et la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada a réuni des chercheuses et chercheurs, des éducatrices et éducateurs, des fonctionnaires, des apprenantes et apprenants et d'autres personnes s'intéressant à l'alphabétisation en français. Cette conférence, sur le thème « Pour une société pleinement alphabétisée », a donné lieu à un rapport détaillé sur les réalités, les défis, les possibilités, les expériences, les pratiques exemplaires, les leçons apprises et les besoins futurs. Il dit clairement que les besoins des francophones en matière d'alphabétisation sont plus grands que ceux des anglophones et que les ressources affectées aux programmes et aux services destinés aux francophones en situation linguistique minoritaire étaient nettement insuffisantes.

226. La recherche qui se fait au Canada est également l'objet d'ouvrages qui explorent bon nombre des questions abordées dans le présent document et d'autres encore, qui ont été soulevées à l'occasion de CONFINTEA V et traitées dans les publications subséquentes. Nous n'en rappelons ici qu'un petit nombre :

- English, Leona. *International Encyclopaedia of Adult Education*, New York, Palgrave Macmillan 2005. Cet ouvrage réunit plus de 170 articles d'auteurs et d'auteures de partout au monde sur la recherche en matière d'éducation des adultes et les pratiques en ce domaine depuis son émergence comme discipline de plein droit jusqu'à aujourd'hui.
- Fenwick, Tara, Tom Nesbit, et Bruce Spencer. *Contexts of adult education: Canadian perspectives*, Toronto, Thompson Educational Publishing, 2006. Essais sur le contexte historique, philosophique, socio-économique et communautaire et sur la pratique de l'éducation des adultes au Canada.
- Gaskell, Jane et Kjell Rubenson. *Educational outcomes for the Canadian workplace: New frameworks for policy and research*, Toronto, University of Toronto Press, 2004. Évolution des programmes d'éducation, compétences nécessaires à la nouvelle économie et réaction stratégique aux pressions exercées par le milieu de l'éducation et l'économie dans les années 1990.

- Spencer, Bruce. *The purposes of adult education: A short introduction*, Toronto, Thompson Educational Publishing, 2006. L'ouvrage aborde trois aspects fondamentaux de l'éducation des adultes : l'éducation en fonction de l'économie, l'éducation comme instrument de changement social et l'éducation comme moyen de préserver la diversité mais aussi les racines historiques, les pratiques modèles, l'éducation à distance et la formation assistée par ordinateur.
 - Bélanger, Paul; Doray, Pierre. *Un portrait de la recherche en éducation et formation des adultes 1997 à 2004 : ses artisanes et artisans*. Montréal, CDEACF, 2004. *Le profil des auteurs de travaux de recherche recensés dans le REFA*.
 - Solar, Claudie; Tremblay, Nicole. *Bilan des recherches en français sur l'apprentissage des adultes : 1997-2008*. Montréal : CDEACF, 2008. Le rapport présente l'état de la situation de la recherche en français au Canada sur l'apprentissage des adultes à partir des 227 notices retenues comme présentant des données de recherche.
227. Bon nombre des travaux évoqués sont faits grâce à la participation des apprenants et des apprenantes, des employeurs, des enseignants et des enseignantes, bref, les personnes qui participent le plus directement à la conception, à l'exécution, à la réussite et à l'incidence des programmes de formation des adultes. Par conséquent, les résultats et les recommandations concernent principalement l'élaboration de politiques et l'établissement de plans stratégiques et de plans d'action, l'amélioration de l'accessibilité et de l'efficacité et l'établissement de relations de relations de collaboration.

Innovation et pratiques modèles

228. Beaucoup d'exemples de pratiques modèles et novatrices sont réunis dans le présent rapport, qu'il s'agisse de politiques, de prestation de services, d'évaluation ou de recherche. Nous en ajouterons quelques-uns, qui mettent en lumière des initiatives et activités lancées en 2008 comme autant de réponses nouvelles ou perfectionnées aux besoins des élèves adultes.
229. L'Innovation Fund, créé en Alberta dans le cadre du Access to the Future Fund (fonds de l'avenir) a pour but de rendre le système d'enseignement postsecondaire, mais aussi les programmes communautaires d'éducation et d'alphabétisation plus accessibles et plus abordables et d'en améliorer la qualité. Le Access to the Future Fund bénéficie de dons qui s'élèvent actuellement à un milliard de dollars. Cette année (2008) marque la création des Innovation Fund Grants (subventions à l'innovation). En janvier, 15 projets avant-gardistes propices à l'innovation, à la collaboration et à la participation ont bénéficié de 7,9 millions de dollars grâce à l'Innovation Fund. Exemples de projets financés :
- pratiques modèles de recrutement et de promotion de la persistance des populations sous-représentées,
 - formation aux soins à l'enfance pour immigrantes faiblement scolarisées,

- projet communautaire de valorisation du potentiel du secteur bénévole et sans but lucratif pour rendre la technologie SuperNet et la téléconférence accessible à 169 organismes et augmenter les possibilités d'apprentissage,
- évaluation et reconnaissance des acquis au Yellowhead Tribal College pour évaluer les connaissances et habiletés des Autochtones.

230. Selon les dernières prévisions, près de 700 000 postes seront à pourvoir au Québec d'ici 2011. Dans le discours du budget 2008-2009, le gouvernement affirmait que l'éducation était la clé du succès de la province et la première étape de la lutte contre la pauvreté. Le gouvernement répond à ces deux sources de pression en augmentant l'investissement dans l'enseignement postsecondaire et en annonçant le Pacte pour l'emploi, qui permettra d'offrir diverses formations aux travailleuses et travailleurs qui souhaitent rehausser leurs qualifications ou faire reconnaître leurs compétences, d'aider les chômeurs et les chômeuses à acquérir de nouvelles compétences, de soutenir les bénéficiaires de l'aide sociale qui veulent retourner sur le marché du travail et de supprimer les obstacles à l'embauche des personnes nouvellement arrivées au Québec. D'ici 2011, le gouvernement prévoit rejoindre un potentiel de plus de 250 000 travailleuses et travailleurs et soutenir 4800 entreprises dans leur besoin de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre.

231. Le plan d'activités du ministère du Travail et du Développement de la main-d'œuvre de la Nouvelle-Écosse pour 2007-2008 réoriente le Skills Nova Scotia Framework (cadre de développement des habiletés) présenté en 2002 en réponse aux tendances démographiques et sociales et aux besoins résultants en compétences diverses. C'est le guide que doit suivre la province pour concevoir et appliquer les programmes, services et initiatives destinés à constituer une population active compétente et souple. Le cadre a été l'objet d'un examen en 2006-2007 et les recommandations visant son amélioration sont en cours d'application. Le principal changement est une stratégie exhaustive dite des 4 R (retenir, recycler, ramener et recruter) intégrée au cadre renouvelé. Cette stratégie en quatre volets indique les objectifs et les moyens nécessaires pour surmonter les pressions qui s'exercent sur la population active, telle l'intensification de la concurrence mondiale, la chute du taux de natalité, la retraite imminente de la génération des baby-boomers, l'émigration continue et la progression rapide de la technologie. Le Ministère compte stimuler la participation de l'industrie, de la main-d'œuvre et le monde des affaires au programme de développement des compétences et de formation de la province et déterminer avec eux les difficultés courantes et émergentes du marché du travail. Il s'agit entre autres de revitaliser le forum consultatif des partenaires et de créer d'autres possibilités de participation et de partenariats.

232. En février 2008, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a lancé une nouvelle campagne de formation en milieu de travail à l'intention des travailleuses et travailleurs qui veulent lire mieux, atteindre l'équivalent de la 5^e secondaire ou développer leur capacité d'apprendre. Le personnel de Workplace Learning PEI aidera donc les employés intéressés à trouver le programme de formation qui leur convient le

mieux. Il sera financé pour ce faire par le gouvernement provincial, qui assume le coût du programme et le temps de participation des employés participants. Le tout est offert aux employés permanents, temporaires et saisonniers.

233. Conformément à l'annonce faite en mars 2008 du Northern Career Quest Partnership (partenariat nordique à la recherche d'une carrière), le gouvernement de la Saskatchewan, le gouvernement du Canada et d'autres partenaires dont les Autochtones et le monde de l'industrie, ont réuni 33,1 millions de dollars pour aider environ 1500 Autochtones à acquérir les compétences et l'expérience dont ils et elles ont besoin pour trouver des emplois à long terme dans le secteur des ressources, dans le nord de la province, et notamment dans les domaines de l'exploitation minière, pétrolière et gazière ainsi que l'exploitation des sables bitumineux et des minerais. L'initiative s'inscrit dans le Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones (PCEA), un programme pancanadien destiné à faciliter la tâche des Autochtones qui veulent acquérir les compétences nécessaires à leur participation à l'essor économique du pays. En 2007, le gouvernement du Canada a engagé 105 millions de dollars à l'échelle pancanadienne pour la formation de plus de 16 000 Autochtones et la création de 10 000 nouveaux emplois dans leurs collectivités et aux environs.

234. La Colombie-Britannique a annoncé en février 2008 un investissement de plus de 1,6 million de dollars pour constituer un bassin de coordonnatrices et coordonnateurs régionaux en alphabétisation dans 16 établissements d'enseignement postsecondaire afin d'améliorer la coordination et l'exécution de programmes d'alphabétisation des adultes. Actuellement, les coordonnatrices et coordonnateurs soutiennent le programme communautaire d'alphabétisation des adultes financé par le ministère de l'Enseignement supérieur et du Développement du marché du travail. Ils s'occupent aussi de perfectionnement professionnel, de création de partenariats pour valoriser le potentiel en matière d'exécution de programmes et de soutien ainsi que de sensibilisation du public à l'égard de l'alphabétisation. Les nouveaux postes rehausseront le degré de coordination dans chaque région, favoriseront la création de programmes, l'évaluation des élèves et la mesure du rendement et permettront de mettre en œuvre des programmes d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles en milieu de travail. Puisque les collèges jouent un rôle important dans la continuité entre le monde du travail et le monde des études, ces nouveaux postes de coordonnateurs et coordonnatrices de l'alphabétisation en région contribuent à renforcer les liens entre collèges et collectivités, districts scolaires et milieu de travail.

235. En décembre 2007, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration de l'Ontario a lancé un outil de recherche en ligne sur ontarioimmigration.ca. Ce moteur de recherche aide les nouveaux arrivants et arrivantes à trouver les cours de formation linguistique de divers niveaux offerts dans leur région.

236. La Semaine internationale des apprenants adultes n'est plus à proprement parler une innovation, puisqu'elle est soulignée au Canada depuis un certain nombre d'années. Toutefois, elle reste une activité d'importance pour la formation des adultes

partout au pays. La Commission canadienne pour l'UNESCO prend la tête des activités chaque année. En 2008, la semaine a eu lieu du 3 au 9 mars, grâce à l'appui de Ressources humaines et Développement social Canada et a mis en lumière le 60^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. La Commission travaille avec un nombre croissant d'organismes, d'individus et de groupes partout au pays, y compris les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, la communauté de l'éducation, des groupes d'alphabétisation et de défense des droits de la personne, des groupes multiculturels et autochtones, des syndicats, des associations professionnelles, des organismes sociaux et environnementaux et des individus qui se consacrent à l'apprentissage tout au long de la vie pour offrir des activités dans de nombreuses collectivités au Canada. Parmi les partenaires de l'année 2008 figurent l'Association canadienne des bibliothèques, le Movement for Canadian Literacy (mouvement canadien pour l'alphabétisation) et les coalitions qui le composent, l'Association canadienne d'éducation des adultes des universitaires de langue française, le Frontier College, le Canadian Network for Democratic Learning (réseau canadien pour la démocratisation de la formation), la Toronto Adult Student Association (regroupement des élèves adultes de Toronto), la Fédération canadienne des municipalités, la Centrale des syndicats du Québec et la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français. Aussi partenaire de la Semaine internationale des apprenants adultes, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes a organisé la Semaine québécoise des adultes en formation du Québec.

237. Au Québec, la Semaine des apprenants adultes est organisée par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), une organisation qui réunit les principaux partenaires de l'éducation et de la formation des adultes de la province. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail en assurent le financement.

238. L'innovation est continue, puisque autant les gouvernements que les organismes et les enseignants et enseignantes cherchent à améliorer et élargir leur palette de services de formation et d'éducation des adultes. Cette petite sélection présente surtout les innovations financées par les deniers publics pour répondre à des besoins particuliers des provinces et des territoires.

Alphabétisation des adultes

239. La présente section traite des changements et des progrès de l'alphabétisation, l'un des principaux aspects de l'éducation et de la formation des adultes. La littératie étant préalable à tous autres types d'apprentissage, elle est indispensable à la participation à la vie sociale et économique du XXI^e siècle.

240. En décembre 2001, l'Assemblée générale des Nations unies lançait la Décennie des Nations unies pour l'alphabétisation (DNUA), axée sur les besoins des jeunes et des adultes non alphabétisés. La Décennie repose sur un concept large de

l'alphabétisation comme fondement de l'apprentissage durant toute la vie. En avril 2008, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), Ressources humaines et Développement social Canada et la Commission canadienne pour l'UNESCO ont publié le document intitulé *Décennie des Nations unies pour l'alphabétisation 2003-2012 : Rapport d'étape du Canada 2004-2006*. Ce rapport d'étape porte sur les politiques, les programmes, la valorisation du potentiel, la recherche, la participation des collectivités, l'observation et l'évaluation de tous les volets de la littératie, dont les familles et les adultes. On peut le consulter à l'adresse www.cmec.ca.

241. Dans le cadre de la Décennie internationale, les Nations unies décrivent l'alphabétisation comme rejoignant les apprenants de tous âges de diverses façons, selon le contexte linguistique et culturel, l'équité et l'égalité entre les sexes et les objectifs de développement économique, social et culturel de toutes les nations. C'est en vertu de cette vaste acception que les ministres responsables de l'Éducation des provinces et des territoires au Canada ont fait de l'alphabétisation une de leurs priorités. Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de l'alphabétisation pour une main-d'œuvre compétente, scolarisée et adaptable. En outre, partout au pays, la société civile fait une promotion active de l'alphabétisation et de la formation des adultes et se dévoue pour donner une voix aux élèves adultes.

242. Les directives sur la préparation de la présente section du rapport recommandent de préciser les politiques et pratiques nouvelles, les milieux de pratique et, particulièrement, l'égalité entre les sexes. L'évolution du domaine a déjà été décrite ci-dessus. Comme ailleurs dans le présent document, seuls quelques exemples sont ajoutés pour illustrer les changements et les progrès accomplis depuis CONFINTEA V. Le rapport d'étape cité ci-dessus brosse un portrait beaucoup plus complet.

Degrés de littératie et participation

243. Un portrait des degrés de littératie et de la participation aux programmes d'alphabétisation permettra de situer les changements et l'évolution en contexte.

244. L'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes* (EIACA) menée en 2003 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Statistique Canada, déjà évoquée ci-dessus, a montré que 42 p. 100 des Canadiennes et Canadiens de 16 à 65 ans ne possédaient pas les compétences de base nécessaires à la réussite dans l'économie du savoir actuelle et à venir. L'Enquête visait à évaluer les compétences de plus de 23 000 sujets sur quatre échelles : compréhension de textes suivis, compréhension de textes schématiques, numératie et résolution de problèmes. Les compétences étaient évaluées sur une échelle de un à cinq, autrement dit, du niveau inférieur au niveau supérieur. Il en est ressorti que, au Canada, environ 58 p. 100 des adultes de 16 à 65 ans avaient les compétences correspondant aux trois niveaux supérieurs de l'échelle en écriture, soit un niveau leur permettant de répondre à la plupart des exigences quotidiennes. Environ 15 p. 100 se classaient au niveau 1, soit le niveau inférieur, et 27 p. 100 au

niveau 2, ces deux groupes étant susceptibles d'éprouver de la difficulté en lecture. Le gouvernement du Canada était le principal bailleur de fonds de l'étude. Les provinces et les territoires ont aussi apporté leur contribution financière, de sorte que les populations de chaque région soient suréchantillonnées et que les résultats indiquent les niveaux de rendement de chaque province et territoire. L'étude avait aussi eu lieu en 1994 et les résultats de 2003 montrent peu de changement, au total, dans les niveaux de littératie.

245. L'EIACA a montré en outre que les jeunes et les personnes les plus scolarisées sont ceux qui ont les plus hauts niveaux de littératie. Au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario et au Manitoba, les francophones ont des scores moyens inférieurs à ceux des anglophones en compréhension de textes suivis. Parmi les populations spéciales, le rendement de la population autochtone urbaine se révèle inférieur à celui de la population canadienne dans son ensemble. Cette différence reflète en partie les niveaux différents de scolarisation formelle et l'usage d'une langue maternelle autre que l'anglais ou le français. Les immigrantes et immigrants dont la langue maternelle est autre que l'anglais et le français ont en général des scores inférieurs à ceux des autres immigrantes et immigrants.

246. Il semble par ailleurs que les personnes dont l'état de santé n'est pas au mieux aient plus de difficulté à comprendre des textes schématiques par rapport à ceux et celles qui se disent en bonne, en très bonne ou en excellente santé. Les scores moyens sont aussi plus élevés chez les personnes qui travaillent que chez celles qui sont en chômage ou qui ne participent pas à la population active.

247. Le gouvernement du Canada finance aussi la participation à l'*Enquête internationale sur les compétences en lecture* (EICL) qui dégage les caractéristiques sociales et les habiletés linguistiques des personnes dont le score atteint le premier ou le second niveau à l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes*. L'EICL procède par épreuves de lecture pour repérer les forces et les faiblesses particulières des répondants et des répondantes. Statistique Canada a publié le rapport, intitulé *L'apprentissage de la littératie au Canada : Constatations tirées de l'Enquête internationale sur les compétences en lecture*, en avril 2008.

248. Le rapport comprend une présentation des caractéristiques des adultes qui n'ont atteint que les niveaux 1 et 2 à l'EIACA en compréhension de textes suivis.

- **Âge :** Au niveau 1, 49 p. 100 avaient plus de 45 ans, les 56 à 65 ans représentant 26 p. 100 du total, et les 46 à 55 ans, 23 p. 100. Les répondantes et répondants âgés de 36 à 45 ans représentaient 25 p. 100 du total à ce niveau. Au niveau 2, les tranches d'âge étaient plus égales, les 36 à 45 formant le groupe le plus nombreux (24 p. 100) et les 56 à 65 ans formant le plus petit groupe, à 16 p. 100. Les 16 à 25 ans représentaient 20 p. 100 des personnes classées au niveau 2.

- **Degré de scolarité** : 50 p. 100 des personnes ayant un score de niveau 1 n'avaient pas terminé le secondaire et 30 p. 100 avaient terminé leur scolarité en 5^e secondaire. Au niveau 2, 27 p. 100 n'avaient pas terminé le secondaire, 37 p. 100 n'avaient pas dépassé le secondaire et 14 p. 100 avaient un grade universitaire. Aux niveaux 1 et 2, un nombre substantiel des personnes ayant étudié à l'université étaient des immigrants et des immigrantes dont la langue maternelle n'était ni le français ni l'anglais.
- **Sexe** : Les conclusions de l'EIACA laissent voir des différences entre les hommes et les femmes dans les scores moyens en compréhension de texte suivi, les femmes étant en posture légèrement meilleure, ce qui confirme des résultats antérieurs.
- **Immigrants et immigrantes** : 60 p. 100 des immigrantes et immigrants ont atteint le niveau 1 ou 2, contre 37 p. 100 des personnes nées au Canada, les immigrants et les immigrantes sont aussi proportionnellement plus nombreux au niveau inférieur en matière de littératie (soit 32 p. 100 contre 10 p. 100 chez les personnes nées au Canada). Résultat étroitement lié : parmi les personnes n'ayant atteint que le niveau 1, 43 p. 100 avaient une langue maternelle autre que l'anglais ou le français et 34 et 23 p. 100, respectivement, indiquaient l'anglais et le français comme langue maternelle.
- **Fréquence de lecture** : 65 p. 100 des personnes classées au niveau 1 disaient ne lire un livre que rarement ou jamais, contre 49 p. 100 au niveau 2 et 27 p. 100 aux niveaux supérieurs.
- **Participation au marché du travail** : Près de 57 p. 100 des Canadiennes et Canadiens de 16 à 65 ans dont le score se situait au niveau 1 en compréhension de textes suivis travaillaient, contre 70 p. 100 des personnes classées au niveau 2 et 77 p. 100 des personnes classées aux niveaux 3,4 ou 5.
- **Littératie et revenu** : 65 p. 100 des personnes classées au niveau 1 gagnaient un revenu situé dans les deux quartiles les plus faibles, contre 53 p. 100 classées au niveau 2 et 40 p. 100 aux niveaux les plus élevés en littératie.

Ces résultats montrent que la population immigrante, et surtout celle dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais est sur-représentée aux niveaux inférieurs de littératie et que les Canadiennes et Canadiens les plus âgés sont proportionnellement plus nombreux aux niveaux inférieurs. Les personnes les moins scolarisées représentent un plus fort pourcentage des personnes qui sont aux niveaux inférieurs en littératie. Par ailleurs, la littératie a une incidence sur la participation au marché du travail et sur le revenu. Le reste du rapport sur l'EICL portait sur les besoins et difficultés particuliers des Canadiennes et Canadiens des niveaux inférieurs de l'échelle de littératie en matière de formation.

249. Dans l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, les populations francophones de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba ont fait l'objet d'un suréchantillonnage pour permettre une analyse spéciale des niveaux d'alphabétisation. Dans ces trois provinces, les francophones sont minoritaires. À l'échelle du pays, 58 p. 100 de la population s'est classée au moins au niveau 3 en compréhension des textes suivis – soit le niveau jugé essentiel pour répondre aux exigences toujours croissantes d'une société du savoir en matière de compétences. Soixante et un pour cent des anglophones se sont classés au niveau 3 ou à un niveau supérieur, alors que seulement 44 p. 100 des francophones hors Québec ont atteint ce niveau. Cinquante six pour cent des adultes francophones de ces trois provinces se sont classés aux niveaux 1 et 2 – et éprouveraient pas conséquent des difficultés à lire ou à comprendre des textes complexes.
250. Cette étude de Statistique Canada montre également que les résultats moindres des francophones par rapport aux anglophones en 2003 découlent en grande partie de facteurs sociohistoriques et culturels. L'écart entre les deux groupes linguistiques est attribuable à un écart entre les niveaux de scolarisation, particulièrement chez les adultes plus âgés. L'écart était moindre chez les personnes de 16 à 24 ans des deux groupes linguistiques, mais il y avait quand même d'importants problèmes. L'enquête témoigne du défi que doivent relever les minorités francophones hors Québec, surtout que de nombreuses personnes dans chaque province choisissent de passer le test en anglais, bien qu'elles affirment bien maîtriser la lecture et l'expression orale en français. Cette tendance est particulièrement marquée au Manitoba et en Ontario.
251. La Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF) est une organisation pancanadienne sans but lucratif réunissant plus de 400 groupes et associations qui offrent des services d'alphabétisation en français. Elle œuvre pour créer les conditions nécessaires à une société pleinement alphabétisée. Comme le précise le rapport annuel 2006-2007, *C'est le temps d'agir*, la FCAC et ses partenaires ont conçu un plan d'action pour répondre aux besoins des francophones en situation linguistique minoritaire. La réussite de ce plan dépend de la conclusion de partenariats avec les établissements d'enseignement, les employeurs et les syndicats et du déploiement d'efforts visant à maintenir la capacité de poursuivre son alphabétisation tout au long de la vie. La liste suivante présente quelques-une des priorités et des attentes.
- D'ici trois ans, les organismes d'alphabétisation en français auront la capacité d'offrir des services permanents et diversifiés d'alphabétisation à un nombre croissant d'adultes. Au cours de cette période, les organismes provinciaux et territoriaux d'alphabétisation établiront des partenariats stratégiques pour joindre les personnes qui ont besoin d'améliorer leurs compétences de base.
 - D'ici sept ans, les organismes d'alphabétisation en français auront établi des partenariats avec divers secteurs et offriront des services d'alphabétisation permanents et diversifiés auprès des populations avec et

sans emploi. De plus, ils coordonneront l'ensemble des activités d'alphabétisation en français dans leur province ou territoire en collaboration avec les ordres de gouvernement fédéral et provincial ou territorial et l'administration municipale.

- D'ici 10 ans, les adultes francophones auront accès sur une base continue à des services de formation en français de qualité dans chaque province et territoire.

Les membres de la FCAF desservent présentement quelque 5000 adultes dans les provinces autres que le Québec. Pour réaliser les objectifs de la FCAF, il faudra former plus de 58 000 personnes sur une période de 10 ans, à un coût prévu de 450 millions de dollars.

Politiques et pratiques d'alphabétisation des adultes

252. Certaines grandes initiatives ont été décrites ci-dessus : la *Loi sur l'alphabétisation des adultes* du Manitoba et l'élaboration subséquente d'une stratégie; le *Adult Opportunities Action Plan* de la Colombie-Britannique, la Stratégie de formation des adultes du Nunavut, la *Collaborative Process Toward a Proposed Literacy Policy for All Albertans* (projet collaboratif de l'Alberta pour une politique d'alphabétisation pour tous), la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* du Québec, le rapport et les activités entourant le plan ontarien *L'Ontario apprend - Le renforcement de notre système d'éducation des adultes*; et de nombreux autres programmes, politiques et études axées sur l'alphabétisation. Voici quelques exemples illustrant le caractère pancanadien des efforts déployés pour améliorer le degré de littératie des populations.

253. Un événement récent met en lumière l'importance de l'alphabétisation pour les ministres de l'Éducation du Canada : il s'agit du Forum interactif pancanadien sur la littératie et l'alphabétisation, qui a eu lieu simultanément en neuf endroits du pays grâce à la diffusion Web et à la vidéo en continu et en temps réel qui a relié 3500 élèves adultes, des spécialistes de la littératie et représentants et des représentantes des secteurs de l'éducation, du bénévolat, des affaires et de la main-d'œuvre. Chaque site avait un thème propre, le tout couvrant l'ensemble de la littératie et de l'alphabétisation. Le thème global était : « Littératie et alphabétisation : bien plus que des mots ». Le Forum était organisé par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) regroupement intergouvernemental des ministres de l'Éducation du pays et avait pour but de lancer le nouveau plan d'action en alphabétisation, destiné à sensibiliser la population au problème et à hausser les taux de littératie d'un océan à l'autre. Les objectifs du plan sont les suivants :

- le partage de politiques entre gouvernements provinciaux et territoriaux dans le domaine de la littératie et de l'alphabétisation;
- la création de réseaux d'organisations et d'individus visant à rassembler et à partager des ressources pédagogiques pour les apprenantes et apprenants de tous âges;

- la stimulation de travaux de recherche additionnels, le partage de statistiques et l'utilisation efficace des données.

Cet engagement en matière de littératie s'inscrit dans la vision plus large qu'entretient le CMEC de la formation au Canada, exprimée dans le document intitulé *L'éducation au Canada : Horizon 2020*, présenté à l'occasion du Forum interactif.

254. À la conclusion du Forum, au Nouveau-Brunswick, le Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation a annoncé son intention d'établir un plan d'action pour améliorer la littératie. Les ministres du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard se sont engagés à diriger cette initiative d'amélioration, reconnaissant le lien direct entre une société qui maîtrise les compétences essentielles d'une part et la prospérité économique et sociale d'autre part.

255. Le Québec a révisé ses programmes d'études en formation générale de base des adultes, y compris l'alphabétisation, de manière à ce qu'ils reposent sur les principes suivants. :

- respect des besoins et du rôle des adultes dans leur éducation et respect des valeurs de la société démocratique du Québec;
- formation et éducation axées sur l'acquisition des connaissances et le développement des compétences;
- accent sur l'apprentissage et l'intégration des connaissances;
- évaluation et responsabilité pour favoriser la réussite des adultes;
- formation faisant un usage optimal des technologies de l'information et des communications;
- interaction entre le personnel enseignant et l'adulte;
- motivation des étudiantes et étudiants par une gamme de méthodes et de ressources d'enseignement.

Le programme révisé de formation générale de base des adultes se divise en deux volets. Le premier vise à transmettre à tous les adultes les connaissances et les habiletés de base généralement transmises pendant les huit premières années de scolarité. Le second consiste à offrir aux adultes la possibilité d'obtenir un premier diplôme, soit le diplôme d'études secondaires (DES).

256. Dans les organismes d'action communautaire autonome du Québec, les contenus d'apprentissage sont aussi axés sur la réalité et les besoins des adultes. Par ailleurs, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport finance aussi des projets d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés (famille, école et communauté). Il finance également deux campagnes de promotion d'*Info-Alpha*, un service gratuit et confidentiel offert à l'échelle de la province pour aider et informer les personnes peu alphabétisées et toutes celles qui souhaitent suivre une formation de base en lecture et écriture. Ce service aiguille les personnes vers les ressources appropriées et les fournisseurs en alphabétisation de chaque région du Québec. Il vise à inciter les gens peu alphabétisés à sortir de l'ombre et à s'inscrire à des programmes

adaptés à leur réalité et à leurs besoins. *Info Apprendre* est un service similaire conçu pour ceux qui souhaitent retourner à l'école pour y suivre une formation ou terminer un programme postsecondaire.

257. Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi des Territoires du Nord-Ouest a dressé un plan stratégique de dix ans, intitulé *Building on Our Success: Strategic Plan 2005–2015* et fondé sur la participation continue du public par l'intermédiaire de sondages d'opinion, de groupes de discussion, de discussions publiques et de correspondances individuelles depuis de nombreuses années. Les discussions ont mis en lumière ce qui est efficace et ce qui ne l'est pas ainsi que la perception de ce que sont les forces et les faiblesses des programmes et services éducatifs du Ministère, en plus de montrer clairement que la population souhaite que l'apprentissage tout au long de la vie, le renforcement des langues et des cultures et l'aide aux collectivités et aux individus dans les décisions qui touchent leur résidence et leur famille restent toujours au cœur des préoccupations.
258. Le plan stratégique qui en résulte allie cinq objectifs : fierté à l'égard de la culture des Territoires du Nord-Ouest, éducation des enfants, éducation des adultes, main-d'œuvre compétente et productive, participation pleine et entière à la société. La littératie sous-tend tous ces objectifs et une attention particulière est accordée aux langues autochtones (il y a en effet huit langues officielles aux Territoires du Nord-Ouest outre l'anglais et le français), à l'édification d'assises solides pour l'apprentissage chez les enfants, à la création d'un réseau solide et intégré de formation des adultes, à la formation d'une main-d'œuvre compétente et à une offre faite de programmes, d'aide financière et de soutien du revenu qui favorise la formation continue.
259. De plus, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi des Territoires du Nord-Ouest a publié en 2008 *Towards Literacy: A Strategic Framework – 2008-2018* (vers l'alphabétisation : cadre stratégique 2008-2018) pour toutes les initiatives d'alphabétisation. La stratégie d'alphabétisation du territoire englobe l'alphabétisation des adultes, soutient les apprenantes et apprenants et les instructrices et instructeurs de l'alphabétisation des adultes et la formation de base, les programmes d'études connexes, la reconnaissance des acquis et le développement des compétences essentielles au travail.
260. Les politiques d'éducation des adultes tiennent souvent compte des nombreux milieux et besoins d'apprentissage de chaque province et territoire. En décembre 2005, par exemple, le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi du Nouveau-Brunswick (maintenant le ministère de l'Enseignement postsecondaire, de la Formation et du Travail) a annoncé sa politique de formation des adultes, intitulée *Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes*. Les centres régionaux de formation des adultes, mis à l'essai cette même année, ont été ouverts dans toute la province en 2006, de sorte que des partenariats communautaires efficaces puissent répondre aux besoins des populations locales en alphabétisation. De plus, le gouvernement de la province s'est penché sur le rôle des bibliothèques publiques en littératie et en apprentissage tout au long de la vie. Outre des

améliorations sur le plan des installations et des ressources humaines, les bibliothèques s'emploient à élaborer des programmes d'information sur l'alphabétisation à partir d'analyses dans la collectivité en plus de travailler avec des organismes communautaires à rendre les bibliothèques plus accessibles et donc plus utilisées et à améliorer ses services d'information sur place et en ligne. L'énoncé de la politique sur l'apprentissage tout au long de la vie fixait certains objectifs spécifiques sur un horizon de dix ans, y compris l'augmentation du taux d'alphabétisation des adultes et une augmentation de 25 p. 100 de la participation à l'éducation et à la formation des adultes.

261. En Nouvelle-Écosse, les organismes communautaires d'alphabétisation ont participé à une consultation dirigée par le ministère de l'Éducation, qui a débouché sur la formation de groupes de travail consacrés à l'étude de questions comme l'évaluation des progrès des élèves, les politiques et les directives encadrant les programmes de financement, la reddition de comptes et la définition des données. Deux projets pilotes ont montré que les organismes communautaires d'alphabétisation pouvaient collaborer afin de rationaliser les fonctions administratives et coordonner le recrutement et la formation des moniteurs et monitrices. En outre, le contenu du troisième échelon du programme de formation des adultes, qui englobe la communication, les mathématiques, les sciences et les sciences humaines a été complètement réécrit et mis à l'essai en 2005. Il est maintenant en application dans toute la province. Des ateliers de perfectionnement professionnel ont été donnés dans les collèges et les organismes communautaires qui l'offrent.
262. Le gouvernement du Yukon a entrepris de revoir sa stratégie d'alphabétisation en janvier 2006 pour permettre à ses partenaires en la matière de participer à l'élaboration des programmes et services actuels et futurs. L'équipe a rendu visite à toutes les collectivités du territoire pour déterminer les besoins afin de rehausser les taux d'alphabétisation. Les Yukonnais se sont très bien classés à l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes*, mais le gouvernement voulait assurer la pérennité des compétences dont chacun a besoin pour participer pleinement à la vie de sa collectivité et à la population active de même que pour améliorer la qualité de vie de toute la population du Yukon.
263. La Yukon Literacy Coalition (YLC) est un organisme panterritorial, administré toutefois à l'échelle locale et voué au développement de la littératie dans toutes les langues, sur le territoire. En 2004, YLC a créé le Community Capacity Building (projet communautaire de valorisation des compétences), inspiré d'une initiative semblable, appelée *Tools for Community Building*, mise en œuvre avec succès par le Literacy Council (conseil d'alphabétisation) des Territoires du Nord-Ouest. Le projet aide les collectivités à élaborer et conserver leurs propres projets d'alphabétisation au moyen d'ateliers sur la planification, la rédaction de propositions, la collecte de fonds et une introduction à l'élaboration de programmes d'alphabétisation. Partout sur le territoire, des collectivités travaillent avec YLC à leurs propres projets.

264. Ces deux derniers exemples illustrent la façon dont les provinces et les territoires structurent la prestation et le soutien des services d'alphabétisation en recourant à des spécialistes des secteurs bénévole et communautaire. Ainsi, à l'Île-du-Prince-Édouard, le Literacy Initiatives Secretariat (secrétariat aux initiatives d'alphabétisation) du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance est responsable de tous les projets d'alphabétisation, y compris l'initiative qui concerne l'alphabétisation et la formation de base des adultes (Literacy/Adult Basic Education Initiative), l'alphabétisation des familles, la gestion de l'initiative d'alphabétisation de Workplace Education PEI, l'élaboration d'une politique et de normes d'alphabétisation des adultes, la délivrance des certificats aux enseignants et enseignantes de l'alphabétisation des adultes et le Provincial Literacy Initiatives Committee (comité des initiatives provinciales d'alphabétisation). Ce dernier dirige un processus d'adjudication des subventions. Le comité est formé de personnes qui représentent Laubach Literacy of Canada-PEI, Ressources humaines et Développement social Canada, la communauté francophone, la Faculté d'éducation de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, le Family Literacy Advisory Committee (comité consultatif en alphabétisation des familles) et le ministère de l'Éducation.

265. Le Saskatchewan Literacy Office a pour mandat d'élaborer une nouvelle stratégie concertée d'alphabétisation. Ses objectifs sont :

- d'orienter le secteur de l'apprentissage vers l'alphabétisation et autres compétences essentielles;
- d'augmenter le niveau de littératie de la population de la Saskatchewan;
- de coordonner les ressources humaines et financières consacrées à l'alphabétisation en vertu d'un plan provincial qui favorise la synergie des secteurs éducatif, économique et communautaire;
- de hausser le niveau en anglais, en mathématiques ainsi qu'en science et technologie.

Le succès dépend des liens entre le bureau et de nombreux groupes, dont le Saskatchewan Literacy Network (réseau d'alphabétisation de la province), des établissements d'enseignement, les Premières Nations et les Métis, les bibliothèques, les secteurs des affaires et de l'industrie, des organismes communautaires et bénévoles et la communauté de la recherche.

266. En avril 2007, le Gouvernement du Canada a créé le Bureau d'alphabétisation et des compétences essentielles (BACE) ayant pour mission de devenir un « centre d'expertise » reconnu pour soutenir l'alphabétisation et le développement des compétences essentielles des adultes canadiens. Le BACE a le mandat d'influencer indirectement les politiques et les activités d'autres organismes et de tirer parti des fonds en vue d'améliorer les perspectives d'apprentissage pour les adultes. Les activités du BACE visent principalement l'amélioration de l'alphabétisation et des compétences essentielles pour le travail, les collectivités et les familles :

- Afin d'aider les adultes à intégrer la population active;

- Afin d'aider ceux déjà sur le marché du travail à conserver leur emploi ou à faire la transition vers un nouvel emploi; et
- Afin de les aider à contribuer au sein de leurs familles et de leurs collectivités.

Avec un budget de 46 M \$ pour 2008-2009, le BACE mettra l'accent sur trois domaines d'activité:

- Acquérir des connaissances: saisir ce qui fonctionne bien;
- Concevoir des outils de travail: élaborer des outils pratiques et des mécanismes de soutien pour les formateurs; et,
- Développement de partenariats: fournir aux employeurs, aux formateurs et aux apprenants les outils et le soutien dont ils ont besoin.

Pour réaliser son mandat, le BACE travail en partenariat avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et territoires, les organismes nationaux, les coalitions provinciales/territoriales, les industries et les groupes communautaires.

267. Les sept organisations pancanadiennes d'alphabétisation du Canada, dont certaines ont déjà été présentées dans ce rapport, sous-tendent la capacité du pays en matière d'alphabétisation :

- la Base de données en alphabétisation des adultes, une base de données exhaustive sur les programmes, les ressources, les services et les activités d'alphabétisation des adultes;
- ABC Canada, une organisation caritative pancanadienne et un partenariat entre le secteur privé, les syndicats, le personnel enseignant et le gouvernement, qui met l'accent sur la sensibilisation du public et la recherche;
- le Movement for Canadian Literacy, un organisme sans but lucratif représentant les coalitions, les organisations et les individus qui œuvrent en alphabétisation dans chaque province et territoire et agissant comme porte-parole de l'alphabétisation pour tous les Canadiens et Canadiennes;
- la Fédération canadienne d'alphabétisation en français, une organisation représentant les groupes et les associations francophones d'alphabétisation en français;
- la *National Indigenous Literacy Association* (association pancanadienne d'alphabétisation des Autochtones), une organisation fondée en 2004 qui fait appel à la culture traditionnelle autochtone pour tisser un réseau solide apte à combler les lacunes et à résoudre les problèmes liés à la stratégie, à la prestation des services et à la recherche-développement au chapitre de l'alphabétisation des Autochtones;

- Alphabétisation Laubach du Canada, qui forme des tutrices et tuteurs bénévoles en alphabétisation et qui gère une librairie pancanadienne contenant des ressources en alphabétisation pour les tutrices et tuteurs et les apprenantes et apprenants;
- le Collège Frontière, qui enseigne annuellement à plus de 4000 leaders communautaires, éducatrices et éducateurs et parents comment lancer et maintenir des programmes d'alphabétisation de grande qualité et qui offre des ateliers, des cours de formation pour bénévoles, des conférences et des services de placement de bénévoles dans les régions où les besoins sont grands.

268. L'alphabétisation figure en bonne place parmi les priorités éducatives et stratégiques des treize ministres responsables de l'Éducation la classent. Le gouvernement du Canada reconnaît aussi son importance pour que les Canadiennes et les Canadiens puissent participer activement au marché du travail et à leur collectivité, gagnent mieux leur vie et édifient un avenir solide pour leurs enfants. Des organisations non gouvernementales à caractère pancanadien, régional et local se font sans cesse les porte-parole de l'alphabétisation au Canada, en plus d'offrir d'ailleurs une bonne partie des programmes et des ressources hors du système officiel d'éducation.

269. Les besoins des Canadiennes et des Canadiens sont l'objet d'efforts concertés des autorités provinciales et territoriales de l'éducation, du gouvernement fédéral et du vaste secteur non gouvernemental. Cette approche multipartite fait en sorte que toute la population bénéficie de programmes adaptés à tous les âges et à tous les groupes. La politique en vigueur fait de l'alphabétisation une priorité de l'éducation et l'intègre souvent à des initiatives de développement social et économique plus vastes.

270. Les liens entre alphabétisation et économie, emploi et prospérité retiennent beaucoup l'attention depuis quelques années. Il n'est pas possible de nier leur importance pour les élèves adultes, les fournisseurs et les gouvernements, mais il ne faudrait pas que les objectifs plus vastes de l'alphabétisation, sur les plans social, culturel et personnel, soient moins financés et moins intégrés à l'élaboration des politiques et des programmes. L'alphabétisation comme instrument d'épanouissement personnel et de changement social et culturel est aussi un préalable pour tous et toutes au XXI^e siècle.

271. Le Canada a de quoi être fier : il existe partout au pays de nombreux programmes d'alphabétisation de qualité. Il reste tout de même difficile de diminuer le fort pourcentage de la population à qui manquent encore de meilleures compétences pour tirer leur épingle du jeu au quotidien.

Difficultés de la formation et de l'éducation des adultes et attentes à l'égard de CONFINTEA VI

Difficultés de la formation et de l'éducation des adultes

272. Selon les directives de l'UNESCO, cette dernière section du rapport doit renseigner sur les perspectives de l'élaboration des politiques et des pratiques de l'éducation et de la formation des adultes et sur les principales difficultés à surmonter en la matière.
273. Le lien entre l'éducation des adultes et la participation pleine et entière à la santé sociale et économique du pays ne fait aucun doute. Les politiques et autres documents publics y renvoient souvent et, par leur analyse des implications de cette réalité pour la population des provinces et des territoires, orientent les plans d'action, les initiatives de financement, les partenariats et les services en fonction des besoins. L'ampleur de la tâche est bien connue; il n'y a pas de remède miracle, en effet, à l'insuffisance des connaissances et de l'éducation de base, des connaissances, des compétences et des titres de compétences.
274. Depuis CONFINTEA V, en 1997, un certain nombre de documents ont été publiés sur l'éducation des adultes au Canada et dans un contexte international, et les principales difficultés qu'affrontent les enseignants et les enseignantes, les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les élèves adultes et les fournisseurs de programmes et de services. Deux de ces documents ont trait à l'Examen thématique de la formation des adultes entrepris par l'Organisation de coopération et de développements économiques en 2002. Le premier s'intitule *Examen thématique de la formation des adultes : Canada : Country Note* et a été rédigé par l'équipe de l'OCDE chargée de l'examen. Le second s'intitule *Examen thématique de la formation des adultes : Canada : Background Report* et a été rédigé par une équipe de recherche canadienne pour le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), la Saskatchewan et Ressources humaines et Développement social Canada. S'y ajoute enfin un troisième document crucial, le *Rapport du Canada pour le bilan de mi-parcours CONFINTEA V : Un suivi de la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes*. Certaines des conclusions et des recommandations de ces rapports trouvent écho dans les difficultés évoquées ci-dessous et dans le résumé des attentes à l'égard de CONFINTEA VI.
275. Le document publié récemment par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) sous le titre *L'éducation au Canada : Horizon 2020* offre un cadre à l'usage des gouvernements des provinces et des territoires qui peuvent s'en inspirer pour améliorer les systèmes et les possibilités d'éducation ainsi que leurs résultats partout au pays. La vision qui y est exprimée est une offre de formation pendant toute la vie généralisée à toute la population canadienne. L'un des quatre piliers de l'apprentissage tout au long de la vie est l'apprentissage et le développement des compétences des adultes (les trois autres étant l'apprentissage et le développement à la petite enfance, les systèmes scolaires primaires et secondaires, et l'enseignement postsecondaire). L'objectif en la matière est d'établir un système accessible, diversifié et intégré pour l'apprentissage et le développement des compétences des adultes qui

permette de satisfaire aux besoins des Canadiennes et Canadiens en matière de formation. L'alphabétisation y est présentée comme l'une des principales activités. Cet engagement démontre l'accent mis sur la formation des adultes et annonce l'effort concerté qui sera déployé en faveur de l'élaboration des politiques et à l'application des pratiques qui façonneront ce système de formation des adultes.

276. Les nombreuses stratégies et réformes adoptées par les provinces et les territoires et décrites plus haut témoignent du même engagement. Les résultats de l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes* ont eu un effet marqué sur les enseignants et les enseignantes de même que sur les gouvernements du Canada, qui ne ménageront pas les efforts pour relever les défis que leur lancent ces résultats.
277. Les difficultés et préoccupations persistantes en matière de formation et d'éducation des adultes au Canada sont les suivantes :
- Toucher les personnes qui ont le plus besoin de formation mais qui restent sous-représentées parmi la clientèle des programmes offerts et, par conséquent, sur le marché du travail et dans la société. Ce sont entre autres les Autochtones, les immigrants et les immigrantes, les travailleuses et travailleurs plus âgés, les adultes dont le revenu est le plus faible, les personnes handicapées et les personnes peu scolarisées.
 - Reconnaître l'étendue des besoins au chapitre de l'éducation et de la formation des adultes et la nécessité d'un financement à long terme stable.
 - Saisir le lien réciproque entre d'une part, l'éducation et la formation des adultes et, d'autre part, les trois autres piliers de l'éducation – l'apprentissage de la petite enfance, l'école primaire et secondaire et l'enseignement postsecondaire.
 - Répondre aux besoins des personnes qui ont les plus faibles niveaux de littératie et assurer le financement, l'uniformité, la continuité et l'intensité qui leur permettront de se hausser à un niveau plus propice à une participation pleine et entière aux diverses sphères de l'activité économique et sociale.
 - Assurer l'accès des adultes aux possibilités d'apprentissage des groupes linguistiques minoritaires francophones et anglophones, particulièrement des francophones hors Québec.
 - Assurer la formation linguistique, évaluer les compétences et titres de compétences des immigrants et immigrantes et déterminer les services nécessaires pour qu'ils prennent rapidement leur place dans la société et sur le marché du travail.
 - Abolir les obstacles qui se dressent devant bon nombre des personnes qui profiteraient le plus de la formation des adultes, qu'ils soient de nature financière, sociale, géographique, personnelle ou autre.
 - Aplanir les difficultés auxquelles sont aux prises les personnes qui doivent trouver un juste milieu entre leur travail, leur famille et leur formation en élaborant et finançant des programmes réellement inclusifs.

- Réagir au déclin de la croissance démographique, au vieillissement de la population, à l'évolution de la technologie et à la rigueur croissante des exigences en matière d'éducation et de compétences qui accentuent la pression sur le monde des affaires et de l'industrie ainsi que sur les gouvernements, les établissements d'enseignement et autres fournisseurs d'éducation et de formation des adultes.
- Créer des systèmes d'éducation et de formation qui permettent aux élèves adultes de passer librement d'un échelon à l'autre de manière plus uniforme, avec transfert de crédits et reconnaissance des acquis.
- Rendre l'éducation équitable pour toutes les personnes qui souffrent d'exclusion économique et sociale et qui ne peuvent participer pleinement aux possibilités offertes.
- Améliorer la chance des adultes de participer à des formations qui facilitent leur intégration à la société et leur participation à la communauté et qui correspondent à leurs besoins et champs d'intérêt personnels.
- Élargir l'offre de formation en milieu de travail et axée sur ce dernier pour répondre aux besoins actuels de travailleuses et travailleurs qualifiés, à l'évolution des besoins en compétences nouvelles et adaptées et au rehaussement des niveaux de compétence, y compris à l'égard des connaissances de base, dans toutes les sphères du marché du travail.
- Faire plus pour inciter les employeurs à offrir de la formation à leur personnel, à aider ce dernier à prendre part à la formation en milieu de travail et à élargir l'offre pour que ceux et celles qui en ont le plus besoin puissent aisément en profiter.
- Faire connaître toute la gamme des formations informelles ainsi que des processus et pratiques efficaces d'évaluation et de reconnaissance des acquis qui témoignent du respect des élèves adultes et de ce qu'ils et elles ont acquis et maîtrisent.
- Ouvrir des perspectives d'évaluation des connaissances et des compétences informelles aux adultes et particulièrement aux personnes nouvellement arrivées au Canada et accentuer la recherche sur ces sujets.
- Reconnaître et renforcer le rôle essentiel des ONG et du secteur communautaire dans la formation des adultes, c'est-à-dire entre autres élaborer des moyens qui permettent aux ONG une contribution plus concertée à la conception, à la prestation et à l'évaluation de l'éducation des adultes ainsi que des politiques et des programmes.
- Faire en sorte que les principes directeurs de la formation et de l'éducation des adultes englobent des valeurs telles la perspective communautaire et la participation des communautés, le recours à des partenariats solides, le soutien non mesuré aux élèves adultes, la souplesse et la qualité des programmes, la reconnaissance des acquis et une solide infrastructure, notamment en matière technologique.
- Recueillir des données qui fassent progresser nos connaissances sur la population des élèves adultes : leurs caractéristiques, leurs objectifs, les connaissances qu'ils souhaitent et qui leur sont nécessaires, leurs résultats ainsi que la façon de stimuler et de maintenir leur participation.

- Recueillir et partager des données de qualité sur l'efficacité et les résultats des programmes englobant les objectifs des élèves, des fournisseurs et des bailleurs de fonds.
- Répondre aux besoins d'une éducation au service de la démocratie et d'une participation accrue à la société civile.
- Rendre l'information et la communication plus accessibles.
- Établir des liens entre l'éducation des adultes et d'autres domaines d'intérêt pour les Canadiens et les Canadiennes, notamment l'environnement, le développement durable, la santé, la pauvreté et l'itinérance.
- Reconnaître les avantages économiques et non économiques de l'apprentissage des adultes et trouver l'équilibre entre les deux.
- Veiller à ce que les programmes destinés aux adultes respectent les principes de l'apprentissage des adultes et soient offerts dans des établissements accueillants pour les adultes.

278. La réalité est que les besoins en éducation des adultes dépassent souvent la capacité des gouvernements, de l'industrie, des établissements d'éducation et des ONG à fournir le financement et tous les programmes nécessaires. Mais les partenaires de l'éducation des adultes sont résolus à faire en sorte que chaque membre de la population canadienne atteigne le niveau d'alphabétisation et d'éducation nécessaire à une participation pleine et entière à la société. La progression n'est pas toujours aussi sûre qu'on le souhaiterait, mais il y a progression.

Attentes à l'égard de CONFINTEA VI

279. Comme on peut le lire dans le *Rapport du Canada pour le bilan de mi-parcours CONFINTEA V – Un suivi de la Cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes* : « L'engagement historique et contemporain du Canada dans les domaines de l'éducation et de la formation des adultes lui confèrent stature et crédibilité au sein de la communauté internationale. Les efforts que le pays déploie pour faire connaître son expérience et collaborer avec d'autres États à relever les défis de la société du savoir lui ouvrent une occasion unique de prendre la tête du mouvement. » Dans ce contexte d'engagement international et au vu de l'expérience et de l'investissement pancanadiens considérables décrits dans les pages qui précèdent, les attentes qui sont exprimées ci-dessous à l'égard de CONFINTEA VI concernent surtout la visibilité et la sensibilisation, le partage des connaissances, la compréhension commune et l'engagement envers la formation et l'éducation des adultes.

280. CONFINTEA VI peut améliorer la formation des adultes en incitant les ministres les plus directement touchés, les fonctionnaires, les bailleurs de fonds, les enseignants et enseignantes, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et autres partenaires essentiels dans une activité qui souligne avec force l'importance, la centralité, la nature impérieuse de la formation et de l'éducation des adultes dans leur sens le plus large.

281. Les liens entre la formation des adultes et les axes actuellement privilégiés par l'UNESCO, et notamment la Décennie de l'alphabétisation, Éducation en vue du développement durable et Éducation pour tous, doivent être mis en évidence de sorte que les besoins des adultes et la contribution dont est capable une population adulte mieux nantie en connaissances et en compétences ne soient pas négligés dans le contexte plus vaste des autres besoins en matière d'éducation.

282. La CONFINTEA VI pourrait brosser le tableau des progrès des enjeux formulés par les pays membres de l'UNESCO dans le document intitulé *Calendrier pour l'avenir*.

- Accessibilité et nouveaux modes de financement
- Implication de la participation des entreprises privées dans l'apprentissage tout au long de la vie
- Alphabétisation, santé et vieillissement de la population dans les années à venir
- Nouvelles approches de promotion des programmes en fonction de l'expression de la demande en formation
- Participation de l'école, de la famille et de la collectivité à la prévention de l'analphabétisme dans le but de briser le cercle vicieux de la récurrence générationnelle
- Développement de nouveaux lieux accessibles aptes à stimuler et à soutenir la lecture

283. La CONFINTEA VI pourrait chercher à faire reconnaître l'éducation et la formation des adultes comme une composante essentielle de chaque système d'éducation, tout comme le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a récemment fait de l'apprentissage et du développement des compétences chez les adultes dans son document *L'Éducation au Canada – Horizon 2020*.

284. Le renouvellement de l'engagement envers bon nombre des objectifs de CONFINTEA V, actualisés en fonction des progrès accomplis et des réalités du XXI^e siècle, serait un excellent tremplin vers CONFINTEA VI. Pensons essentiellement à l'intégration plus systématique de l'éducation des adultes aux plans, aux structures de financement et aux programmes gouvernementaux en matière d'éducation ainsi qu'au positionnement de l'éducation et de la formation des adultes au cœur non seulement de la prospérité économique et du travail mais également de la cohésion sociale, de la démocratie, du développement durable, de la vie communautaire et des objectifs personnels et sociaux des individus. L'étalonnage des progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs pourrait être une composante instructive et utile des rapports pour la CONFINTEA VII.

285. En plus de donner plus visibilité à l'éducation des adultes, CONFINTEA permet d'apprendre les uns des autres sur le travail accompli pour placer l'éducation des adultes et les élèves adultes au cœur de l'éducation. L'expérience et les stratégies, réussies ou non, présentées dans leur contexte politique, financier, démographique et

géographique sont instructives et peuvent inspirer et guider d'autres délégués et d'autres États.

286. CONFINTEA VI donne l'occasion de faire connaître des ressources, des politiques et des programmes dans des domaines précis comme l'évaluation et la reconnaissance des acquis. Le Canada peut apporter une contribution sensible en présentant les travaux en cours pour intégrer l'ERA à tous les échelons des systèmes d'éducation et ses efforts pour créer un réseau international d'ERA de sorte que celle-ci devienne l'une des assises de l'éducation et de la formation continues.

287. CONFINTEA VI peut aussi intensifier l'engagement envers l'élaboration d'un énoncé ou d'une déclaration qui fasse entrer la formation et l'éducation des adultes au XXI^e siècle et qui traduise les enjeux, les possibilités, les besoins et les perspectives qui se sont fait jour depuis CONFINTEA V. Les gouvernements, les organismes essentiels, les organisations non gouvernementales, les organismes de la société civile, les décideurs, les stratèges et les bailleurs de fonds doivent former un chœur international qui proclame l'importance de la formation des adultes et la nécessité de donner à tous et à toutes les adultes la possibilité de réussir leur formation et leur intégration économique et sociale.

Annexe A – Sources utilisées pour rédiger le rapport du Canada en vue de CONFINTEA VI

Sites Web des ministères de l'éducation et de la formation des provinces et des territoires

Alberta, Advanced Education and Technology (Enseignement postsecondaire et Technologie)
<http://www.advancededucation.gov.ab.ca/>

Alberta, Education (Éducation)
<http://www.education.gov.ab.ca/>

Colombie-Britannique, Advanced Education and Labour Market Development
(Enseignement supérieur et Développement du marché du travail)
<http://www.gov.bc.ca/aved/>

Colombie-Britannique, Education (Éducation)
<http://www.gov.bc.ca/bced/>

Île-du-Prince-Édouard, Education and Early Childhood Development (Éducation et Développement de la petite enfance)
<http://www.gov.pe.ca/education/>

Île-du-Prince-Édouard, Innovation and Advanced Learning (Innovation et Enseignement supérieur)
<http://www.gov.pe.ca/ial/index/php3>

Manitoba, Advanced Education and Literacy / Éducation et littératie
<http://www.edu.gov.mb.ca/> / <http://www.edu.gov.mb.ca/indexfr.html>

Manitoba, Education, Citizenship and Youth / Éducation, Citoyenneté et Jeunesse
<http://www.edu.gov.mb.ca/ecy/index.html> / <http://www.edu.gov.mb.ca/ecj/index.html>

Manitoba, Competitiveness, Training and Trade (Compétitivité de la formation professionnelle et du commerce)
<http://www.gov.mb.ca/ctt/> / <http://www.gov.mb.ca/ctt/index.fr.html>

Nouveau-Brunswick, Education / Éducation
<http://www.gnb.ca/0000/index-e.asp> / <http://www.gnb.ca/0000/index-f.asp>

Nouveau-Brunswick, Post-Secondary Education, Training and Labour /
Éducation postsecondaire, Formation et travail
<http://www.gnb.ca/0105/index-e.asp> / <http://www.gnb.ca/0105/index-f.asp>

Nouvelle-Écosse, Education (Éducation)

<http://www.ednet.ns.ca/>

Nouvelle-Écosse, Labour and Workforce Development (Marché du travail et Développement de la main-d'œuvre)

www.gov.ns.ca/lwd

Nunavut, Education / Éducation

<http://www.gov.nu.ca/education/eng/> / <http://www.gov.nu.ca/education/fr/index.htm>

Ontario, Education / Éducation

<http://www.edu.gov.on.ca/>

Ontario, Training, Colleges and Universities / Formation, Collèges et Universités

<http://www.edu.gov.on.ca/>

Québec, Éducation, Loisir et Sport

<http://www.mels.gouv.qc.ca/>

Saskatchewan, Advanced Education and Employment (Enseignement postsecondaire et Emploi)

<http://www.aee.gov.sk.ca>

Saskatchewan, Learning (Éducation)

<http://www.sasked.gov.sk.ca/>

Terre-Neuve-et-Labrador, Education (Éducation)

<http://www.gov.nl.ca/edu/>

Territoires du Nord-Ouest, Education, Culture and Employment (Éducation, Culture et Emploi)

<http://www.ece.gov.nt.ca>

Yukon, Education (Éducation)

<http://www.education.gov.yk.ca/>

Sites pancanadiens

Base de données en alphabétisation des adultes

www.bdaa.ca/indexe.htm

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

www.cmec.ca

Commission canadienne pour l'UNESCO

www.unesco.ca

Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux
www.cicic.ca

Ministères fédéraux

Citoyenneté et Immigration Canada
www.cic.gc.ca

Ressources humaines et Développement social Canada
www.hrsdc.gc.ca

Organisations non gouvernementales et privées

Association canadienne pour la reconnaissance des acquis
www.capla.ca

Association des collèges communautaires du Canada
www.accc.ca

Association des universités et collèges du Canada
www.aucc.ca

Association pour l'éducation permanente dans les universités du Canada
www.cauce-aepuc.ca

Canadian Association for the Study of Adult Learning
www.oise.utoronto.ca/CASEA/

Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine
www.cdeacf.ca

Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens
www.language.ca

Conference Board of Canada
www.conferenceboard.ca/education

Conseil canadien sur l'apprentissage
www.ccl-cca.ca

Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français
www.fcaf.net

Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente

www.faeuqep.qc.ca

Institut canadien de reconnaissance de l'apprentissage
www.cirl.org

Institut de coopération pour l'éducation des adultes
www.icea.qc.ca

The Work and Lifelong Learning Research Network, Centre for the Study of Education and Work, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Université de Toronto
www.wallnetwork.ca

Documents

Alberta Advanced Education and Technology (2007). *Community Adult Learning Project 2006 Annual Report*. Consulté le 12 avril 2008 à l'adresse
www.advancededucation.gov.ab.ca.

Alberta (2006). *Literacy – For a life of learning: A collaborative process toward a proposed literacy policy for all Albertans*. Consulté le 12 avril 2008 à l'adresse
www.liiteracyalberta.ca.

Association canadienne pour la reconnaissance des acquis (2000). *Developing benchmarks for prior learning assessment and recognition – Practitioner perspectives and guidelines for practitioners*. Consulté le 12 juin 2008 à l'adresse www.capla.ca.

Association canadienne pour la reconnaissance des acquis (2006). *Reconnaissance des acquis chez les immigrants au Canada : Vers l'uniformité et l'excellence*. Version anglaise consultée le 12 juin 2008 à l'adresse www.capla.ca.

Association des collèges communautaire du Canada (2008). *Des possibilités pour tous : Programmes et services offerts aux apprenants désavantagés ou inadéquatement préparés aux études dans les collèges et instituts, Rapport final – Mai 2008*. Version anglaise consultée le 12 juin 2008 à l'adresse www.accc.ca.

Association pour l'éducation permanente dans les universités du Canada (2007). *Turning up the volume on Canada's learning continuum: learner success stories from university continuing education providers across the country*. Consulté le 19 juin 2008 à l'adresse
www.cauce-aepuc.ca/.

Canadian delegation report on the mid-term review of the Fifth International Conference on Adult Education (CONFINTEA V) (2004). Consultée le 1^{er} avril 2008 à l'adresse
www.oise.utoronto.ca/CASAE/Confintea.

Centre interdisciplinaire de recherche et de développement sur l'éducation permanente (2008). *La formation en entreprise au Québec : un portrait*. Version anglaise consultée le 12 avril 2008 à l'adresse www.ccl-cca.ca.

Cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (1997) *CONFINTEA. Éducation des adultes : la Déclaration d'Hambourg, Allemagne, l'Agenda pour l'avenir*. Version anglaise consultée le 14 juin 2008 à l'adresse www.unesco.org.

Colombie-Britannique. Ministry of Advanced Education (2006). *2005 ABE survey: Report of findings from the BC College and Institute Adult Basic Education Outcomes Survey*. Consulté le 11 avril 2008 à l'adresse www.gov.bc.ca/aved/.

Colombie-Britannique. Ministry of Advanced Education and Labour Market Development (2008). *2007 ESL Survey Report: 2007 English as a Second Language Student Outcomes Survey*. Consulté le 8 octobre 2008 à l'adresse www.aved.gov.bc.ca/esl/2007_esl_survey_report.pdf.

Conseil canadien de développement social (2007). *Workplace literacy: Overview of provincial and territorial policies: Working paper*. Consulté le 9 avril 2008 à l'adresse www.ccsd.ca.

Conseil canadien de développement social (2007). *Workplace literacy: Programs in the workplace: Executive summary*. Consulté le 9 avril 2008 à l'adresse www.ccsd.ca.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (2008). *Activité de l'OCDE – Reconnaissance de la formation non formelle et informelle : Rapport des activités provinciales et territoriales et vue d'ensemble pancanadienne*. Version anglaise consultée le 20 avril 2008 à l'adresse www.cmec.ca.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (2005). *Élaboration d'un cadre stratégique pour l'éducation des adultes : terminologie, typologie et meilleures pratiques*. Version anglaise consultée le 15 avril 2008 à l'adresse www.cmec.ca/.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (2003). *État des lieux au printemps 2003 de la reconnaissance des acquis (RA) dans les établissements d'enseignement postsecondaire publics du Canada*. Version anglaise consultée le 30 mai 2008 à l'adresse www.cmec.ca.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et Commission canadienne pour l'UNESCO. (2007). *Septième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement - Rapport sur la situation au Canada*. Version anglaise consultée le 3 janvier 2008 à l'adresse www.cmec.ca/international.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), et Statistique Canada (2007). *Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*. Version anglaise consultée le 3 janvier 2008 à l'adresse www.cmec.ca/.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), Commission canadienne pour l'UNESCO et Développement des ressources humaines Canada (2004). *Statut et perspectives d'avenir de l'éducation des adultes : Rapport du Canada pour le bilan de mi-parcours CONFINTEA V – Un suivi de la Cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes*. Version anglaise consultée le 12 juin 2008, à l'adresse www.cmec.ca/international.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), Ressources humaines et Développement social Canada et Commission canadienne pour l'UNESCO (2007). *Décennie des Nations unies pour l'alphabétisation 2003-2012 : Rapport d'étape du Canada 2004-2006*. Version anglaise consultée le 3 janvier 2008 à l'adresse www.cmec.ca/international

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), Province de la Saskatchewan, Ressources humaines et Développement social Canada (2002). *Examen thématique de la formation des adultes : Canada : Background report*. Version anglaise consultée le 14 mars 2004 à l'adresse www.cmec.ca/international/.

Île-du-Prince-Édouard. Department of Education (2003). *Tough challenges: Great rewards. Evaluation 2002: Evaluation of literacy/adult basic education program 2001-2002*. Consulté le 12 avril 2008 à l'adresse www.gov.pe.ca/education/.

Manitoba. Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation (2007). *Analyse du programme – Guide de la bonne méthode pour les programmes d'alphabétisation des adultes et de la famille 2007-2008*. Version anglaise consultée le 12 avril 2008 à l'adresse www.edu.gov.mb.ca/ael/.

Manitoba. Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation (2007). *Centres d'apprentissage pour adultes du Manitoba: Rapport annuel 2005-2006*. Version anglaise consultée le 12 avril 2008 à l'adresse www.edu.gov.mb.ca/ael/

Manitoba. Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation (2008). *L'alphabétisation des adultes au Manitoba – Un document de travail*. Version anglaise consultée le 12 avril 2008 à l'adresse www.edu.gov.mb.ca/ael/

Nouveau-Brunswick. Groupe d'étude du premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif (s.d.). *Un plan d'action. Établir les fondements de l'autosuffisance*. Version anglaise consultée le 16 avril 2008 à l'adresse www.nald.ca.

Nouvelle-Écosse. Department of Education (2007). *NSSAL student statistical report: 2005-2006*. Consulté le 12 avril 2008 à l'adresse www.ednet.ns.ca/.

Nunavut. Department of Education (s.d.). *Nunavut adult learning strategy*. Consulté le 12 avril 2008 à l'adresse www.gov.nu.ca/education/.

Nunavut. Literacy Council and Northwest Territories Literacy Council (2007). *Improving essential skills for work and community: Workplace and workforce literacy*. Consulté le 22 avril 2008 à l'adresse www.nald.ca.

Ontario Ministère de la Formation, des Collèges et des Universités (2005). *L'Ontario apprend - Le renforcement de notre système d'éducation des adultes*. Version anglaise consultée le 12 avril 2008 à l'adresse www.edu.gov.on.ca/.

Ontario. Ministère de la Formation, des Collèges et des Universités (2000). *Une évaluation commune pour le Programme d'alphabétisation et de formation de base*. Version anglaise consultée le 12 avril 2008 à l'adresse www.edu.gov.on.ca

Organisation de coopération et de développement économiques (2002). *Examen thématique de la formation des adultes : Canada : Country Note*. Version anglaise consultée le 14 mars 2004 à l'adresse www.cmec.ca/international.

PLA Centre (2002). *Impact evaluation of the PLA Centre learning portfolio programs*. Consulté le 22 avril 2008 à l'adresse www.placentre.ns.ca.

Québec. Institut de la statistique (2006). *Développer nos compétences en littératie : un défi porteur d'avenir – Rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, 2003*. Consulter le 20 octobre 2008 à l'adresse www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/alphabetisation2003_pdf.htm.

Québec. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2002). *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*. Version anglaise consultée le 19 avril 2008 à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca.

Québec. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2007). *Une histoire de l'éducation des adultes*. Version anglaise consultée le 16 avril 2008 à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca.

Québec. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2008). *Plan d'action éducation, emploi et productivité*. Version anglaise consultée le 22 avril 2008 à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/.

Réseaux canadiens de recherché en politiques publiques. (2006). *Les trop nombreux laissés-pour-compte du système d'éducation et de formation des adultes au Canada*. Version anglaise consultée le 12 avril 2008 à l'adresse www.cprn.org.

Réseaux canadiens de recherché en politiques publiques (2007). *Vers un système efficace d'éducation des adultes : Rapport sur une série de tables rondes régionales*. Version anglaise consultée le 12 avril 2008 à l'adresse www.ccl-cca.ca.

Saskatchewan Learning (2003). *Intake and assessment framework for basic education and related programs for adults*. Consulté le 10 avril 2008 à l'adresse www.aeel.sk.ca/.

Saskatchewan. Ministry of Advanced Education, and Employment (2006). *The circle of learning: Levels 1 and 2 Saskatchewan adult literacy benchmarks*. Consulté le 22 avril 2008 à l'adresse www.aeel.gov.sk.ca.

Saskatchewan. Ministry of Advanced Education and Employment (2007). *Post-secondary education accessibility and affordability review final report*. Consulté le 10 avril 2008 à l'adresse www.aeel.sk.ca/.

Société canadienne de formation et de perfectionnement (2006). *Revue de l'état de la situation en apprentissage en milieu de travail : Ce que nous savons et ce que nous devons savoir sur les compétences, la diversité, l'apprentissage virtuel et l'amélioration des performances humaines*. Version anglaise consultée le 16 avril 2008 à l'adresse www.ccl-ca.ca

Statistique Canada (2008). *L'apprentissage de la littératie au Canada : Constatations tirées de l'Enquête internationale sur les compétences en lecture*. Version anglaise consultée le 12 avril 2008 à l'adresse www.statcan.ca/English/research/89-552-MIE/89-552-MIE2008019.pdf.

Statistique Canada (2007). *Apprentissage par les adultes au Canada : Une perspective comparative : Résultats de l'Enquête sur la littératie et les compétences des adultes*. Version anglaise consultée le 12 janvier 2008 à l'adresse www.statcan.ca/english/research/89-552-MIE/89-552-MIE2007017.htm.

Statistique Canada (2006). *Les collèges privés au Canada : les partenaires moins connus en éducation postsecondaire*. Version anglaise consultée le 5 mars 2008 à l'adresse www.statca.ca/.

Statistique Canada (2008). *La mosaïque ethnoculturelle du Canada, Recensement de 2006*. Version anglaise consultée le 12 avril 2008 à l'adresse www.statcan.ca/.

Statistique Canada (2008). « Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006 », *Le Quotidien*, 15 janvier 2008. Version anglaise consultée le 15 janvier 2008 à l'adresse www.statca.ca/Daily/English/080115/d080115a.htm.

Statistique Canada (2007). *Portrait de la population canadienne en 2006 : faits saillants*. Version anglaise consultée le 19 mars 2007 à l'adresse www.statca.ca/.

Statistique Canada (2008). *Portrait de la scolarité au Canada, Recensement de 2006*. Version anglaise consultée le 20 avril 2008 à l'adresse www.statcan.ca/.

Statistique Canada (2007). *Le portrait linguistique en évolution, Recensement de 2006*. Version anglaise consultée le 16 avril 2008 à l'adresse www.statcan.ca/.

Statistique Canada (2007). « Recensement de 2006 : immigration, citoyenneté, langue, mobilité et migration », *Le Quotidien*, 4 décembre 2007. Version anglaise consultée le 12 mars 2008 à l'adresse www.statcan.ca/Daily/English/071204/d071204a.htm.

Statistique Canada (2004). « Tendances récentes en matière d'éducation et de formation des adultes au Canada », *Questions d'éducation*, décembre 2004, n° 5. Version anglaise consultée le 6 février 2005 à l'adresse www.statcan.ca/english/freepub/81-004-XIE/200412/aets.htm/.

Terre-Neuve-et-Labrador. Human Resources, Labour and Employment (2005). *Poverty reduction: An action plan for Newfoundland and Labrador*. Consulté le 31 janvier 2008 à l'adresse www.hrle.gov.nl.ca.

Terre-Neuve-et-Labrador. Skills Task Force (2007). *All the skills to succeed: Report of the Newfoundland and Labrador Skills Task Force*. Consulté le 12 avril 2008 à l'adresse www.gov.nl.ca/edu/.

Territoires du Nord-Ouest. Department of Education, Culture and Employment (s.d.). *Towards excellence: A report on postsecondary education in the NWT 2005*. Consulté le 12 avril 2008 à l'adresse 2008 www.ece.gov.nt.ca/.

Yukon College (2008). *Strategic planning workbook*. Consulté le 23 avril 2008 à l'adresse www.yukoncollege.ca.

ANNEXE B – Éducation au Canada

L'éducation au Canada

Avec près de 10 millions de kilomètres carrés (3,8 millions de milles carrés), le Canada est le deuxième plus vaste pays du monde, avec une population de 33,1 millions en octobre 2007, une densité de 3,5 personnes par kilomètre carré et un revenu médian de 41 401 \$ en 2005. Cependant, la population du Canada n'est pas répartie uniformément sur son territoire, les deux tiers vivant à moins de 100 kilomètres de la frontière sud avec les États-Unis. En outre, plus de 80 p. 100 de la population habite des centres urbains; 45 p. 100 des Canadiennes et Canadiens vivent dans six zones métropolitaines seulement.

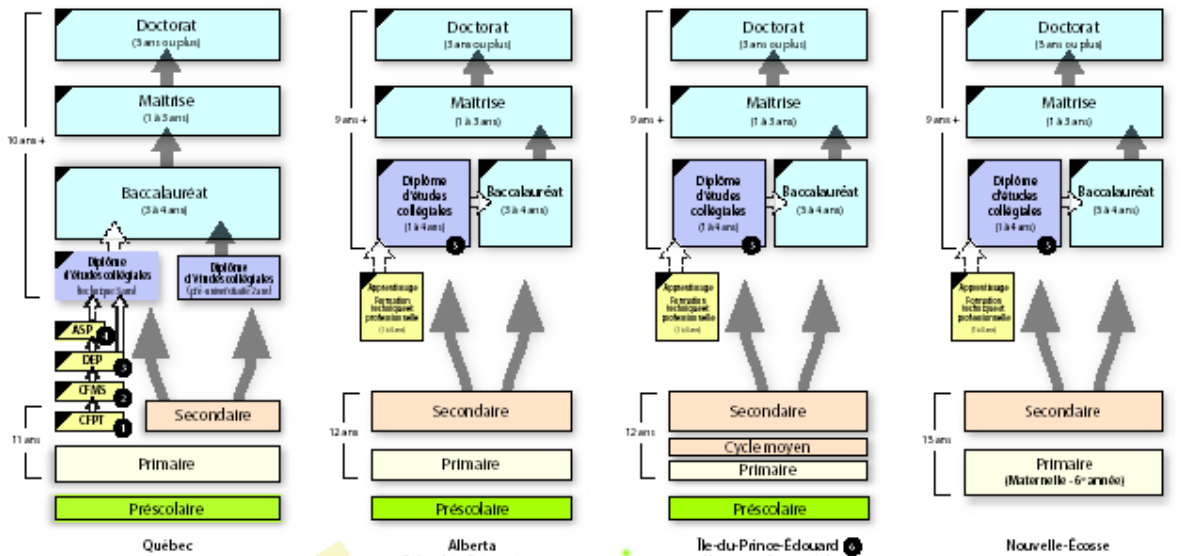
Responsabilité de l'éducation

Responsabilité : Au Canada, il n'y a ni ministère fédéral de l'Éducation ni système national intégré d'éducation. Dans le système fédéral de partage des pouvoirs, la *Loi constitutionnelle de 1867* du Canada stipule que, dans « chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation ». Dans les 13 instances – 10 provinces et trois territoires, les ministères de l'Éducation sont responsables de l'organisation, de la prestation et de l'évaluation de l'éducation primaire et secondaire, de la formation technique et professionnelle et de l'enseignement postsecondaire. Certaines provinces et certains territoires sont dotés de deux ministères, l'un responsable de l'éducation primaire-secondaire et l'autre de l'enseignement postsecondaire et de la formation professionnelle.

Différences régionales : Bien qu'il y ait de très nombreuses similitudes entre les systèmes d'éducation des provinces et territoires du Canada, il y a également des différences importantes entre les programmes d'études, les évaluations et les politiques de reddition des comptes provinciaux et territoriaux qui témoignent de la géographie, de l'histoire, de la langue, de la culture et des besoins particuliers de la population desservie. Le caractère vaste, diversifié et largement accessible des systèmes d'éducation du Canada atteste de l'importance accordée à l'éducation par la société. Le Graphique 1, *Systèmes éducatifs canadiens*, illustre l'organisation du système préscolaire, primaire, secondaire et postsecondaire dans chaque instance au Canada.

Financement de l'éducation : En 2005-2006, les gouvernements provinciaux, territoriaux, fédéral et locaux ont investi 75,7 milliards de dollars dans tous les ordres d'enseignement, soit 16,1 p. 100 des dépenses publiques. (Tous les chiffres en dollars sont tirés de *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007* et correspondent aux dollars canadiens constants de 2001 afin de rendre possibles les comparaisons dans le temps.) Sur ce total, 40,4 milliards de dollars ont été affectés à l'enseignement primaire et secondaire, 30,6 milliards de dollars à l'enseignement postsecondaire et 4,6 milliards de dollars à d'autres types d'enseignement tels que le recyclage professionnel et la formation linguistique pour les nouveaux arrivants et arrivantes. En 2002-2003, le total combiné des dépenses publiques et privées en éducation se chiffrait à 72,3 milliards de dollars, dont 42,7 milliards de dollars pour l'enseignement primaire-secondaire, 5,2 milliards de dollars pour la formation technique et professionnelle, 5,6 milliards de dollars pour les collèges et 18,8 milliards de dollars pour les universités. Les dépenses publiques représentaient 82,3 p. 100 du total, et les dépenses privées, 17,7 p. 100.

Les systèmes d'éducation du Canada



- 1 CFPT - Certificat de formation préparatoire au travail (1 an après la 2^e secondaire)
- 2 CFMS - Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (1 an après la 2^e secondaire)
- 3 DEP - Diplôme d'études professionnelles (2 à 3 ans selon le programme d'études)
- 4 ASP - Attestation de spécialisation professionnelle (2011-12 selon le programme d'études)
- 5 En Alberta, en Colombie-Britannique, à l'Ile-du-Prince-Édouard et en Ontario, certains établissements offrent des grades appliqués.
- 6 À l'Ile-du-Prince-Édouard, le secondaire est divisé en deux cycles: 1^{er} cycle (3 ans) et 2^e cycle (3 ans).
- 7 Les territoires n'ont pas d'établissements universitaires. Certains grades sont accordés grâce à des partenariats. Les étudiants peuvent aussi aller étudier en dehors des territoires.



Notes :
Les collèges et universités offrent tous des programmes de certificat de durée variable.
Si en que les programmes de formation continue et de formation des adultes ne soient pas représentés ici, tous les paliers d'enseignement peuvent en offrir.

Légende :
 Études collégiales
 Études universitaires
 Apprentissage - Formation technique et professionnelle
 Vers le marché du travail
 Parcours typique
 Parcours possible

© Conseil d'information canadien sur les diplômes internationaux, Conseil des ministres de l'Éducation Canada, 2008.
www.cic.ca/cic-international

Éducation primaire et secondaire

Rôle du gouvernement : L'éducation publique est gratuite pour tous les Canadiens et Canadiennes qui satisfont à divers critères relatifs à leur âge ou lieu de résidence. Chaque province et territoire compte un ou deux ministères responsables de l'éducation, chacun dirigé par un ministre qui est presque toujours un membre élu de la législature et qui est nommé à ce poste par le leader du gouvernement provincial ou territorial. Les sous-ministres sont des fonctionnaires qui s'occupent du fonctionnement de leur ministère respectif. Les ministères assurent une gestion éducationnelle, administrative et financière, offrent un soutien aux écoles, déterminent les services éducatifs devant être dispensés et établissent les politiques et les mesures législatives encadrant l'éducation.

Gestion locale : La gestion locale de l'éducation est habituellement confiée aux conseils et commissions scolaires, aux districts scolaires, aux divisions scolaires ou aux conseils d'éducation de district. Les pouvoirs délégués à ces autorités locales, dont les membres sont élus par le public, sont déterminés par les gouvernements provinciaux et territoriaux et portent généralement sur le fonctionnement et l'administration (notamment financière) du groupe d'écoles dont elles ont la charge, sur la mise en œuvre des programmes d'études, sur le personnel enseignant, sur l'inscription des élèves et sur la proposition de nouvelles constructions ou d'autres dépenses importantes. Selon les données de Statistique Canada, le Canada compte quelque 15 500 écoles – 10 100 écoles primaires, 3400 écoles secondaires et 2000 écoles mixtes primaires-secondaires – et en moyenne 350 élèves par école. En 2004-2005, les provinces et territoires ont signalé que 5,3 millions d'élèves fréquentaient les écoles primaires et secondaires publiques.

Enseignement dans la langue de la minorité : Le Canada est un pays bilingue et la Constitution reconnaît le français et l'anglais comme ses deux langues officielles. D'après le recensement de 2006, plus de 85 p. 100 des Canadiennes et Canadiens de langue maternelle française vivent au Québec; les droits linguistiques en milieu minoritaire des élèves francophones résidant à l'extérieur du Québec et des élèves anglophones vivant au Québec sont protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cette charte définit les conditions sous lesquelles les Canadiennes et Canadiens ont le droit d'avoir accès à une instruction publique dans la langue de la minorité. Chaque province et territoire a créé des conseils scolaires francophones pour gérer le réseau d'écoles où le français est la langue première. Au Québec, la même structure existe pour l'éducation en anglais langue première.

Sources de financement : Le financement public de l'éducation est assuré directement par le gouvernement provincial ou territorial ou, à divers degrés, par des transferts provinciaux conjugués à des taxes locales perçues par le gouvernement local ou par les conseils et les commissions dotés de pouvoirs de taxation. Les règlements provinciaux et territoriaux, qui sont revus annuellement, établissent la structure de financement qui fixe le niveau de l'aide financière versée à chaque conseil ou commission scolaire au sein de chaque province et territoire, en fonction, entre autres facteurs, du nombre d'élèves, des besoins spéciaux et de la collectivité desservie.

Personnel enseignant : En 2004-2005, les systèmes d'éducation primaire et secondaire du Canada employaient près de 310 000 éducatrices et éducateurs, qui comptaient généralement à leur actif quatre ou cinq ans d'études postsecondaires. Ces éducatrices et éducateurs sont avant tout des enseignantes et enseignants, mais comptent également des directrices et directeurs, vice-directrices et vice-directeurs, ainsi que le personnel professionnel non enseignant comme des consultantes et consultants et des conseillères et conseillers. Ils sont autorisés à exercer leur profession par les ministères de l'Éducation provinciaux et territoriaux. La plupart des enseignantes et enseignants de l'ordre d'enseignement secondaire sont spécialisés dans les cours qu'ils donnent.

Éducation préscolaire : Toutes les provinces et tous les territoires ont des cours d'éducation préscolaire (maternelle), administrés par les autorités scolaires locales, offrant une année d'école non obligatoire aux enfants de cinq ans avant la 1^{re} année. Tout dépendant de l'instance, l'éducation préscolaire est parfois obligatoire ou peut être accessible à partir de l'âge de quatre ans, voire plus tôt. À l'échelle pancanadienne, 95 p. 100 des enfants de cinq ans fréquentent le niveau préscolaire ou l'école primaire et plus de 40 p. 100 des enfants de quatre ans sont inscrits à la prématernelle, bien qu'il y ait d'importantes variations d'une province ou d'un territoire à l'autre. En 2005-2006, environ 130 000 enfants étaient inscrits à la prématernelle et plus de 312 000

à la maternelle. L'intensité des programmes varie elle aussi puisqu'il revient aux commissions et conseils scolaires de décider s'ils offrent des programmes d'une demi-journée ou d'une journée complète.

Éducation primaire : L'âge de la fréquentation scolaire obligatoire varie d'une province ou d'un territoire à l'autre, mais la plupart des provinces et territoires exigent la présence à l'école à partir de l'âge de six ans, jusqu'à l'âge de 16 ans. Dans certains cas, la fréquentation scolaire obligatoire débute à cinq ans et dans d'autres, elle se poursuit jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires. Dans la plupart des provinces et territoires, l'éducation primaire dure entre six et huit ans. Le programme d'études primaires met l'accent sur les matières de base que sont la langue, les mathématiques, les sciences humaines, les sciences, l'éducation physique et l'éducation à la santé ainsi que l'initiation aux arts; certaines provinces et certains territoires ajoutent à cette liste l'apprentissage d'une deuxième langue. Plusieurs provinces et territoires insistent de plus en plus sur l'alphabétisation, particulièrement chez les garçons, les tests ayant démontré qu'ils prenaient du retard par rapport aux filles pour ce qui est de la maîtrise de la langue. Presque 98 p. 100 des élèves du primaire passent à l'ordre d'enseignement secondaire.

Éducation secondaire : L'école secondaire couvre les quatre à six dernières années de la fréquentation scolaire obligatoire. La première année, les élèves suivent surtout des cours obligatoires, avec quelques cours à option. La proportion de cours à option augmente dans les dernières années pour permettre aux élèves de suivre des cours spécialisés qui les préparent au marché du travail ou qui répondent aux divers critères d'admission des établissements postsecondaires. Le diplôme d'études secondaires est décerné aux élèves qui terminent le nombre prescrit de cours obligatoires et de cours à option. Dans la plupart des cas, les programmes de formation professionnelle et les programmes d'enseignement général sont offerts dans les mêmes écoles secondaires : dans d'autres, les programmes de formation technique et professionnelle sont offerts dans des centres de formation professionnelle spécialisés distincts. Les élèves désireux de s'orienter vers un métier précis peuvent suivre des programmes de durée variée, allant de moins de un an à trois ans, dont plusieurs mènent à un diplôme ou à un certificat. En 2003, 74 p. 100 des élèves ont terminé avec succès leur secondaire, 78 p. 100 des filles et 70 p. 100 des garçons ayant obtenu leur diplôme. Le taux global d'obtention du diplôme est resté relativement stable tandis que le taux de décrochage à plus long terme a décliné alors que les élèves plus âgés finissent leurs études secondaires. En 2004-2005, le taux de décrochage (défini comme étant les 20-24 ans sans diplôme d'études secondaires et ne fréquentant pas une école) a chuté à 10 p. 100.

Écoles séparées et privées : La législation et les pratiques concernant la création de systèmes éducatifs séparés et d'établissements d'enseignement privés varient d'une instance à l'autre. Trois instances ont des systèmes éducatifs séparés financés par les deniers publics aux ordres d'enseignement primaire et secondaire. Ces systèmes scolaires séparés permettent aux minorités religieuses de recevoir une instruction conforme aux principes de leur foi, en particulier les catholiques et les protestants, dont les droits de certains sont protégés par la loi. Les systèmes des écoles publiques et des écoles séparées financées par l'État desservent environ 93 p. 100 des élèves du Canada. Six instances financent partiellement leurs écoles privées, à condition que ces dernières répondent à certains critères, qui varient d'une instance à l'autre. Dans les autres instances, aucun soutien financier n'est prêté aux écoles privées, qui peuvent néanmoins être réglementées.

Enseignement postsecondaire

Gamme des établissements : Des établissements publics aussi bien que privés dispensent l'enseignement postsecondaire et offrent des grades, des diplômes, des certificats et des attestations, en fonction de leur nature et de la durée du programme. Le milieu de l'enseignement postsecondaire a évolué depuis quelques années, les universités n'étant plus, dans certaines instances, les seuls établissements habilités à conférer des grades. Un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu est un établissement privé ou public à qui le plein pouvoir de décerner des grades, diplômes et autres titres de compétence est donné en vertu d'une loi publique ou privée du corps législatif d'une province ou d'un territoire, ou par un mécanisme gouvernemental d'assurance de la qualité. Il y a au Canada 163 universités publiques et privées (y compris les écoles de théologie) et 183 collèges et instituts publics

reconnus, y compris ceux qui décernent des baccalauréats et des grades appliqués. Outre les établissements reconnus, 68 établissements de l'ordre d'enseignement universitaire et 51 de l'ordre d'enseignement collégial viennent s'ajouter à la catégorie des établissements autorisés au sein desquels seuls certains programmes sont approuvés en vertu de programmes d'assurance de la qualité provinciaux.

Gestion : Les universités publiques sont très autonomes; elles établissent leurs propres critères d'admission et d'obtention du diplôme et jouissent d'une grande souplesse pour la gestion de leurs affaires financières et de leurs programmes. L'intervention gouvernementale se limite généralement au financement, aux barèmes des droits de scolarité et à l'introduction de nouveaux programmes. La majorité des universités du Canada sont dotées d'un système de gestion à deux niveaux, constitué d'un conseil d'administration et d'un sénat. Les conseils sont généralement responsables de façon globale des questions financières et des politiques. Les sénats universitaires s'occupent des programmes, des cours, des critères d'admission, des qualifications requises pour les grades et de la planification de l'enseignement. Leurs décisions doivent recevoir l'aval du conseil. La population étudiante est souvent représentée au sein de ces deux entités, à l'instar des diplômées et diplômés et de l'ensemble de la collectivité. Dans les collèges, la participation gouvernementale peut s'étendre aux politiques d'admission, à l'approbation des programmes, aux programmes d'études, à la planification institutionnelle et aux conditions de travail. La plupart des collèges ont un bureau des gouverneurs, nommé par le gouvernement de la province ou du territoire et constitué de membres représentant le public, la population étudiante et le corps professoral. Des comités consultatifs où sont représentés le monde des affaires, l'industrie et les syndicats contribuent à orienter la planification des programmes.

Financement : Selon Statistique Canada, les dépenses publiques au titre de l'enseignement postsecondaire se chiffraient en 2005-2006 à 30,6 milliards de dollars (en dollars constants de 2001). En 2004-2005, le financement assuré par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux, y compris le financement de la recherche, a totalisé 54,2 p. 100 des revenus (ce pourcentage variant toutefois entre 38,4 p. 100 en Nouvelle-Écosse et 68,1 p. 100 au Québec). Les droits de scolarité représentaient plus de 20 p. 100 du total, les legs de biens personnels, les dons, les subventions non gouvernementales et la vente de produits et de services et les investissements représentaient une autre tranche de 25 p. 100. Les frais de scolarité à l'ordre d'enseignement universitaire étaient en moyenne de 4524 \$ en 2007-2008 et les frais d'études des étudiantes et étudiants internationaux inscrits à un programme de premier cycle totalisaient en moyenne quelque 14 000 \$ par année. Dans les collèges (dans les neuf provinces à l'extérieur du Québec), les frais de scolarité s'élevaient en moyenne à 2400 \$ (les personnes résidant au Québec ne paient pas de frais de scolarité à l'ordre d'enseignement collégial). L'éducation est également financée par l'argent transféré par les gouvernements aux étudiantes et étudiants sous la forme de prêts, de bourses et de crédits d'impôt pour études.

Effectifs et diplômes remis : Selon l'Association des universités et collèges du Canada, en 2005, 806 000 personnes poursuivaient des études universitaires à temps plein (soit une hausse de près de 150 000 personnes au cours des quatre années précédentes) et 273 000 personnes poursuivaient des études universitaires à temps partiel. En 2005, les universités du

Canada ont remis quelque 175 700 baccalauréats, 33 000 maîtrises et 4200 doctorats. L'Association des collèges communautaires du Canada rapporte qu'en 2004-2005 les effectifs à temps plein des instituts et collèges publics étaient de près de 515 000 étudiantes et étudiants pour les programmes à crédits. En tenant compte des étudiantes et étudiants à temps partiel et à temps plein, les programmes à crédits comptaient un effectif d'environ un million de personnes et d'environ 500 000 personnes pour les programmes sans crédit. Un peu plus de 173 000 étudiantes et étudiants ont obtenu un diplôme dans un collège ou institut public en 2004-2005. La participation à l'éducation postsecondaire a augmenté de façon importante au cours des dernières années, qu'elle soit mesurée en fonction du nombre d'inscriptions ou de la proportion de la population de n'importe quel groupe d'âge qui fréquente un collège ou une université. Alors que les femmes représentent la majorité du corps étudiant sur les campus universitaires et collégiaux, elles sont toujours minoritaires dans les métiers spécialisés.

Activités universitaires : Au Canada, les établissements conférant des grades se concentrent sur l'enseignement et la recherche. En 2004-2005, la recherche et le développement effectués dans les universités du pays totalisaient 8,9 milliards de dollars, soit 35 p. 100 du total pour le Canada. L'enseignement est l'autre fonction essentielle, qu'il soit dispensé dans les petites universités d'arts libéraux, qui n'offrent que des grades de premier cycle, ou dans les grands établissements à large vocation. Le nombre d'étudiantes et étudiants varie entre 2000 à certains établissements et près de 62 000 étudiantes et étudiants à temps plein à l'Université de Toronto, la plus importante université du Canada. Plus de 10 000 programmes de premier et de deuxième cycle sont offerts dans les universités du pays, auxquels s'ajoutent les programmes menant à un grade légal ou à un certificat. La plupart des établissements dispensent l'enseignement en français ou en anglais, alors que d'autres fonctionnent dans les deux langues officielles. En 2005, les universités du Canada employaient près de 40 000 professeures et professeurs à temps plein.

Grades universitaires : Les universités et les collèges universitaires se concentrent sur les programmes menant à un grade mais peuvent également offrir certains diplômes et certificats, souvent pour les professions désignées. Les grades universitaires sont offerts à trois niveaux consécutifs. Les programmes de baccalauréat sont accessibles aux personnes qui ont terminé avec succès leurs études secondaires ou, au Québec, le programme de deux ans du cégep. La plupart des universités ont également des critères d'admission et des itinéraires spéciaux pour les adultes. Le baccalauréat exige habituellement trois ou quatre années d'études à temps plein, selon la province et la nature générale ou spécialisée du programme. La maîtrise exige habituellement deux années d'études après le baccalauréat. Pour ce qui est du doctorat, de trois à cinq années additionnelles d'études et de recherche et un mémoire sont normalement exigés. Le *Cadre canadien de reconnaissance des qualifications correspondant à un grade* décrit plus en détail les divers niveaux de diplomation. Pour les professions réglementées, notamment dans les domaines de la médecine, du droit, de l'éducation et du travail social, il faut généralement effectuer un stage avant de pouvoir obtenir l'autorisation d'exercer sa profession.

Activités collégiales : Il existe des milliers d'établissements ne conférant pas de grades au Canada. Parmi ceux-ci, plus de 150 sont des collèges et instituts publics reconnus. Qu'ils

soient nommés collèges publics, instituts spécialisés, collèges communautaires, instituts de technologie, collèges d'arts appliqués et de technologie ou cégeps, ils offrent une vaste gamme de programmes de formation professionnelle dans divers secteurs professionnels et techniques, dont le commerce, la santé, les arts appliqués, la technologie et les services sociaux. Certains établissements spécialisés dispensent une formation dans un seul domaine, tel que les pêcheries, les arts, la technologie paramédicale ou l'agriculture. De plus, les collèges offrent des programmes d'alphabétisation et de rattrapage scolaire, des programmes de formation préprofessionnelle et de préapprentissage ainsi que les cours en classe des programmes d'apprentissage enregistrés. De plus, un vaste éventail d'ateliers, de programmes courts et de programmes de recyclage y sont offerts aux professionnelles et professionnels et aux travailleuses et travailleurs qualifiés. À l'ordre d'enseignement collégial, l'accent est mis sur l'enseignement, bien que la recherche appliquée y gagne en importance.

Reconnaissance et coopération entre les collèges : Les programmes collégiaux et d'instituts de deux et trois ans mènent généralement à un diplôme, alors que les programmes menant à un certificat durent généralement un an ou moins. Certains collèges et instituts confèrent des grades universitaires et des grades d'études appliquées et d'autres offrent des programmes de l'ordre d'enseignement universitaire. Au Québec, les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) offrent le choix entre des programmes de formation générale de deux ans, préalables à la poursuite d'études universitaires, ainsi que des programmes de formation technique de trois ans préparant les étudiantes et étudiants au marché du travail ou à des études postsecondaires plus poussées. Les collèges coopèrent très étroitement avec le milieu des affaires, l'industrie, les syndicats et la fonction publique pour dispenser des services de perfectionnement professionnel et des programmes spécialisés et, de façon plus large, avec leurs collectivités pour concevoir des programmes qui répondent aux besoins locaux.

Évaluation et reconnaissance des acquis : Environ 80 p. 100 des collèges du Canada reconnaissent également l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ERA), dans une partie au moins de leurs programmes. Certaines universités la reconnaissent également et de plus en plus de provinces offrent des services d'ERA aux adultes, à l'ordre d'enseignement secondaire. L'ERA est un processus qui aide les adultes à démontrer leurs connaissances acquises en dehors d'une éducation formelle et à en obtenir la reconnaissance.

Formation et enseignement professionnel

Prestataires et participation : L'enseignement professionnel fait référence à un programme pluriannuel ou à une série de cours dispensant une instruction spécialisée relative à une compétence ou à un métier, dont le but est de donner la possibilité aux étudiantes et étudiants de passer directement à une carrière ou à un programme basé sur la compétence ou le métier en question. Ce type d'instruction est offert dans les écoles secondaires et à l'échelon postsecondaire dans les collèges et instituts publics, les collèges privés à but lucratif et en milieu de travail par l'entremise de programmes d'enseignement en apprentissage. À l'ordre d'enseignement secondaire, les programmes d'enseignement professionnel sont parfois offerts dans des écoles séparées et spécialisées ou en tant que programmes optionnels dans

des écoles qui offrent à la fois des filières de formation générale et de formation professionnelle. Les programmes des écoles secondaires préparent les élèves au monde du travail, à des programmes postsecondaires ou à un apprentissage. Le rôle des collèges publics a été décrit ci-dessus. Les collèges privés peuvent être agréés par les gouvernements provinciaux ou fonctionner en tant qu'entités non agréées. Ils reçoivent parfois des fonds publics mais sont largement financés par les droits de scolarité et offrent des programmes dans des domaines tels le commerce, les sciences de la santé, les services à la personne, les arts appliqués, les technologies de l'information, l'électronique, les services et les métiers. Les programmes requièrent généralement une ou deux années d'études, bien que certains collèges privés d'enseignement professionnel offrent des programmes plus courts. Au Canada, les programmes d'apprentissage s'adressent surtout aux adultes mais, dans certaines instances, les jeunes sont de plus en plus nombreux à s'inscrire à de tels programmes. L'industrie connexe est chargée de la formation pratique, dispensée en milieu de travail, et l'établissement d'enseignement fournit les éléments théoriques. Les inscriptions aux programmes d'apprentissage ont augmenté de façon régulière, atteignant un effectif de près de 300 000 étudiantes et étudiants en 2005. Les hausses les plus importantes se situent dans les domaines des métiers de la construction de bâtiments.

Éducation des adultes

Participation : L'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes de 2003 indique que près de la moitié de la population adulte au Canada (âgée de 16 à 65 ans, étudiantes et étudiants à temps plein exclus) est inscrite dans des formes d'éducation organisée et de formation des adultes, y compris des programmes, cours, ateliers, séminaires et autres formes d'éducation organisée à un moment donné, pendant l'année de l'étude. Chaque apprenante et apprenant a consacré environ 290 heures à cet apprentissage au cours de l'année. Cinquante-trois p. 100 des participantes et participants avaient l'appui financier de leur employeur, tandis que 41 p. 100 ont payé pour leur propre éducation et que 8 p. 100 étaient subventionnés par le gouvernement. Davantage d'hommes que de femmes ont bénéficié du financement de leur apprentissage par leur employeur. Par rapport à la population générale, les participantes et participants à l'éducation des adultes ont tendance à être plus jeunes et nés au Canada plutôt qu'issus de l'immigration et ont généralement un niveau d'alphabétisation, d'éducation et de revenu plus élevé. Ils ont également tendance à faire partie de la population active. Cinquante-sept p. 100 de la population active ont participé à des cours d'éducation et de formation des adultes, par rapport à 31 p. 100 des personnes sans emploi et à 24 p. 100 de celles qui ne participent pas au monde du travail. Quatre-vingt-deux p. 100 des personnes ont donné leur emploi comme raison principale de leur participation; 20 p. 100 ont cité un intérêt personnel. La participation à l'apprentissage informel a également été relevée par l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, qui a examiné des activités de la vie quotidienne dont découle un apprentissage, comme visiter des musées, utiliser des ordinateurs, lire du matériel de référence. Près de la totalité des Canadiennes et Canadiens (93 p. 100) indiquent s'être engagés dans une forme ou une autre d'apprentissage informel au cours de l'année couverte par l'étude.

Littératie et alphabétisation : *L'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, mentionnée ci-dessus, révèle que seulement 58 p. 100 des adultes au Canada possèdent les capacités de lecture nécessaires à la plupart des exigences quotidiennes.* Ceci signifie que 42 p. 100 d'adultes ont de faibles niveaux d'alphabétisation. Il est apparu que ces personnes affichent également des niveaux plus faibles en matière d'emploi et de revenus. Les résultats varient entre provinces et territoires dans l'ensemble du pays, mais même dans les instances affichant un rendement supérieur, au moins trois adultes sur 10 âgés de 16 ans ou plus ont un niveau d'alphabétisation inférieur. Les besoins des Canadiennes et Canadiens en matière de littératie et d'alphabétisation sont adressés par l'entremise de divers efforts concertés entre les autorités provinciales et territoriales de l'éducation, le gouvernement fédéral et le vaste secteur non gouvernemental. Cette approche de groupe garantit que les programmes sont conçus à l'intention des Canadiennes et Canadiens de tous âges et de toutes les tranches de la société. La littératie et l'alphabétisation sont une priorité d'éducation, qui se situe souvent dans le contexte plus large des initiatives de développement économique et social.

Prestataires : L'éventail des établissements, des gouvernements et des groupes qui dispensent des programmes d'éducation des adultes varient d'une instance à l'autre. Les collèges préparent les adultes au marché du travail en offrant des programmes d'éducation et de formation; les ministères responsables de l'alphabétisation, du perfectionnement des compétences, de l'apprentissage de la langue seconde et des autres programmes destinés aux adultes dispensent eux-mêmes divers programmes ou financent des organismes d'éducation formelle et non formelle chargés de concevoir et d'offrir ces programmes. Certaines instances sont dotées de centres reconnus, spécialisés en apprentissage des adultes. Les organisations communautaires et bénévoles sans but lucratif, les conseils et commissions scolaires et certaines entreprises privées, en grande partie financés par les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, ciblent l'alphabétisation et les autres besoins de l'ensemble des adultes en matière d'apprentissage, bien que certains se concentrent sur des groupes précis, tels que les personnes en milieu rural, les communautés autochtones, les immigrantes et immigrants, les personnes licenciées et celles qui ont un niveau d'alphabétisation ou d'instruction peu élevé. Le gouvernement fédéral travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour financer plusieurs des programmes de perfectionnement des compétences et d'apprentissage du français ou de l'anglais langue seconde.

Technologie dans l'enseignement

Écoles : En 2006, pratiquement toutes les écoles au Canada disposaient d'ordinateurs, soit un ordinateur pour cinq élèves. Quatre-vingt-dix-huit p. 100 des écoles avaient une connexion Internet. Les ordinateurs étaient utilisés pour le traitement de textes, la recherche et un apprentissage individualisé et en ligne. Certains services provinciaux et plusieurs commissions scolaires offrent le programme d'études provincial en ligne dans le cadre de l'apprentissage à distance et pour l'amélioration des cours dans les écoles rurales et de petite taille. En 2006, dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves, 94 p. 100 des élèves de 15 ans évalués au Canada ont signalé utiliser quotidiennement ou souvent un ordinateur à la maison pendant la semaine et 47 p. 100 ont rapporté en faire un

usage aussi fréquent à l'école. Une vaste gamme de technologies – télévision, documents imprimés, téléconférences et communication en ligne – est employée dans les classes et dans le cadre de l'apprentissage en ligne dans l'ensemble du Canada.

Enseignement postsecondaire : Les étudiantes et étudiants du postsecondaire dans toutes les instances ont accès aux ressources technologiques d'apprentissage, sur le campus et par apprentissage distribué. Trois provinces ont des universités ouvertes et toutes ont des collèges et universités qui dispensent des cours à distance. Des consortiums aux échelons provincial et pancanadien leur permettent également d'avoir accès à des programmes universitaires et collégiaux.

Accès au sein des foyers : En 2005, environ 26 p. 100 des adultes du Canada ont utilisé l'Internet à des fins éducatives, formatives ou pour effectuer leurs travaux scolaires. Ces utilisatrices et utilisateurs de l'éducation ont indiqué qu'ils consultaient l'Internet quotidiennement et passaient plus de cinq heures par semaine en ligne. Les deux tiers de ce groupe utilisaient l'Internet pour obtenir des informations concernant leurs projets scolaires et 26 p. 100 à des fins d'enseignement à distance, d'apprentissage autodirigé ou de cours par correspondance. Près de 80 p. 100 des étudiantes et étudiants à temps plein et à temps partiel utilisaient l'Internet à des fins pédagogiques.

Activités du gouvernement du Canada

Contribution fédérale : Le gouvernement fédéral du Canada appuie financièrement l'éducation postsecondaire et l'enseignement des deux langues officielles. De plus, il est responsable de l'éducation des Indiennes et Indiens inscrits vivant dans les réserves, du personnel des forces armées et de la garde côtière et des personnes détenues dans les établissements correctionnels fédéraux.

Éducation des Autochtones : Le gouvernement fédéral partage avec les Premières nations la responsabilité d'offrir une éducation aux enfants qui résident normalement dans les réserves et qui fréquentent les écoles provinciales ou fédérales ou les écoles gérées par les bandes. En 2006-2007, Affaires indiennes et du Nord Canada a financé l'éducation de la maternelle à la 12^e année de 120 000 élèves issus des Premières nations vivant dans les réserves de tout le pays. Les écoles gérées par les bandes dans les réserves éduquent environ 60 p. 100 des élèves vivant dans les réserves alors que 40 p. 100 fréquentent hors des réserves des écoles qui relèvent de l'autorité provinciale, généralement à l'ordre d'enseignement secondaire. (Les enfants membres des Premières nations qui vivent à l'extérieur des réserves sont éduqués dans les écoles primaires et secondaires publiques de leur ville, de leur village ou de leur collectivité, où la province ou le territoire leur fournit la majorité des services éducatifs.) Des fonds sont également disponibles pour l'aide postsecondaire et des programmes pour les Indiennes et Indiens inscrits résidant à l'extérieur ou à l'intérieur des réserves, Affaires indiennes et du Nord Canada aidant annuellement quelque 23 000 étudiantes et étudiants pour les frais de scolarité, les manuels et les frais de subsistance. Ce ministère finance en outre certains établissements postsecondaires pour l'élaboration et la prestation de cours collégiaux et universitaires visant à favoriser la réussite scolaire des Indiennes et Indiens inscrits et des Inuites et Inuits à l'ordre d'enseignement postsecondaire.

Enseignement postsecondaire : En plus de financer les universités et les collèges par l'entremise des transferts de paiements, le gouvernement fédéral verse une aide directe aux étudiantes et étudiants. Chaque année, le Programme canadien de prêts aux étudiants et d'autres programmes provinciaux et territoriaux similaires accordent des prêts, des subventions et des exemptions d'intérêts à plus de 350 000 étudiantes et étudiants de l'ordre d'enseignement postsecondaire. La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire verse annuellement 350 millions de dollars en bourses à quelque 100 000 étudiantes et étudiants aux quatre coins du Canada. En 2009-2010, le programme canadien de subventions aux étudiantes et étudiants remplacera cette fondation en offrant aux personnes qui poursuivent des études postsecondaires des subventions calculées en fonction de leur revenu. Le Programme de la subvention canadienne pour l'épargne-études encourage financièrement les parents à épargner en prévision des études postsecondaires de leurs enfants. Ces programmes, ainsi que plusieurs autres programmes similaires offerts par les provinces et territoires, visent à rendre l'enseignement postsecondaire accessible à un plus grand nombre et à réduire la dette étudiante.

Langues d'instruction : Fidèle à son histoire et à sa culture, le Canada a adopté la *Loi sur les langues officielles* (éditée en 1969 puis modifiée en 1988), qui établit le français et l'anglais comme les deux langues officielles du Canada et qui prévoit un soutien aux minorités de

langue française et de langue anglaise. Selon le recensement de 2006, 67,6 p. 100 des Canadiennes et Canadiens ne parlent que l'anglais, 13,3 p. 100 ne parlent que le français et 17,4 p. 100 parlent les deux langues. La population d'expression française se retrouve surtout au Québec et, alors que les autres provinces et territoires comportent une minorité linguistique francophone, le Québec compte une minorité linguistique anglophone. Les politiques et les programmes de financement du gouvernement fédéral en matière de langues officielles portent sur deux volets au chapitre de l'éducation : l'enseignement dans la langue de la minorité et l'apprentissage de la langue seconde. Par l'entremise du Programme des langues officielles dans l'enseignement, le gouvernement fédéral transfère aux provinces et territoires des fonds réservés à ces activités, et ce dans le cadre d'accords bilatéraux et généraux qui respectent les champs de compétence et les besoins uniques de chaque province et territoire. Les accords bilatéraux relatifs à ces contributions sont négociés aux termes d'un protocole conclu par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]. Deux programmes pancanadiens financés par le gouvernement fédéral et coordonnés par le CMEC donnent aux jeunes la possibilité de participer à un échange et d'étudier pendant l'été pour parfaire la maîtrise de la langue seconde.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Rôle du CMEC : Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] a été créé en 1967 par les ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation désireux de se donner un forum où ils pourraient discuter d'enjeux communs, entreprendre ensemble des initiatives sur l'éducation et promouvoir les intérêts des provinces et territoires auprès des organisations pancanadiennes du secteur de l'éducation, du gouvernement fédéral, des gouvernements étrangers et des organisations internationales. Le CMEC est le porte-parole pancanadien de l'éducation au Canada et, par son entremise, les provinces et territoires travaillent ensemble sur des objectifs communs couvrant un large éventail d'activités aux ordres d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire.

Sources

Sites Web

Association canadienne d'éducation
www.cea-ace.ca

Association des collèges communautaires du Canada
www.accc.ca

Association des universités et collèges du Canada
www.aucc.ca

Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux
www.cicdi.ca

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), avec liens aux sites Web des ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation
www.cmec.ca

Statistique Canada
www.statcan.ca

Publications

ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION. *L'éducation publique au Canada : faits, tendances et attitudes*, 2007 (consulté le 8 janvier 2008), <http://www.cea-ace.ca/pub.cfm?subsection=publiced>.

CONSEIL DE LA FÉDÉRATION. *Préparer l'avenir : stratégie pancanadienne sur l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle*, 2006 (consulté le 16 janvier 2008), <http://www.conseildelafederation.ca/pdfsfrançais/PSE%20Strategy-July-FR.pdf>.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) et COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO. *Septième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement : rapport sur la situation au Canada*, 2007 (consulté le 3 janvier 2008), <http://www.cmec.ca/international/indexf.stm>.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA), RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA et COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO. *Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation 2003-2012 : rapport d'étape du Canada 2004-2006*, 2007 (consulté le 3 janvier 2008), <http://www.cmec.ca/international/indexf.stm>.

RUBENSON, Kjell, Richard DESJARDINS et Ee-Seul YOON. *Apprentissage par les adultes au Canada : une perspective comparative. Résultats de l'Enquête sur la littératie et les compétences des adultes*, 2007 (consulté le 12 janvier 2008), <http://www.statcan.ca/français/research/89-552-MIF/89-552-MIF2007017.htm>.

STATISTIQUE CANADA. *Indicateurs sommaires des écoles publiques pour les provinces et les territoires, 1998-1999 à 2004-2005*, 2007 (consulté le 7 janvier 2008), <http://www.statcan.ca/français/research/81-595-MIF/81-595-MIF2007050.htm>.

STATISTIQUE CANADA et CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*, 2007 (consulté le 3 janvier 2008), <http://www.cmec.ca/stats/indexf.stm>.